

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE.

Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique.

Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou.

**Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des
Sciences de Gestion.**

Département des sciences financières et comptabilité.



*En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences financières et
comptabilité*

Spécialité: Finance et Assurances

Thème

**La mesure de la performance financière d'une compagnie
d'assurance ; cas : Direction Régionale de la SAA d'Alger**

Réalisé par :

REFIS Tassadit

ISSAOUN Farida

Encadré par :

M^{me} MEKACHER Amal

Devant le jury composé de :

Président : M^r ZERKHEFAOUI Lyes, MCB, UMMTO.

Examineur : M^{me} REMIDI Djoummana, MAA, UMMTO.

Rapporteur : M^{me} MEKACHER Amal, MAB, UMMTO.

2019/2020

Remerciement

*Avant tout on tient à remercier le bon dieu de nous avoir accordé la santé,
le courage et la volonté pour aboutir à ce modeste travail.*

*Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à tous ceux qui ont
contribués de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.*

*Nos remerciements **M^{me} MEKACHER Amal** pour son encadrement et
surtout sa patience avec nous tout au long de la réalisation de ce mémoire.*

*Nous tenons ainsi à remercier **Mr GUEDACHE Lyes** qui nous a aidés
à réaliser ce travail.*

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

Mon père et à ma mère pour tous les sacrifices et leur soutien moral et matériel dont ils ont fait preuve pour que je réussisse.

Je dédie également à :

*Mon époux **Idir** qui m'a toujours poussé vers l'avant*

*Mon cœur **Thiziri***

Mes frères et mes sœurs

Et à mes petits neveux

Mon beau père et ma belle mère

Mes belles sœurs et mon beau frère

Toute ma famille et ma belle famille

*Mes chers amis(es) et surtout ma meilleur amie **HAKIMA***

Mes collègues de travail

Et à toutes les personnes qui m'ont aidée et soutenue dans ce travail de près ou de loin.

Tassadit

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

*Mes chers parents « **MOUHAMED SAID** et **MALIKA** ». Aucun hommage ne pourrait être à la hauteur de l'amour dont ils ne cessent de me combler. Que Dieu leur procure bonne santé et longue vie.*

*Mes chers frères « **ALI** et **AZZEDINE** »*

*Mes adorables sœurs « **LINDA** et **THILLELI** »*

*A ma tante « **FAROUDJA** »*

*Mon beau-frère « **TAKFARINAS** »*

*Mon petit neveu « **FIRAS** »*

*Toute ma famille « **paternelle** et **maternelle** » grands et petits*

*Mes chers amis(es) surtout « **KATHIA, LIZA, RYMA** et **KAMILIA** »*

Tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour que ce projet soit possible, je vous dis merci.

Et en fin, à tous ceux que j'aime et m'aiment.

FARIDA

Liste des abréviations

Abréviations	significations
2A	Algérienne des Assurances
AFRICA RE	Société Africaine de Réassurance
AGA	Agent Général d'Assurance
AGF	Assurances Générales de France
AGLIC	Algerian Gulf Life Insurance Company
BADR	Banque de Développement Rural et Agricole)
BDL	Banque de Développement Locale
BNP	Banque Nationale de Paris. Paribas
BST	Bureau Spécialisé de Tarification en assurance
BTA	Bons du Trésor Assimilables
CA	Chiffre d'Affaire
CAAR	Compagnie Algérienne des Assurances et de Réassurance
CAAT	Compagnie Algérienne des Assurances
CAGEX	Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations
CASH	Compagnie d'Assurance des hydrocarbures
Cat-Nat	Catastrophe Naturelle
CCR	Compagnie Centrale de Réassurance
CIAR	Compagnie Internationale d'Assurance et de Réassurance
CNA	Conseil National des Assurances
CNEP/Banque	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance Banque
CNMA	Caisse Nationale de Mutualité Agricole
COTA	Contrôle Technique Automobile
CR	Centrale des Risque
CRMA	Caisse Régionale de Mutualité Agricole
CSA	Commission de Supervision des Assurances
DLT	Dette à Long Terme
DZD	Dinars Algérien
EHEA	Ecole des Hautes Etudes d'Assurance
ERP ORASS	Enterprise Ressource Planning
FGA	Fond de Garantie Automobile
FGAS	Fond de Garantie des Assurés
GAM	Générale Assurance Méditerranéenne
Groupama	Groupe d'Assurance Mutualiste
IAHEF	Institut Algérien des Hautes Etudes Financière
IARD	Incendie, Accident et Risques Divers
IBS	Impôt sur le Bénéfice des Sociétés
IMMO SPA	Société de Promotions Immobilière
KDA	Mille de Dinard Algérien
MAATEC	Mutuelle Assurance Algérienne des Travailleurs de l'Education et de Culture

MAN	Marge d'Assurance Nette
MMA	Mutuelles du Mans Assurances
OAT	Obligations Assimilables du Trésor
PA	Primes Acquises
PE	Primes Emises
RE	Rentabilité Economique
REC	Risque en cours
RF	Rentabilité Financière
ROAI	Résultat Ordinaire Avant Impôts
RRFCP	Ratio de Rentabilité Financière des Capitaux Propres
RTO	Résultat Technique Opérationnel
S/P	Sinistres à Payer
SAA	Société Algérienne des Assurances
SAE	Société Algérienne d'Expertise
SAGPS	Société Algérienne de Gestion des Prestations de Santé
SAPS	Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé
SCF	Système Comptable Financier
SGCI	Société de Garantie du Crédits Immobiliers
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SIH	Société d'Investissement Hôtelière
SPA	Société par Actions
SRH	Société de Refinancement Hypothécaire
TALA	Taamine Life Algérie
UAR	Union Algérienne des sociétés d'Assurance et de Réassurance
USD	United States Dollar

Liste des tableaux

N° des tableaux	désignation	pages
Tableau N°01	Présentation de l'actif du bilan	44
Tableau N°02	Présentation du passif du bilan	45
Tableau N°03	Présentation du compte de résultat	46
Tableau N°04	Présentation de l'actif des bilans de la SAA	74
Tableau N°05	présentation de l'actif non courant	76
Tableau N°06	Présentation de l'actif courant	76
Tableau N°07	Total d'actif	77
Tableau N°08	Présentation du passif des bilans de la SAA	78
Tableau N°09	Les capitaux propres de la SAA.	80
Tableau N°10	passif non courant	80
Tableau N°11	Passif courant	82
Tableau N°12	Total de passif	82
Tableau N°13	Le compte de résultat	83
Tableau N°14	La marge d'assurance	85
Tableau N°15	Le résultat technique opérationnel	86
Tableau N°16	Le résultat financier.	86
Tableau N°17	Le résultat net de l'exercice de la SAA	86
Tableau N°18	Le ratio de croissance des primes émises.	88
Tableau N°19	Le ratio de la croissance des primes acquises	88
Tableau N°20	Le ratio de sinistralité	89
Tableau N°21	Le ratio de frais de gestion	90
Tableau N°22	Le ratio combiné	91
Tableau N°23	Le ratio de productivité de l'actif	92
Tableau N°24	Le ratio de liquidité générale	94
Tableau N°25	Le ratio de rentabilité financière des capitaux propres	95
Tableau N°26	Ratio de rentabilité économique	96
Tableau N°27	Ratio de solvabilité	97
Tableau N°28	Le ratio de l'autonomie financière	98
Tableau N°29	Le ratio d'endettement	99
Tableau N°30	Ratio de financement par la réassurance	100
Tableau N°31	Le ratio de croissance de la marge d'assurance nette	101
Tableau N°32	Le ratio de la marge bénéficiaire	102
Tableau N°33	Le ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette	102
Tableau N°34	Le ratio de rentabilité d'exploitation	103
Tableau N°35	Le ratio de rentabilité des primes émises	104
Tableau N°36	Le ratio de rentabilité des primes acquises	105
Tableau N°37	Le taux du résultat financier par rapport aux produits	106
Tableau N°38	Le taux du résultat financier par rapport au résultat ordinaire avant impôt	107

Liste des figures

N° figures	désignation	page
Figure N°01	Les procédures de l'analyse financière	39
Figure N°02	Les objectifs de la performance	40
Figure N°03	Représentation de l'organigramme de la Direction Générale de la SAA	73
Figure N°04	Représentation graphique du l'actif de bilan	78
Figure N°05	Représentation graphique du passif des bilans 2017 à 2019	83
Figure N°06	L'évolution du ratio de sinistralité	89
Figure N°07	L'évolution le ratio de frais de gestion	90
Figure N°08	L'évolution le ratio combiné	91
Figure N°09	L'évolution de ratio de productivité de l'actif	92
Figure N°10	La productivité du marché 2019 est estimée sur la base d'un effectif constant 18-19 millions de DZD.	93
Figure N°11	L'évolution du ratio de liquidité générale	94
Figure N°12	L'évolution de ratio de rentabilité financière des capitaux propres	95
Figure N°13	L'évolution de ration de la rentabilité économique	96
Figure N°14	L'évolution du ratio de solvabilité	97
Figure N°15	L'évolution du ratio de l'autonomie financière	98
Figure N°16	L'évolution du ratio d'endettement	99
Figure N°17	Evolution du ratio de financement par la réassurance	100
Figure N°18	Evolution du ratio de la marge bénéficiaire	102
Figure N°19	Evolution ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette	103
Figure N°20	Evolution ratio de rentabilité d'exploitation	104
Figure N°21	Evolution du ratio de rentabilité des primes émises	105
Figure N°22	Evolution du ratio de rentabilité des primes acquises	106
Figure N°23	Evolution du ratio du taux de résultat financier par rapport aux produits Financiers.	107
Figure N°24	Evolution du ratio de taux de résultat financier par rapport au résultat avant impôt	108

Liste des schémas	pages
Schéma N° 01 : Les formes de la réassurance	30
Schéma N°02 : La rétrocession	31

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE.

CHAPITRE I : Le secteur des assurances en Algérie..... 06

Introduction de chapitre 06

Section 01 : Historique et évolution des assurances en Algérie..... 07

Section 02 : Les concepts fondamentaux des assurances adoptés en Algérie..... 23

Section 03 : Les objectifs de la réforme du droit des assurances dans l'amélioration de la performance des compagnies d'assurance..... 32

Conclusion de chapitre..... 35

CHAPITRE II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance 36

Introduction de chapitre 36

Section 01 : Les concepts fondamentaux de la mesure de la performance financière 37

Section 02 : Spécificités des états financiers des compagnies d'assurances..... 43

Section 03 : Les outils de la mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance 52

Conclusion de chapitre..... 63

CHAPITRE III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière 65

Introduction de chapitre 65

Section 01 : La présentation de l'organisme d'accueil de la Direction régionale de la SAA d'Alger..... 66

Section 02 : La présentation des états financiers de Direction régionale de la SAA d'Alger..... 74

Section 03 : Analyse financière de la performance de la Direction régionale de la SAA d'Alger..... 88

Conclusion de chapitre..... 109

CONCLUSION GENERALE

Introduction générale

L'assurance est aujourd'hui un service incontournable qui occupe une place très importante dans la vie de tous les jours et donc dans notre quotidien.

Le besoin de sécurité est universel chez l'être humain. De tout temps, l'homme a cherché les moyens qui lui permettent de se prémunir contre les aléas de la vie, de lutter contre les préjudices et dommages aux quels il est exposé. En effet, quelque soit l'action qu'il entreprend l'homme a toujours à l'esprit la crainte d'une éventuelle catastrophe, il cherche à se protéger à l'avance en se remettant à l'assurance qui lui donne un sentiment de sécurité et de réconfort.

Le domaine de l'assurance est un service un peu particulier dans le sens où l'on paye pour un service qui ne sera pas rendu immédiatement. On est certain de payer, mais sans s'avoir si cela va servir à quelque chose ou si l'on va recevoir un jour un retour sur notre investissement .De plus ce n'est pas facile non plus pour un assureur de fixer un prix pour son service. Il ne peut se faire une idée précise qu'une fois son exercice comptable est terminé.

Face à un monde économique de plus en plus concurrentiel, l'entreprise est amenée à améliorer sa performance, qui est considérée comme la recherche de la maximisation du rapport entre les résultats obtenus par l'entreprise et les moyens mis en œuvres; et pour atteindre un objectif fixé, pour cela nous allons faire une analyse objective sur la performance de l'entreprise d'assurance en identifiant les indicateurs clés et tenir compte des outils nécessaires pour cette dernière.¹

La performance d'une entreprise est communément appréciée par sa capacité à créer de la valeur pour ses actionnaires et pour ses clients, cette création de valeur étant elle-même conditionnée par l'aptitude de l'équipe dirigeante à définir une stratégie efficiente. En assurance, cette notion de performance est totalement indissociable de la notion de risque.

Afin d'évaluer correctement le succès d'une organisation nous devons déterminer les mesures qui comptent réellement et les classer par ordre d'importance. L'utilisation des mesures inappropriées risque de fournir une représentation incomplète ou inadaptée de la performance de l'entreprise.

En outre, la mesure de la performance financière prend une dimension essentielle au sein de toute organisation dont l'existence dépend de l'efficience. Le concept est

¹IKOUR Mouloud, CHALLAL Hocine « L'étude de la performance dans une compagnie d'assurance cas de la SAA », Université MOULOUD MAMMERI de Tizi-Ouzou, promotion 2018.P 2.

Introduction générale

multidimensionnel et il existe autant d'approches de la performance que de parties prenantes. Performance économique, technique, humaine, chacun la construit en fonction des objectifs qu'il assigne à l'organisation. ²

Par ailleurs, l'analyse financière est un instrument de mesure de la performance qui aide à la compréhension de l'entreprise à travers ses états financiers. C'est une méthode qui a pour objet de porter un jugement global sur le niveau de performance financière actuelle et future de l'entreprise.

L'analyse des résultats passés est un point de départ pour juger des risques de pertes futures. L'analyse financière par la méthode des ratios ne peut cependant être menée à bien qu'en procédant à l'aide de ratios soigneusement sélectionnés, simples et significatifs. Elle permet de constituer une information synthétique interne et externe, de visualiser une évaluation historique ou prévisionnelle et d'aider à la prise de décision.

A cet effet, le présent travail de recherche va porter sur la mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance, en se basant essentiellement sur l'analyse des états financiers.

Cependant, avant de poser notre problématique il nous paraît important de noter que durant la préparation de ce présent travail de recherche, nous avons eu des contraintes qui ont entravé nos investigations, en particulier le manque de documentations et de travaux de recherche réalisés sur le sujet étudié, ainsi que le manque d'informations au niveau de la société d'accueil sous prétexte de confidentialité.

En ce sens, nous allons tenter de répondre à la problématique suivante : **Quelle est la démarche appropriée de l'analyse de la performance financière de la compagnie d'assurance Direction Régionale de la SAA d'Alger ?**

Et afin de pouvoir répondre à cette problématique, nous-nous sommes posés les sous questions ci-après :

- Qu'est-ce que la performance financière d'une compagnie d'assurance et quels sont ses indicateurs et ses instruments ?

²BOUHADJER Nadia, BESSAH Bahia, « la mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance cas de la SAA Régionale d'Alger » Université MOULOUD MAMMERI de Tizi-Ouzou, promotion 2017.P10.

Introduction générale

- Quelles sont les principales spécificités du domaine des assurances sur le plan économique, financier et réglementaire ?
- La compagnie d'assurance est-elle performante financièrement ?

À fin de donner des éléments de réponse à notre problématique et à nos sous-questions, nous avons émis quelques hypothèses à travers un plan structuré en trois chapitres ; comme suit :

- Le premier, intitulé « Le secteur des assurances en Algérie », qui s'intéresse à l'étude de l'historique des assurances en Algérie et aux définitions de quelques concepts d'assurance.
- Le deuxième chapitre porte sur « Le cadre conceptuel de la mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance », cela servira à préciser les notions relatives à la mesure de la performance et à l'analyse financière aussi à la spécificité des états financiers des compagnies d'assurances.
- Le troisième et dernier chapitre intitulé « Etude de la performance financière de la Direction régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière » est consacré à l'étude de certains axes de performance d'une compagnie d'assurance algérienne qui est la SAA. L'étude est menée à partir de certains instruments de l'analyse financière.

Introduction du chapitre

Après l'indépendance, le secteur des assurances a évolué dans un contexte de changement permanent parmi d'autres facteurs tels que la privatisation, la libéralisation des marchés et la modification de la réglementation.

L'histoire de l'assurance revêt un intérêt certain pour comprendre nombre de mécanismes et de règles applicables aujourd'hui. Elle met aussi en exergue l'évidence selon laquelle l'assurance n'existe que pour satisfaire des besoins.

L'assurance permet aux assurés de se prémunir en cas de survenance de certains événements pouvant affecter leurs biens. Il apparaît aujourd'hui presque impensable de ne pas s'assurer contre l'incendie, le vol ou les dégâts des eaux. Les indemnités versées par l'assureur compenseront les pertes subies.

De même, nous avons tous conscience que nous pouvons occasionner des dommages à autrui et être tenus à réparation au titre des règles de responsabilité. Les assurances de responsabilités évitent à l'auteur du dommage de prélever sur son patrimoine les sommes nécessaires à l'indemnisation des victimes. Ainsi, tant les assurances « de biens » que les assurances de responsabilité concourent à la conservation du patrimoine des assurés.

Le présent chapitre sera divisé en trois sections, dont la première sera consacrée à présenter l'historique et l'évolution du secteur des assurances en Algérie, puis les différents concepts adoptés dans le domaine en Algérie, pour finir avec le cadre juridique et législatif des assurances, toujours en Algérie.

Section 01. L'historique et évolution des assurances en Algérie

Le secteur des assurances en Algérie a évolué au même rythme que celui du secteur bancaire en particulier et du système financier en général. En effet, le secteur des assurances s'est développé dans un contexte de changements permanents allant de la période de centralisation où il était soumis au contrôle de l'Etat à celle de la libéralisation qui s'est caractérisée par l'adoption de l'ordonnance n°95-07 du 25 Janvier 1995 relative aux assurances¹.

Dans cette section nous allons présenter l'évolution historique des assurances en Algérie

1.1.Aperçu historique et l'évolution des assurances en Algérie :

L'activité des assurances fut introduite en Algérie par l'administration coloniale. Avant 1830 les algériens vivaient en communauté avec le principe de solidarité et d'entraide qui prédominait. A partir de 1962, de nombreuses réformes vont concerner le secteur des assurances en Algérie. Malgré cela, ce secteur qui peut contribuer au financement du développement va accuser un retard considérable par rapport au reste du monde.

Le marché algérien des assurances est passé par différentes étapes depuis l'indépendance. Afin de mieux illustrer son évolution, nous présenterons dans cet espace un résumé qui retrace quatre étapes ayant marqué l'histoire de l'assurance en Algérie.²

1.1.1. La période coloniale (avant 1962) :

Cette période était caractérisée par le monopole des compagnies françaises sur le secteur d'assurance en Algérie. Cela se confirme en 1861 par la création d'une mutuelle incendie spécialisée pour l'assurance en Algérie et dans les colonies. Afin de répondre à la demande des colons-agriculteurs, des mutuelles sont constituées ; c'est le cas de la Mutuelle Centrale Agricole, en 1933, qui fait partie de la Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles laquelle a été créée en 1907 et qui regroupe les mutuelles de Tunisie, du Maroc et d'Algérie.

Des textes métropolitains ont été adoptés par le législateur pour réglementer l'assurance en Algérie dont les principaux sont :

¹FERRI Lydia, MEDDOUR Nawal, « Gestion des compagnies d'assurance », mémoire de master à l'Université MOULOUD MAMMERI de Tizi-Ouzou. Promotion 2018, P30.

² Compagnie Centrale de Réassurance (CCR), Historique du marché algérien des assurances, Bulletin n°09, Alger, 2012.P1

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

- La loi du 13 juillet 1930, réglementant l'ensemble des contrats d'assurance terrestres. Suite à leurs institutions, le marché des assurances a connu une certaine expansion qui incita les sociétés mères dont le siège était en France à ouvrir des agences en Algérie.
- Le décret du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'État sur toutes les sociétés d'assurance.
- La loi du 25 avril 1946, relative à la nationalisation de 32 sociétés d'assurance et à la création d'une Caisse Centrale de Réassurance, d'une École Nationale d'Assurances et d'un Conseil National des Assurances.³
- l'instauration de deux assurances obligatoires, l'assurance accidents de travail en 1950 et d'une assurance automobile en 1958⁴.

1.1.2. La période après l'indépendance (après 1962)

Juste après l'indépendance, les opérations d'assurance étaient pratiquées par 270 entreprises françaises dont 30 % avaient leurs sièges à l'étranger.

L'évolution de l'assurance s'est effectuée progressivement à travers les étapes suivantes :⁵

A. La 1^{ère} étape: La transition (1962 à 1966) :

Durant la période 1962-1965 ou l'Algérie fait face à une multitude de problèmes, il importe de relever :

- La transition de l'économie, transition assez paradoxale avec les objectifs retenus dans le programme de Tripoli,
- La libéralisation de l'assurance.⁶

Bien que, les opérations d'assurances aient commencé bien avant 1947 et sont régies par les lois appliquées en France, on date la naissance des assurances en Algérie à 1947. C'est en effet à partir de cette date que l'on voit apparaître une réglementation spécifique pour l'Algérie. Les besoins en assurance des Algériens, durant la période coloniale, sont considérés comme négligeables compte tenu de leurs revenus et de leur situation socioculturelle. Néanmoins, l'activité assurantielle qui existait était limitée quasiment aux IARD⁶ comme cela se poursuivra d'ailleurs au lendemain de l'indépendance. A la suite de l'accession à l'indépendance, les pouvoirs publics dans une première phase ont maintenu les règles héritées de la colonisation dans cette activité d'assurance dominée par la branche dommages. Durant cette phase, les opérations d'assurances étaient régies par des textes d'inspiration française et

³ Bouaziz. Cheikh, L'histoire de l'assurance en Algérie, https://www.revueassurances.ca/wp-content/uploads/2016/01/2013_81_no3_4.pdf, consulté le 21/01/2021. P285.

⁴ Cylia. Aflalaye, Lynda. Acheche, 2017, « Impact du secteur des assurances sur la croissance économique dans les trois pays du maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc) », mémoire de master à l'université de Bejaia. P26

⁵ Bouaziz. Cheikh, op.cit. P285.

⁶ Tafiani MESSAOUDI BOUALEM, « Les assurances en Algérie, Etude pour une meilleure contribution à la stratégie de développement » édition ENAP. P62

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

la plupart des compagnies qui exerçaient à l'époque étaient des compagnies étrangères (principalement françaises). Pendant toute cette période, une grande partie des flux financiers des compagnies d'assurance, correspondant aux primes reçues, a été transférée à l'étranger par le biais de la réassurance.⁷

A l'indépendance, les autorités ont voulu réguler le marché et ce en élaborant en Juin 1963 deux textes réglementaires : La loi n° 63/197 et la loi n°63/201. A partir de cette date aucune compagnie ne pouvait effectuer des opérations d'assurance sans avoir eu au préalable l'agrément du ministère des finances. L'application de ces lois a engendré une baisse du nombre des compagnies exerçant sur le territoire national, qui a atteint le nombre de 17, alors qu'il était de 300 à l'indépendance ⁸

B. La 2^{ème} étape : La socialisation 1966-1976 :

C'est durant cette période que le monopole de l'État était institué ; l'exploitation de toutes les opérations d'assurance est désormais réservée à l'État par l'intermédiaire des entreprises nationales. Par conséquent l'article 2 de la loi 63-201 devenait caduc.

Parmi les 17 sociétés qui existaient en 1966, une seule a été nationalisée, à savoir la SAA, par l'ordonnance n° 66-129 du 27 mai 1966, alors que toutes les autres entreprises ont été liquidées, à l'exception de celles qui ont la forme mutuelle :

- Caisse Nationale d'Assurance et de Réassurance CAAR.
- Caisse Nationale des Mutualités Agricoles CNMA.⁹
- La socialisation de l'assurance, avec l'application, à partir de 1976, de la gestion socialiste des entreprises.¹⁰

C. La 3^{ème} étape : La spécialisation 1976-1989 :

Cette période se décrit par :

- La spécialisation des entreprises d'assurance, en indiquant pour chacune d'elles les risques à couvrir :
- La CAAR, spécialisée dans les assurances des gros risques et de transport, cela permettant la création de la caisse d'assurance totale spécialisée dans l'assurance du transport terrestre, maritime et aérien.

⁷Nour el Houda SADI et Mohamed ACHOUCHE, «L'évolution du secteur des assurances en Algérie, depuis l'indépendance », mémoire de master consulté le 10/01/2021, P234.

⁸Ibid. P235.

⁹ Bouaziz. Cheikh, Op.cit. .P.287.

¹⁰ Tafiani MESSAOUDI BOUALEM, op.cit. P62

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

- La SAA, spécialisée dans les petits risques, qui sont cependant générateurs d'une épargne importante, à savoir : l'automobile, le vol, les bris de glaces, les dégâts des eaux, les multirisques d'habitation, les assurances de personnes, l'incendie et l'explosion (risque simple).
- La loi 80-07 qui propose essentiellement l'amélioration de la protection de l'assuré et autres bénéficiaires de l'assurance et l'assouplissement de la procédure d'indemnisation.
- La naissance de la Compagnie Algérienne de l'Assurance Transport CAAT par le décret n° 85-82 d'avril 1985.¹¹

Défendre l'indépendance économique du pays et de retenir le plus de primes possibles à l'intérieur du marché¹².

Cette période a été caractérisée par une spécialisation de l'activité d'assurance, la CAAR et la SAA ont été spécialisées par décision du Ministère des finances N° 828 du 21 Mai 1975 ; en indiquant pour chacune d'elles les risques à couvrir ¹³:

- La CAAR, spécialisée dans les assurances des gros risques (les risques industriels et le transport) ;
- La SAA spécialisée dans les petits risques, qui sont cependant générateurs d'une épargne importante, il s'agit donc de l'assurance automobile, assurance de personne et risque simple tel que le vol, l'incendie...etc.

En 1982, accentuation de la spécialisation avec la création de la Compagnie Algérienne d'Assurance Transport (CAAT), qui détentrice des risques de transport prenant ainsi, une part de marché à la CAAR qui monopolisa alors les risques industriels. Cette spécialisation a eu deux effets principaux :

- L'altération des relations avec les assurés qui, se trouvant face à un seul fournisseur ne pouvaient ni discuter les conditions des contrats, ni remettre en question les réductions et rejets abusifs des indemnités ;
- La rédaction draconienne de l'intérêt du démarchage de la clientèle.

¹¹Bouaziz. Cheikh, .op.cit. P288.

¹² Compagnie Centrale de Réassurance (CCR), Op. cit .

¹³ FERRI Lydia et MEDDOUR Nawal, Op.cit, P.32.

D. La 4^{ème} étape : La période de la déspecialisation (de 1989 à nos jours)

Cette étape se caractérise par des réformes apportées au secteur des assurances, en **1989** l'apparition des textes relatifs à l'autonomie des entreprises publiques entraînant la déspecialisation, donc les compagnies peuvent souscrire dans toutes les branches¹⁴. Ainsi, les trois compagnies publiques existantes ont modifié leurs statuts en inscrivant dans leurs exercices toutes les opérations d'assurance et de réassurance¹⁵, ce qui a entraîné l'émergence d'une réelle concurrence entre ces compagnies. Mais, ce n'est qu'en 1995, avec l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995, que l'Algérie s'est dotée d'un cadre juridique des assurances. En effet, cette ordonnance est le texte de référence du droit algérien des assurances. Elle met fin au monopole de l'Etat en matière d'assurances et permet la création de sociétés privées algériennes. Ce texte a réintroduit les intermédiaires d'assurances (agents généraux et courtiers), disparus avec l'institution du monopole de l'Etat sur l'activité d'assurance¹⁶.

Une assurance obligatoire (Cat-Nat) contre les catastrophes naturelles a été mise en application au début de septembre 2004, conformément à l'ordonnance présidentielle n°03-12 du 26 août 2003¹⁷ relative à l'obligation d'assurance des catastrophes naturelles et à l'indemnisation des victimes et ses textes d'application.

La loi autorise également les opérateurs étrangers à s'installer en Algérie, et des produits d'assurance pourront être vendus par des guichets bancaires et autres canaux de distribution¹⁸.

La loi n°06-04 du 20 février **2006**, modifiée par l'ordonnance n°95-07 relative à l'assurance, dont les principaux apports sont :

- Le renforcement de l'activité en assurance de personne ;
- La généralisation de l'assurance groupe ;
- La séparation des activités des compagnies (assurances vie et non-vie) ;
- Le renforcement de la sécurité financière ;
- La création d'un fonds de garantie des assurés ;
- L'obligation de libération totale du capital pour agrément ;

¹⁴KAHLOUCHE NASSIMA, « L'assurance des risques aquacoles en Algérie », mémoire de Master à l'Université MOULOUD MAMMERI de TIZI OUZOU, promotion 2018, P71.

¹⁵Cylia. Aflalaye, Lynda. Acheche, Op.cit, P26

¹⁶ HALLICHE Meriem et MOKHTARI Hayat, « Evolution de la sous branche assurance transport faculté maritime », mémoire de master à l'Université MOULOUD MAMMERI de Tizi ousou, Promotion 2018. P.43.

¹⁷Bouaziz. Cheikh,op.cit. P.288.

¹⁸Ibid, P289.

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

- L'ouverture du marché à la succursale aux sociétés d'assurance étrangères ;
- L'institution d'une commission de supervision des assurances¹⁹.

L'année 2008 a été marquée par le règlement définitif du contentieux Algéro-français sur les assurances. Le contentieux remonte à l'année 1966, lorsque le secteur des assurances a été nationalisé par l'État algérien nouvellement indépendant. Une fois les sociétés françaises parties, leurs engagements ont été honorés par les sociétés algériennes. Cependant, les biens immobiliers acquis en contrepartie de ces engagements étaient restés juridiquement en possession des sociétés françaises. De ce fait, les sociétés algériennes ont dû régler les sinistres sans pouvoir utiliser pour ce faire les actifs y correspondants. L'accord du 7 mars 2008, entre les sociétés françaises AGF, Aviva, AXA, Groupama et MMA et les sociétés publiques algériennes SAA et CAAR, a permis de régulariser en droit algérien la situation de fait décrite précédemment : il organise un transfert de portefeuille entre les deux parties signataires à effet rétroactif à compter de 1966²⁰.

Par ailleurs, le décret exécutif n°09-375 du 16 novembre **2009** a fixé le capital social minimum des sociétés d'assurances et/ou de réassurance.²¹

Ainsi, le capital social minimum des sociétés d'assurance et/ou de réassurance est fixé à :²²

- Un milliard de dinars pour les sociétés par actions exerçant les opérations d'assurance de personnes et de capitalisation ;
- Deux milliards de dinars pour les sociétés par actions exerçant les opérations d'assurance de dommages ;
- Cinq milliards de dinars pour les sociétés par actions exerçant exclusivement les opérations de réassurance.

Le fonds d'établissement des sociétés à forme mutuelle est fixé à :

- Six cent millions de dinars pour les sociétés exerçant les opérations d'assurances de

Personnes et de capitalisation ;

- Un milliard de dinars pour les sociétés exerçant les opérations d'assurances de dommages.²³

¹⁹KAHLOUCHE NASSIMA, op.cit, P72.

²⁰ HALLICHE Meriem et MOKHTARI Hayet, Op.cit, P44.

²¹ KAHLOUCHE NASSIMA, Op.cit., P72

²²KPMG, «guide des assurances en Algérie», Edition 2015, <https://docplayer.fr/539107-Guide-des-assurances-en-algerie.html> .consulté le 23/01/2021, P13

²³Ibid.P14

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

Le secteur des assurances a été marqué en juillet **2011** par l'entrée en application de la séparation entre les assurances de dommages et les assurances de personnes instituée par la loi n°06-04 du 20 février modifiant et complétant l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances²⁴

A fin **2012**, le marché est composé de 22 sociétés d'assurance (dommages, personnes et mutuelles) et de réassurance dont la moitié relève du secteur public.

En **2013**, la Commission de supervision des assurances (CSA) a agréé 10 nouveaux courtiers²⁵.

1.2. Les intervenants dans le marché algérien des assurances

En dehors des assurés, le marché algérien des assurances se compose des institutions autonomes et des assureurs. Dans ce qui suit nous allons les présenter.

1.2.1. Les institutions autonomes :

Le cadre institutionnel du marché algérien des assurances est composé de six (06) institutions autonomes :

- Le ministère chargé des finances ;
- Le Conseil National des Assurances (CNA) ;
- La Commission de Supervision des Assurances (CSA) ;
- La Centrale des Risques (CR) ;
- L'organe de tarification ;
- Le fonds de garanties des assurés (FGAS).

Tous ces intervenants sont sous la tutelle du Ministère des finances.²⁶

A. Le Ministère chargé des Finances

Celui-ci intervient pour délivrer l'autorisation préalable pour l'ouverture en Algérie de Succursales d'assurance étrangères et pour l'ouverture de bureaux de représentation de sociétés d'assurances et/ou de réassurance.

C'est également le Ministre des Finances qui agréé une association professionnelle d'assureurs de droit algérien à laquelle les sociétés d'assurance et/ou de réassurance étrangères sont tenues d'adhérer.

²⁴ KAHLOUCHE NASSIMA, op.cit., P73

²⁵ KPMG, op.cit., P14

²⁶ HALLICHE Meriem et MOKHTARI Hayat, Op.cit., P46

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

Les sociétés d'assurance et/ou de réassurance ne peuvent exercer leur activité qu'après avoir obtenu l'agrément du Ministre de la tutelle.

Le Ministre des Finances agréé pareillement une association professionnelle des agents généraux et des courtiers, comme il établit la liste des documents que les sociétés d'assurance et/ou de réassurance doivent fournir à la CSA.

S'agissant des recours dont disposent les assureurs, le refus d'agrément de la part du Ministre chargé des Finances peut faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat²⁷

B. Le Conseil National des Assurances (CNA)

Le conseil National des Assurances est le cadre qui se charge de mettre en accord tous les intervenants d'une opération d'assurance. Il s'agit des assureurs et intermédiaires d'assurance, des assurés, le pouvoir public ainsi le personnels exerçant dans le secteur.

Le conseil constitue une force de réflexion et de proposition à même de préserver les intérêts des partis impliquées dans la concentration. Présidé par le ministre des finances, il représente l'organe consultatif des pouvoirs publics, sur tout ce qui se rapporte à la situation, à l'organisation et au développement de l'activité d'assurance et de réassurance.

Le Conseil National des Assurances se définit comme le cadre de concertation entre les diverses parties impliquées dans l'activité d'assurance: les assureurs et intermédiaires d'assurance, les assurés, les pouvoirs publics et enfin le personnel exerçant dans le secteur²⁸

Le conseil est une force de réflexion et de proposition à même de préserver les intérêts des parties impliquées dans la concertation. Présidé par le Ministre des finances, il représente l'organe consultatif des pouvoirs publics sur tout ce qui se rapporte « à la situation, l'organisation et au développement de l'activité d'assurance et de réassurance ». Il se prononce sur tout projet de texte législatif ou réglementaire concernant l'activité d'assurance. Son avis est notamment requis pour l'étude des demandes d'agrément de compagnies d'assurance et de courtiers.

A travers les travaux scientifiques qu'il entreprend et les recommandations qu'il présente aux décideurs, le Conseil National des Assurances apparaît comme un instrument de

²⁷KPMG, op.cit., P15.

²⁸AFLALYE CYLIA et ACHECHE LYNDIA, op.cit. , P29

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

première importance dans la détermination de la politique générale de l'Etat en matière d'assurance.²⁹

C. La Commission de Supervision des Assurances (CSA)

Le contrôle de l'Etat sur l'activité d'assurance et de réassurance est exercé par la Commission de supervision des assurances (CSA). Elle a pour objet :

- Protéger les intérêts des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance, en veillant à la régularité des opérations d'assurance ainsi qu'à la solvabilité des sociétés d'assurance ;
- Promouvoir et développer le marché national des assurances en vue de son intégration dans l'activité économique et sociale.³⁰

D. La Centrale des Risques (CR)

La Centrale des risques est créée auprès du Ministère des Finances. Elle est rattachée à la structure chargée des assurances.

Les sociétés d'assurance et succursales de sociétés d'assurance étrangères doivent fournir à la Centrale des risques les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le décret exécutif n°07-138 précise les contours de sa mission : la centrale collecte et centralise les informations relatives aux contrats d'assurances souscrits auprès des sociétés d'assurance et de réassurance et les succursales d'assurances étrangères.

En effet, les sociétés doivent lui déclarer les contrats qu'elles émettent. La forme et la périodicité de ces déclarations sont fixées par arrêté du ministre des Finances.

La Centrale les informe de tout cas de pluralité d'assurances de même nature pour un même risque.³¹

E. L'organe de tarification

Institué auprès du Ministre chargé des finances en vertu de l'article 231 de l'ordonnance n° 95-07, l'Organe de Tarification dénommé « Bureau spécialisé de tarification en assurances

²⁹ HALLICHE MERIEM et MOKHTARI HAYET.op.cit. P46

³⁰ KPMG, op. cit, P19

³¹Ibid., P19

(B.S.T.) »³², a pour objet d'élaborer des projets de tarifs, d'étudier et d'actualiser les tarifs d'assurance en vigueur, en matière d'assurance obligatoire, le bureau peut proposer des tarifs ou des paramètres de tarification, en matière d'assurance facultative, le bureau peut proposer des tarifs de référence³³.

IL est également chargé d'émettre un avis sur tout litige en matière de tarifs d'assurance pour permettre à l'administration de contrôle de se prononcer³⁴.

F. Le fonds de garanties des assurés (FGA)

A l'instar du secteur bancaire, à travers le fonds de garantie des dépôts, le secteur des assurances s'est également doté d'un instrument favorisant la protection des contrats d'assurance et sécurisant davantage l'activité des assurances³⁵.

Institué par la loi n° 06-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 95-07 relative aux assurances, le Fonds de Garantie des Assurés est chargé de supporter, en cas d'insolvabilité des sociétés d'assurances, tout ou partie des dettes envers les assurés et les bénéficiaires des contrats d'assurance. Il dispose de ressources constituées d'une cotisation annuelle des sociétés d'assurances et/ou de réassurance, et les succursales d'assurance étrangères agréées, dont le montant ne peut dépasser 1% des primes émises nettes d'annulation³⁶.

1.2.2. Les assureurs

Le marché est en pleine mutation suite à l'obligation faite aux assureurs de séparer l'assurance vie et non-vie. Le marché des assurances est composé, en 2012, de :

- **Quatre sociétés publiques d'assurance dommages** : SAA - CAAR - CAAT et CAS
- **Six sociétés privées d'assurance dommages** : Trust AlgEria, CIAR, 2A, Salama Assurances,

GAM et Alliance Assurances ; Une société mixte d'assurance dommages : AXA Algérie assurance dommages.

³² L'article 1 du décret exécutif n° 09-257 du 11 août 2009, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'organe spécialisé en matière de tarification des assurances, J.O.R.A.D.P n° 47 du 16 Août 2009.

³³ L'article 6 du décret exécutif n° 09-257

³⁴ L'article 231 de l'ordonnance n° 95-07

³⁵ Revue de l'Assurance N°2 - Janvier 2013, P. 41. Disponible sur le site https://www.cna.dz/extension/mydesign/design/mydesign/images/Revue_Assurance_02.pdf consulté le 04/02/2021.

³⁶ L'article 213 bis de l'ordonnance n° 95-07

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

- **Trois mutuelles d'assurance** : la Maatec pour le personnel de l'éducation et de la culture ; la CNMA pour le secteur agricole et le Mutualiste pour les assurances de personnes
- **Deux entreprises publiques d'assurance de personnes** : Taamine Life Algérie (TALA) et Caarama Assurances .
- **Deux sociétés privées d'assurance de personnes** : Cardif El Djazaïr et Macir Vie
- **Deux sociétés mixtes d'assurance de personnes** : Société d'assurance, de prévoyance et de santé (SAPS) et AXA Algérie assurance
- **Une Compagnie Publique de Réassurance** (CCR)
- **Deux sociétés spécialisées** : la CAGEX en matière d'assurance du crédit à l'exportation et la SGCI pour l'assurance du crédit immobilier.³⁷

A. Les assurances de dommages :

Dans les assurances de dommages, on trouve les cinq(13) compagnies publiques suivantes :³⁸

1. **La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR)** est la plus ancienne compagnie du marché, spécialisée à l'origine dans les risques commerciaux et industriels. Elle est aujourd'hui la troisième société du marché (en 2012) avec un réseau composé de bureaux directs et d'agents généraux. Son capital social est de 12 milliards de dinars.
2. **La Société Algérienne d'Assurance (SAA)** est première société du marché par son chiffre d'affaires (près de 23,2 milliards de dinars en 2012), son réseau (460 points de vente entre agences directes, agences générales et sous-agences) et ses effectifs (3650 personnes, dont 1300 en directions régionales et 1700 en agences directes). La SAA a signé en avril 2008 un accord de partenariat stratégique avec le groupe français d'assurance Macif.
3. **La Compagnie Algérienne des Assurances (CAAT)**, venue sur le marché par scission des activités de la CAAR, a été spécialisée sur les risques transports. Par la suite, la CAAT a développé son activité sur l'ensemble des branches d'assurance. Elle est aujourd'hui la deuxième société du marché avec un chiffre d'affaires de 15,5 milliards de dinars en 2012 représentant une part de marché de 17%. Son capital social est de 7,49milliards de dinars.

³⁷KPMG, op.cit, P22

³⁸ <https://www.uar.dz/assurances-dommage.P01>. consulté le 15/02/2021

4. **La Compagnie d'Assurances des Hydrocarbures (CASH)** est détenue par Sonatrach (64%), Naftal (18%), CAAR (12%) et CCR (6%). Sa part de marché à fin 2012 est de 9%. Son portefeuille est constitué des risques des hydrocarbures et des grands risques industriels.

La CASH réalise une part importante de son chiffre d'affaires avec son actionnaire principal, Sonatrach, dont elle couvre environ 80% des risques. Son capital social est de 7,8 milliards de dinars.

5. **La Compagnie Internationale d'Assurance et de Réassurance (CIAR)**, du groupe algérien Soufi, est la première société privée du marché par son chiffre d'affaires avec une part de marché de 7%. Son capital social est de 4,2 milliards de dinars.
6. **L'Algérienne des Assurances (2A)** est une filiale du groupe algérien Rahim. Son capital social est de 2 milliard de dinars. Elle fut la première compagnie d'assurance 100% privée à voir le jour en Algérie.³⁹
7. **La Générale Assurance Méditerranéenne (GAM)** a été rachetée en 2007 par un fonds d'investissement spécialisé sur l'Afrique basé à Tunis. Son capital social est de 2,4 milliard de dinars.
8. **Salama Assurances Algérie**, filiale du groupe Salama Islamic Arab Insurance Company de Dubaï, est spécialisée dans les produits conformes à la charia islamique «takaful».
9. **Trust Algeria Assurance et Réassurance**, dont les actionnaires sont Trust Real Bahrein (95%) et Qatar General Insurance (5%). Son capital social est de 2,05 milliards de dinars.
10. **Alliance Assurances**, du groupe algérien Khelifati, agréée en juillet 2005, est opérationnelle depuis 2006. En vue de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en matière de capital social minimum, Alliance Assurances a effectué un appel public à l'épargne en émettant des actions sur la Bourse d'Alger. Elle est aujourd'hui, avec NCA Rouiba, la seule entreprise privée cotée en Bourse. Son capital social est de 2,2 milliards de dinars.
11. **AXA Algérie Assurance Dommages**, filiale du n°1 mondial de l'assurance, AXA Algérie a été créée en juillet 2011. Le capital social de 2 milliards de dinars est détenu

³⁹ KPMG, op.cit, P22

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

à 49% par le groupe AXA, 15% par la Banque extérieure d'Algérie et 36% par le Fonds national d'investissement.

Cette compagnie a commencé effectivement ses activités en décembre 2011.

12. **La Maatec** est une mutuelle d'assurance dont les souscripteurs sont généralement des employés du secteur de l'enseignement et de la culture. Elle est spécialisée dans l'assurance automobile et d'habitation. Son capital a été porté récemment à un milliard de dinars pour se conformer aux exigences réglementaires

13. **La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA)** est une institution financière mutualiste.

Elle est composée d'un réseau de 65 Caisses régionales de mutualité agricole (CRMA), elles-mêmes sociétaires de la Caisse nationale. Elles sont relayées par 302 bureaux locaux.

CNMA réassure les CRMA et garantit leurs engagements. La CNMA assure ses sociétaires et ses assurés notamment contre les risques d'aléas climatiques.

La CNMA a donné naissance en 2012 à La Mutualiste, mutuelle d'assurance de personnes (6 milliards de dinars du capital social et 142 000 sociétaires à son lancement).⁴⁰

B. Les assurances de personnes :

Il existe actuellement huit (8) compagnies habilitées à pratiquer les assurances dites « Personnes », elles se répartissent comme suit :⁴¹

1. **AXA Algérie Assurance Vie** a été créée en même temps que la filiale Dommages. Elle est dotée d'un capital d'un milliard de dinars.
2. **Taamine Life Algérie**, qui a démarré ses activités en 2011, a été créée par la CAAT pour exercer les activités d'assurance de personnes. Le capital social de la société est réparti entre la CAAT (55%), le Fonds national d'investissement (35%) et la Banque extérieure d'Algérie (15%).
3. **Caarama Assurances** est une filiale de la CAAR. Elle a repris le portefeuille des contrats vie de la CAAR pour environ un milliard de dinars. 90% de sa production concernent des produits de prévoyance collective à destination des entreprises.
4. **Cardif El Djazaïr** est une filiale de BNP Paribas El Djazaïr. Elle commercialise une partie de ses produits par le biais de la banque du même groupe et, récemment, par le

⁴⁰KPMG, op.cit, P23.

⁴¹ <https://www.uar.dz/assurances-personne.P01>. Consulté le 15/02/2021

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

biais de la CNEP Banque. Elle contribue de ce fait à l'essor de la bancassurance en Algérie.

5. **Macir Vie** résulte d'une scission de la CIAR, qui fut la première compagnie privée à s'être conformée à l'obligation de séparation des activités vie et non-vie. Elle est dotée d'un capital social d'un milliard de dinars.
6. **La Société d'Assurance, de Prévoyance et de Santé (SAPS)** est la première compagnie d'assurance de personnes en Algérie, créée en partenariat entre le groupe français Macif, la SAA, la BDL et la BADR. Elle est dotée d'un capital social de 2 milliards de dinars.
7. **Une (01) Société Mutuelle** : dénommée **le Mutualiste** créée le 05 janvier 2012 filiale de la CNMA
8. **l'Algérienne Vie** : *Algerian Gulf Life Insurance Company SPA (AGLIC)* créée le : 22 février 2015.⁴²

C. Les compagnies d'assurances spécialisées :

Il existe deux (02) compagnies d'assurances habilitées à pratiquer les assurances dites « Spécialisées », qui assurent le « Crédit ». Ces deux compagnies sont :⁴³

- a. **La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (Cagex)** est spécialisée dans les risques commerciaux, les risques politiques, les risques de non-transfert et les catastrophes naturelles. Son capital social de 2milliards de dinars, est réparti entre 10 institutions publiques, 5 banques et 5 compagnies d'assurance. Elle est considérée comme un acteur important en termes d'assurance-crédit à l'exportation.
- b. **La Société de Garantie du Crédit Immobilier(SGCI)** fut créée en 1997 avec le statut d'entreprise publique économique (EPE). Son capital social de 2 milliards de dinars est détenu à 40,35% par le trésor public ; le reste est réparti entre différentes banques et compagnies d'assurance, toutes publiques. La SGCI a pour unique mission de couvrir les établissements de crédit contre le risque de défaut des souscripteurs de crédit immobilier.⁴⁴

⁴² KAHLOUCHE NASSIMA, op .cit, P74

⁴³ <https://www.uar.dz/assurances-specialisees.p1>, consulté le 16/02/2021

⁴⁴ KPMG, op.cit., P24

D. Les agents généraux(A.G.A) :

« L'agent général d'assurance est une personne physique qui représente une ou plusieurs sociétés d'assurance, en vertu d'un contrat de nomination portant son agrément en cette qualité.

L'agent général, en sa qualité de mandataire, met d'une part, à la disposition du public sa compétence technique, en vue de la recherche et de la souscription du contrat d'assurance pour le compte de son mandant ; d'autre part, à la disposition de la ou des sociétés qu'il représente, ses services personnels et ceux de l'agence générale, pour les contrats dont la gestion lui est confiée ».⁴⁵

La profession d'agent général d'assurance, est donc subordonnée à la conclusion entre ce dernier et la société d'assurance concernée, d'un contrat de nomination, qui est une convention écrite, qui fixe les conditions dans lesquelles l'agent général exerce ses fonctions, les opérations d'assurance pour lesquelles il a été mandaté, les taux des commissions d'apports calculées en pourcentage sur le montant des primes nettes de droits et taxes, ce dernier doit réserver l'exclusivité de sa production à la société mandante. Notons aussi, que des conditions de moralité, d'âge, de nationalité et de capacités professionnelles et financières, sont requises pour l'obtention de l'agrément de l'agent général d'assurance⁴⁶.

Selon le CNA, au 31décembre 2012, 797 agents généraux exerçaient sur le territoire algérien, ce qui représentait environ 43% du réseau de distribution à cette même date.⁴⁷

E. Les courtiers

Les courtiers sont aux nombre de 30, exclusivement nationaux car la loi interdit aux courtiers internationaux d'exercer directement leurs activités. Les courtiers représentent, en 2012, 6 % de la production des compagnies, contre 2 % en 2002. Le chiffre d'affaires moyen généré par les courtiers a été de 82 millions de dinars en 2006, très supérieur à la moyenne des points de vente. Ceci s'explique par le fait que les courtiers interviennent davantage dans les entreprises où les primes moyennes des contrats sont plus élevées.⁴⁸

⁴⁵L'article 253 de l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995

⁴⁶ MOKRANI FARID, « La réforme du cadre juridique des assurances en Algérie », mémoire de master à l'Université ABERRAHMANE MIRA, wilaya de BEJAIA, promotion2012 P63

⁴⁷ KPMG, op.cit., P26

⁴⁸ HALLICHE Meriem et MOKHTARI Hayat, Op.cit., P52.

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

Le marché algérien des Assurances accélère sa mue, les différentes modifications apportées à l'ordonnance 95-07 qui ont étendu la libéralisation du secteur, visent à offrir de nouvelles perspectives de développement.

Section 02 : Le cadre conceptuel relatif aux assurances

2.1. Définitions et le rôle de l'assurance

2.1.1. Définitions de l'assurance

Plusieurs définitions ont été données à l'assurance par plusieurs auteurs, privilégiant, les uns aspects économiques, d'autres, les aspects techniques et législatifs. On a retenus quatre (04) définitions :

A. D'une manière générale

L'assurance est : « L'organisation rationnelle d'une mutualité de personnes soumises à l'éventualité de la réalisation d'un même risque qui, par leur contribution financière, permettent l'indemnisation des dommages subis par ceux d'entre eux qui sont effectivement frappés par ce risque. »⁴⁹.

Selon le professeur M .Joseph HEMARD : « L'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait promettre, moyennant une rémunération pour lui ou pour un tiers en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assureur, qui prenant en charge un ensemble de risques, les compensent conformément aux lois de la statistique. »⁵⁰.

B. Du point de vue économique

L'assurance est une activité qui consiste à transformer des risques individuels en risques collectifs en garantissant le paiement d'une somme (indemnité ou prestation) en cas de réalisation d'un risque.⁵¹

C. Du point de vue technique :

Selon Fourastié. J : « L'assurance est une opération par laquelle un individu, moyennement une contribution, la prime, acquiert pour lui ou pour un tiers un droit de prestation en cas de réalisation d'un risque, cette indemnité étant versée par une entreprise ou

⁴⁹BOUZID Amel, BOUZOUAG Samia, « Analyse du marché des assurances privées en Algérie et les perspectives de son développement », mémoire de master à l'Université MOULOUD MAMMERI de TIZI OUZOU, promotion 2015, P20.

⁵⁰ François Couilbault, Constant Eliashberg, Michel Latrasse, « Les grands principes de l'assurance », 6^{ème} édition, l'argus de l'assurance, Paris, 2003, P49.

⁵¹ FERRI Lydia, MEDDOUR Nawal, Op Cit, P10.

un organisme qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément à la loi des statistiques. »⁵².

D. Du point de vue législatif :

« L'assurance est, au sens de l'article 619 du code civil, un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat. »⁵³.

2.1.2. Le rôle de l'assurance

On s'accorde à reconnaître aux assurances l'accomplissement de plusieurs rôles déterminant dans la quête de l'efficacité socio-économique des nations.

L'assurance est un service qui tient une place importante dans l'économie, elle permet aux entreprises de continuer à fonctionner après un sinistre. Par conséquent, il consolide l'emploi, la production et préserver le tissu économique. Grâce à l'assurance les conséquences de certains risques sont portées à la connaissance du public. La population est avertie sur les changements climatiques et les catastrophes naturelles grâce aux recherches dans le domaine des assurances.

A. Le rôle économique de l'assurance

Le rôle économique de l'assurance ne s'arrête pas à la préservation des acquis économiques à un instant donné. L'assurance est en effet un moteur essentiel du développement économique pour au moins deux raisons : la garantie des investissements et le placement des cotisations.

1. Garanties des investissements : S'agissant d'une plateforme pétrolière ou d'un satellite de la télécommunication au plus modeste commerce de proximité, aucun investisseur n'accepterait d'y investir son argent en risquant les capitaux investis, sans avoir sous la main non pas une promesse mais une garantie de récupérer son argent lors de survenance des sinistres, et depuis longtemps jusqu'à nos jours, seule les assurances ont pu offrir cette garantie aux investisseurs.

⁵²BENZIANE.D, « Essai d'analyse du système de couverture des risques dus aux catastrophe naturelles en Algérie », mémoire de magister à l'Université BEJAIA, promotion 2006, P08.

⁵³ Ordonnance N° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances Art. 2. (modifié par l'art. 2 L 06-04).

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

Tout projet moderne d'investissement, est donc de développement, exige la participation de l'assureur sous la garantie duquel l'entrepreneur est surtout son banquier ne risqueraient par les capitaux impliqués par le projet.

2. A propos des placements des cotisations, l'assureur perçoit des cotisations avant que les assurés ne soient soumis au risques contre lesquels ils sont garanties .Cela lui donne normalement une trésorerie excédentaire qu'il doit gérer au mieux des intérêts de la mutualité. En outre il s'écoule toujours un certain temps entre la date de survenance des sinistres et celle de leur règlement.

A tout moment, les assureurs ont donc connaissance d'une liste de sinistres déclarés dont le coût probable a pu être évalué mais sont en attente de règlement. Le totale des évaluations de ces sinistres à régler doit être provisionné au passif du bilan au titre des engagements qui doivent être, eux aussi gérer dans l'intérêt de la mutualité.

B. Le rôle social de l'assurance

L'aspect du rôle social de l'assurance et son incidence sur la survie des entreprises se traduit par sa capacité à pérenniser les entreprises victimes des coups du sort qui peuvent porter atteinte à leur stabilité tel que, un incendie, une faillite d'un client débiteur, responsabilité civil engage pour malfaçon. L'assurance sauve des emplois, des savoirs-faires, des lieux de vie et contribue à la stabilité des relations sociales et des emplois à garantir aux individus et aux familles la sécurité de leurs revenus et de leurs patrimoines malgré tous les risques auxquels ceci sont exposés. Elle contribue à la cohésion de la société et au bonheur des individus.

Il faut signaler que le rôle social de l'assurance a des limites. L'intervention de l'assureur lors de la survenance d'un sinistre consiste à offrir une indemnité en argent aux victimes, alors que l'argent n'est qu'une réparation financière des dégâts causés par le sinistre. Si une indemnité en argent suffit à un chef de l'entreprise de récupérer son matériel et ses matières premières détruites par un incendie, l'argent ne pourra jamais remplacer un mari ou un père, ni une main ou une jambe perdue lors d'un accident qui a mis la victime dans une situation d'incapacité de travailler.

Cela est évident, mais l'assurance permet au moins à la victime, la veuve, les orphelins, de percevoir des revenus et donc de conserver un niveau de vie respectable.

2.2. Les acteurs et les caractéristiques d'une opération d'assurance

2.2.1. Les acteurs d'une opération d'assurance

A. L'assureur : C'est la personne morale qui s'engage à verser le capital (ou la rente) prévu, conformément aux clauses du contrat. Cela à condition que l'engagement réciproque du souscripteur ait été satisfait.⁵⁴

B. Le souscripteur : Une personne qui souscrit un contrat d'assurance, signe les documents contractuels et qui se trouve seul engagé auprès de l'assureur pour le paiement des primes et il peut mettre fin quand il le désire.⁵⁵

C. L'assuré : C'est la personne dont le patrimoine sera atteint par la réalisation du risque ou qu'il sera soumis au risque, il peut être soit :

✓ Une personne physique : commerçant, professeur, etc. ;

✓ Une personne morale : société, association.⁵⁶

D. Le bénéficiaire : C'est celui qui bénéficiera de l'indemnité ou du capital en cas de réalisation de risque .Il peut être :

✓ L'assuré lui-même ;

✓ Une personne dénommée en faveur de lequel l'assurance est souscrite ;

✓ Une personne non dénommée.⁵⁷

E. Le tiers

Les tiers toute personne non engagé par le contrat, autre que l'assuré responsable, son conjoint, leurs ascendants, et descendants. ⁵⁸

2.2.2. Les caractéristiques d'une opération d'assurance

A. Le risque

Les assureurs définissent classiquement le risque comme « l'événement dommageable dont la survenance est incertaine (aléatoire), quant à la date de cette réalisation ; il se dit aussi bien l'éventualité d'un tel événement en général, que de l'événement spécifié dont la survenance est envisagée » comme le définit COURTIEU G. (2002).

Le risque est un événement futur, incertain et ne dépendant pas exclusivement de la volonté de l'assuré ; ou un événement certain mais dont la date de survenance est inconnue⁵⁹.

⁵⁴BOUZID Amel, BOUZOUAG Samia, op.cit, P22.

⁵⁵ Ibid.P22.

⁵⁶Ibid,P22

⁵⁷ ibid. P23.

⁵⁸ HALLICHE Meriem, MOUKHTARI Hayet, Op.Cit, P11.

B. La prime (cotisation)

La prime est la contribution que verse l'assuré à l'assureur en échange de la garantie qui lui est accordée. Elle est payable au départ de l'opération d'assurance ou de l'année d'assurance, d'où son nom de prime (que nous retrouvons dans la locution « de prime abord » ou dans le mot « primeur » qui signifie en premier)⁶⁰.

C. L'indemnité (la prestation de l'assureur)

L'engagement pris par l'assureur en cas de réalisation du risque consiste à verser une prestation. Il s'agit, d'une manière générale, d'une somme d'argent destinée :⁶¹

- Soit au souscripteur et assuré, par exemple en assurance incendie,
- Soit à un tiers, par exemple en assurance de responsabilités,
- Soit au bénéficiaire, par exemple en assurance vie (en cas de décès).

En pratique, il convient de distinguer deux (02) sortes de prestations :

- Des indemnités qui sont déterminées après la survenance du sinistre, en fonction de son importance (par exemple : incendie d'un bâtiment).
- Des prestations forfaitaires qui sont déterminées à la souscription du contrat, avant la survenance du sinistre (par exemple : assurance vie). Ces prestations forfaitaires se traduisent par le versement d'un capital, ou d'une rente ou encore d'une somme de X dinars par-jour.

D. La compensation

Chaque souscripteur verse sa cotisation sans savoir si c'est lui ou un autre qui en bénéficiera mais conscient de fait que c'est grâce à ses versements et à ceux des autres souscripteurs que l'assureur pourra indemniser ceux qui auront été sinistrés.⁶²

⁵⁹ François Couilbault, Constant Eliashberg, Michel Latrasse, Op.Cit, P51.

⁶⁰ Ibid, P51

⁶¹ Ibid, P52.

2.2.3. Les techniques de division de risque

A. La Coassurance

La coassurance est une participation de plusieurs assureurs à la couverture du même risque, dans le cadre d'un contrat d'assurance unique. La gestion et l'exécution du contrat d'assurance sont confiées à l'un des assureurs appelé apériteur et dûment mandaté par les autres assureurs participants à la couverture du risque.⁶³

La coassurance consiste en un partage proportionnel d'un même risque entre plusieurs assureurs. Chacun accepte un certain pourcentage du risque, reçoit en échange ce même pourcentage de la prime et, en cas de sinistre sera tenu au paiement de la même proportion des prestations dues.⁶⁴

B. La réassurance

La réassurance est une opération par laquelle une société d'assurance (la cédante) s'assure elle-même auprès d'une autre société (le réassureur ou le cessionnaire) pour une partie des risques qu'elle a pris en charge. C'est donc en quelque sorte « l'assurance de l'assurance » ou une assurance en seconde degré. L'assureur qui se réassure est appelé le cédant ou encore l'assureur direct⁶⁵.

« Le contrat ou traité de réassurance est une convention par laquelle l'assureur ou cédant se décharge sur un réassureur ou cessionnaire de tout ou partie des risques qu'il a assurés. En matière de réassurance, l'assureur reste le seul responsable vis à vis de l'assuré. »⁶⁶.

Il existe deux grandes catégories de réassurance :⁶⁷

- **La réassurance proportionnelle** : elle est déterminée en fonction des capitaux assurés sur chaque contrat relevant du champ d'application du traité. Ainsi, on parle parfois de réassurance de sommes ou de capitaux.

Cette « réassurance » est donc déterminée à la souscription des contrats, avant tout sinistre. Elle est toujours proportionnelle aux capitaux garantis : pour

⁶³L'article 3 de l'Ordonnance N° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

⁶⁴ François Couilbault, Constant Eliashberg, Michel Latrasse, Op Cit, p59.

⁶⁵ F.Couilbault, S.Couilbault-Di Tommaso, V.Huberty, « les grands principes de l'assurances », l'argus de l'assurance, 13eme edition, 2017, p56.

⁶⁶ Ordonnance N° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances Art. 4.

⁶⁷ F.Couilbault, S.Couilbault-Di Tommaso, V.Huberty, Op. Cit, p57.

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

chaque contrat, le réassureur prendra en charge un certain pourcentage du risque, recevra le même pourcentage de prime et paiera la même proportion des sinistres.

En pratique, il existe deux formes de réassurance proportionnelle, à savoir :

- La réassurance dite en quote-part ou en participation pure, dans laquelle le réassureur garantit le même pourcentage sur tous les risques.
- La réassurance dite en excédent de plein, dans laquelle le réassureur intervient lorsque la garantie de chaque contrat dépasse une certaine somme.

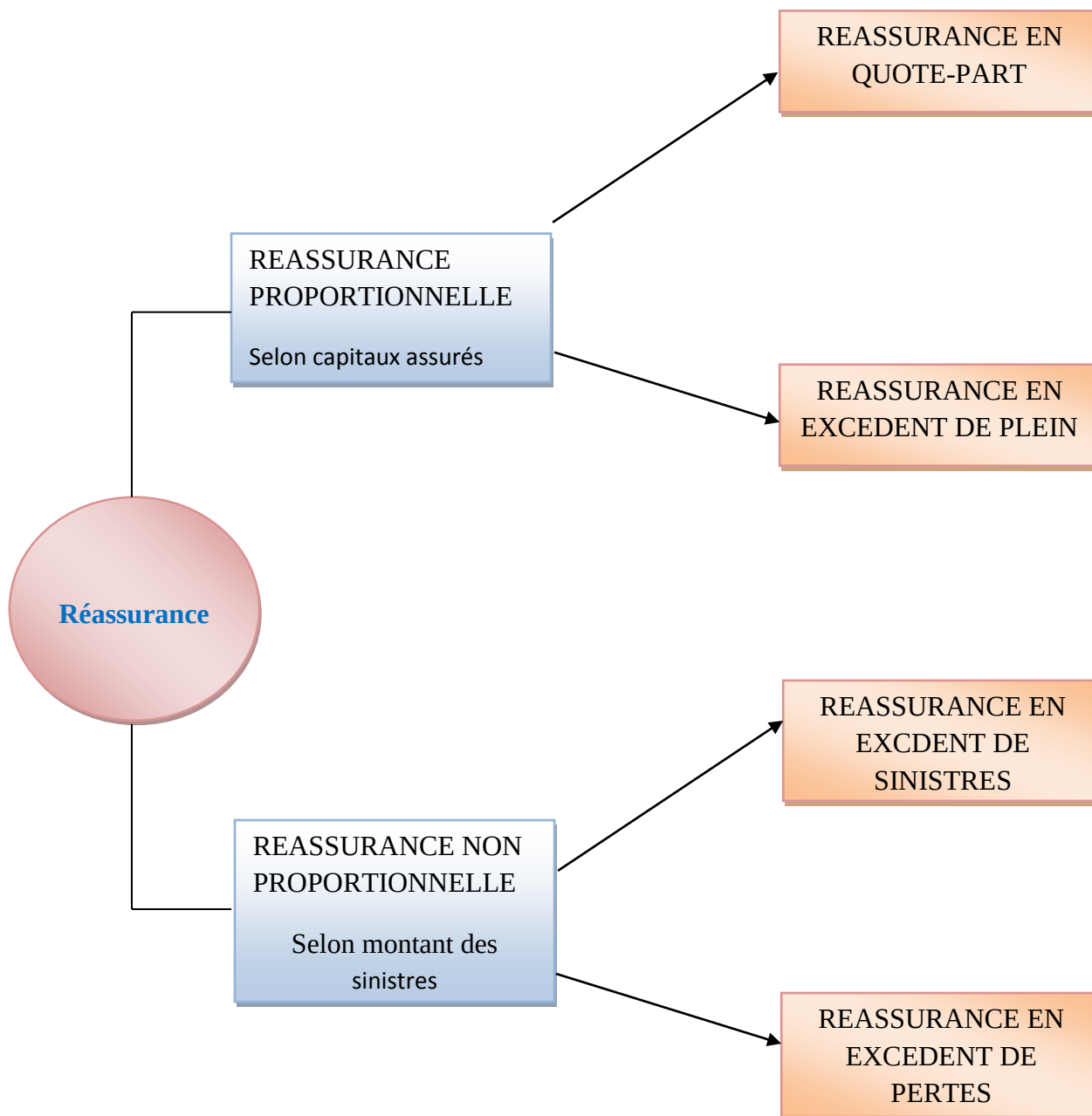
➤ **La réassurance non proportionnelle** : elle est déterminée en fonction du montant des sinistres concernant les contrats relevant du champ d'application du trait. Ainsi, on parle parfois de réassurance de sinistres ; Elle n'est pas proportionnelle aux garanties. Cette réassurance ne peut être calculée qu'après la survenance des sinistres.

En pratique, il existe également deux formes pour la réassurance non proportionnelle, à savoir :

- La réassurance dite en excédent de sinistre (en anglais « excess loss ») dans laquelle le réassureur intervient pour les sinistres dépassant un certain montant.
- La réassurance dite en excédent de pertes (en anglais « stop loss ») dans laquelle le réassureur intervient lorsque l'ensemble des sinistres d'une année dépasse un certain pourcentage des primes encaissées (selon le rapport sinistres à primes soit S/P)

De manière schématique, la situation sera résumée dans le schéma ci-après :

Schéma N°01 : Les formes de réassurance :



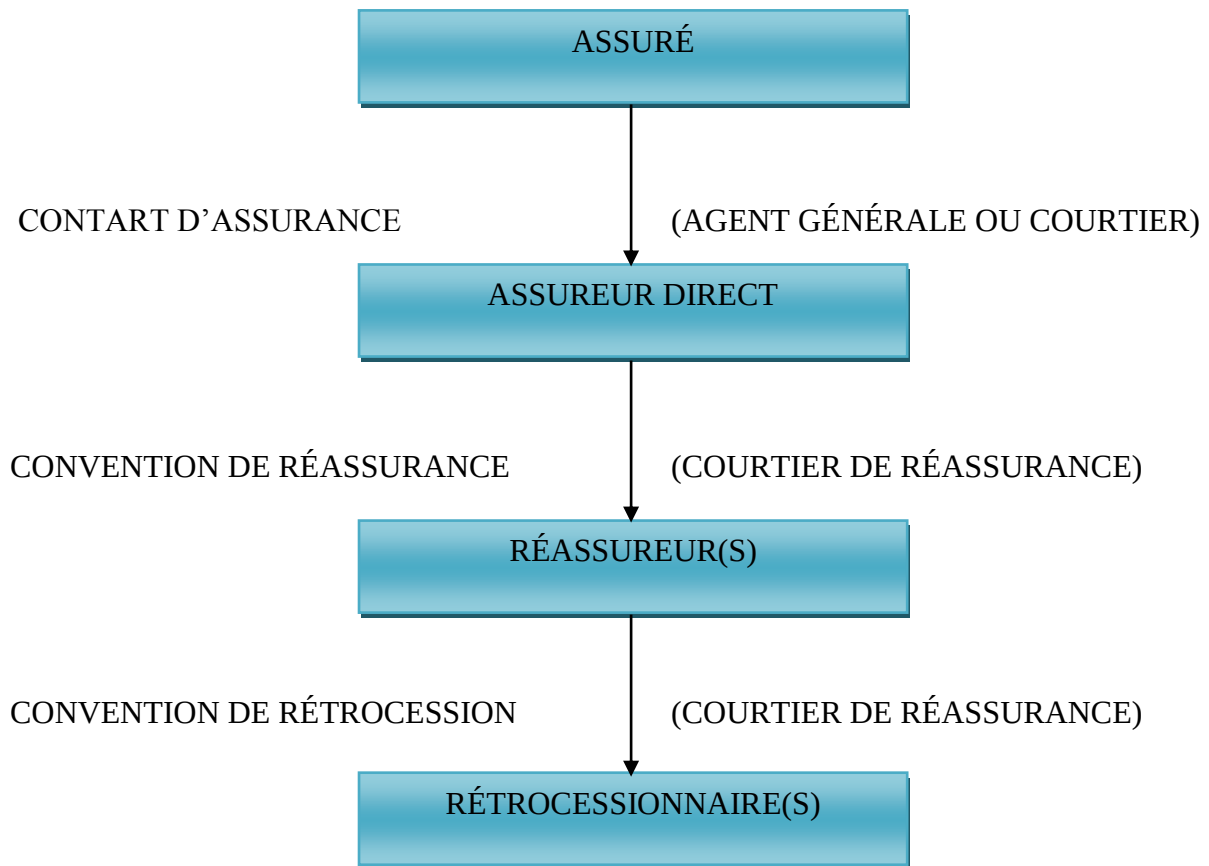
Source : François Couilbault, Constant Eliashberg, Michel Latrasse, « Les grands principes de l'assurance », 6^{ème} édition, l'argus de l'assurance, paris, 2003, P60.

C. La rétrocession

Les réassureurs éprouvent eux-mêmes la nécessité de protéger leurs engagements. Ils procèdent souvent à une rétrocession. La rétrocession se définit comme l'opération par laquelle le réassureur cède, à son tour, une partie des risques qu'il a réassurés à un rétrocessionnaire qui peut être une société de réassurance ou une société d'assurance.

De manière schématique, la situation à laquelle on a abouti est la suivante :

Schéma°02 : le rétrocessionnaire



Source : Ibid, p59.

Section 03 : Les objectifs de la réforme du droit des assurances dans l'amélioration de la performance des compagnies d'assurances :

Pour toute réforme juridique, des objectifs sont toujours poursuivis à travers les nouvelles dispositions, il en est ainsi pour l'ordonnance n° 95-07 relative aux assurances et de la loi n° 06-04 la modifiant et la complétant.

3.1. Les objectifs de l'ordonnance n° 95-07 relative aux assurances :

Restée la seule activité sous le monopole de l'Etat car instituée en vertu de l'ordonnance n° 66-127 du 27 mai 1966, le secteur des assurances a connu son ouverture dès 1995, et ce, par promulgation en 1995 l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995⁶⁸, dont l'objet est la refonte de la loi n° 80-07 relative aux assurances, la démonopolisation du secteur, la liberté d'accès à l'activité des opérateurs de statuts privés nationaux ou étrangers.

Cinq objectifs principaux que le ministère des finances avait poursuivis par cette ordonnance sont à retenir :

- a. La démonopolisation de l'activité et son ouverture à l'initiative privée ;
- b. La promotion et le développement du marché des assurances ;
- c. L'augmentation de l'épargne et son orientation ;
- d. Garantir la protection des personnes et des biens ;
- e. L'amélioration du contrôle et de la prestation de service rendue en matière d'assurance.

De même, l'ordonnance n° 95-07 a fixé les moyens d'atteindre les objectifs assignés. En ce sens, il a été clairement disposé dans le rapport préliminaire de la commission des finances et du budget du Conseil National de Transition, que l'Algérie était le seul pays au monde où les produits d'assurances sont vendus par des sociétés nationales d'assurance, et qu'il devenait impératif d'insuffler une dynamique nouvelle au secteur par l'adaptation du dispositif juridique aux exigences inhérentes aux réformes économiques, et ce à travers :

- L'ouverture du domaine des assurances à l'investissement privé ;
- la révision de la commercialisation des produits d'assurances par le biais d'intermédiaires ;

⁶⁸ Ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, J.O.R.A.D.P n° 13 du 8 mars 1995 modifiée et complétée par la loi n° 06-04 du 20 février 2006, J.O.R.A.D.P n° 15 du 12 mars 2006.

Chapitre I : Le secteur des assurances en Algérie

- Le renforcement du contrôle de l'Etat sur l'activité d'assurance en veillant sur la légalité des opérations d'assurances et la solvabilité des compagnies ⁶⁹;
- La révision des cas d'assurance obligatoires en réduisant la liste dans le but d'instaurer l'un des fondements de l'économie de marché, à savoir *la liberté contractuelle* ;
- L'enrichissement de la législation technique des assurances en vue d'assurer l'équilibre entre les intérêts des assurés et les compagnies d'assurance ;
- La mise en place d'un cadre de réflexion et de concertation pour l'organisation et le développement de l'activité d'assurance à travers la création d'un Conseil National des Assurances.

Toutefois et après une décennie d'application de l'ordonnance susvisée, même si elle avait insufflé une dynamique commerciale dans le marché des assurances, par la multiplicité des sociétés et des intermédiaires d'assurances (la composition du secteur est passée de 6 sociétés d'assurances en 1995 à 16 dont 6 privées, 400 agents généraux et 17 courtiers en 2005), les objectifs visés à savoir : la protection des patrimoines et la mobilisation de l'épargne n'ont pas été atteints. Des dysfonctionnements relatifs à l'exploitation de l'activité ont en effet été enregistrés. Ils sont caractérisés essentiellement par une sous exploitation du type « assurance-vie » qui constitue un vecteur essentiel de l'épargne ; la concentration de l'activité des sociétés d'assurance sur les branches assurance non-vie, dont la moitié environ relève des assurances obligatoires, (responsabilité civile, assurance du patrimoine public industriel et de transport), et enfin, une concurrence portant sur les prix, lesquels avaient amorcé un mouvement vers la baisse, ce qui a engendré une diminution de rentabilité pouvant remettre en cause la sécurité financière des sociétés d'assurance et aggraver de même le risque d'insolvabilité⁷⁰

3.2. Les objectifs de la loi 06/04 en adéquation avec l'amélioration de la performance :

La loi 06/04 qui propose un certain nombre de dispositions de nature à créer les conditions d'un marché porté par une croissance réelle, une activité maîtrisée et des risques contrôlés, retient trois grands axes de réforme :

3.2.1. La stimulation de l'activité et l'amélioration de la qualité de service :

Et ce en développant les assurances de personnes en adoptant un certain nombre de dispositions, notamment de permettre dans les contrats individuels en assurance vie, la

⁶⁹ MOKRANI FARID, op .cit.P22

⁷⁰Ibid, P23

souscription sur la tête d'une tierce personne. D'autoriser dans un contrat d'assurance décès, l'inscription du bénéficiaire désigné par le souscripteur. Mais aussi, de doter l'assuré d'un pouvoir de renonciation à son contrat d'assurance-vie avec récupération des primes payées. De séparer juridiquement les assurances de personnes des assurances dommages. La loi prévoit également la diversification des modes de distribution des produits d'assurances qui peuvent être vendus par les guichets bancaires et d'autres canaux, précisés par voie réglementaire.⁷¹

3.2.2. La sécurité financière et le bon management des entreprises :

Dans ce sens la loi propose, d'abord de conférer à l'autorité de supervision un droit d'information sur l'origine des fonds servant à la création de la société d'assurance. Ajouter à cela, soumettre à l'agrément du Ministre chargé des Finances l'ouverture, en Algérie, des succursales et des bureaux de représentation des sociétés d'assurances et/ou de réassurances étrangères. Aussi, de réguler la participation des établissements bancaires et financiers dans le capital des sociétés d'assurance. Ou encore, De soumettre les courtiers d'assurance, à l'instar des sociétés d'assurance à l'obligation de communiquer périodiquement à l'autorité de supervisions, les informations relatives à leur activité.

3.2.3. La réorganisation de la supervision des assurances

La loi, propose la création, sous la tutelle du Ministre chargé des Finance, d'un organe administratif de contrôle des assurances financièrement autonome. La loi institue une commission de supervision des assurances agissant en qualité d'administration de contrôle au moyen de la structure chargée des assurances au ministère des finances. Le contrôle de l'Etat sur l'activité d'assurance et de réassurance est exercé par la commission de supervision des assurances. Et selon l'article 27, les frais de fonctionnement de la commission de supervision des assurances sont pris en charge par le budget de l'Etat.

⁷¹MAHOUCHE Yamina, « Les alliances stratégiques dans le secteur des assurances –déterminants et motivations - cas du protocole d'accord SAA/MACIF », Mémoire de Magister à l'Université Mouloud MAMMERI – Tizi-Ouzou, juin 2012, P.91.

Conclusion du chapitre

Le secteur des assurances en Algérie, et comme le reste du monde, a connu des mutations considérables au fil du temps. En effet, au lendemain de l'indépendance et pour des motifs de souveraineté, l'assurance a été mise sous forme tutelle de l'Etat.

L'assurance était perçue dès lors sous l'angle de la sécurisation du patrimoine des entreprises étatiques et l'acte d'assurance était considéré beaucoup plus comme une démarche forcée ou une forme d'impôts.

Le secteur des assurances en Algérie, passé par plusieurs étapes, il a été sous le monopole de l'Etat depuis 1966, puis il a été libéré complètement en 1995 à travers la loi 95-07 relative aux assurances.

Dans ce chapitre on va voir le cadre conceptuel de la mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance à travers les sections suivantes :

- ✓ La première section sera consacrée les concepts fondamentaux de la mesure de la performance financière ;
- ✓ La deuxième section les spécificités des états financiers des compagnies d'assurances ;
- ✓ La troisième section les outils de mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

Introduction du chapitre

La théorie financière de l'entreprise utilise conjointement le concept d'analyse financière et la gestion financière. L'analyse financière recouvre les savoir-faire déployés pour exploiter l'information comptable. On peut définir l'analyse financière comme une méthode de compréhension de l'entreprise à travers ses états comptables, méthodes qui a pour objet de porter un jugement globale sur le niveau de performance de l'entreprise et sur sa situation financière (actuelle et futur).

L'analyse financière de l'entreprise est l'une des techniques de la gestion financière qui donne un véritable état d'une entreprise et qui mesure sa performance financière à partir des documents essentiels (bilan et compte de résultat) fournis annuellement par les services comptables de l'entreprise.

Le système de gestion de la performance, doit ainsi mettre en place les indicateurs de mesure et de pilotage de la performance les plus pertinents.

Dans ce chapitre on va essayer de montrer comment l'analyse financière peut être instrument de mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance à travers les sections suivantes :

- ✓ La première section sera consacrée à présenter les concepts fondamentaux de la mesure de la performance financière ;
- ✓ La deuxième section les spécificités des états financiers des compagnies d'assurances ;
- ✓ La troisième section les outils de mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

Section 01 : Les concepts fondamentaux de la mesure de la performance financière

L'analyse financière consiste en un examen approfondi des comptes d'une entreprise et de ses perspectives, afin de fournir une évaluation de l'entreprise.

1.1.L'analyse financière

1.1.1. Définition de l'analyse financière

Selon Jean-Pierre LAHILLE

« L'analyse financière peut être définie comme une démarche, qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion ...), sa solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers, capacité à faire face à ses engagements...) et enfin son patrimoine ». ¹

Selon Alain MARION

L'analyse financière est « Une méthode de compréhension de l'entreprise à travers ses états comptables, méthode qui a pour objet de porter un jugement global sur le niveau de performance de l'entreprise et sur sa situation financière (actuelle et future) » ²

Selon Elie COHEN

« L'analyse financière constitue un ensemble des concepts, des méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière de l'entreprise, aux risques qui l'affectent, aux niveaux et à la qualité de ses performances » ³

Et pour résumer, l'analyse financière permet donc de connaître la situation de l'entreprise (son activité, sa performance réalisée, sa structure financière). L'analyse financière considérée comme un ensemble de travaux qui permettent d'étudier la situation financière d'une compagnie d'assurance.

¹LAHILLE, Jean-Pierre. *Analyse Financière*. Edition. Paris : Dalloz, 2001, P.01.

² MARION, Alain. *Analyse financière concepts et méthodes*. 4eme édition. Paris: Dunod, 2007, P.01.

³ COHEN, Elie. *Analyse Financière*. 4eme édition. Paris : Economica, 2004, P.07.

1.1.2. Les objectifs de l'analyse financière

L'analyse financière a pour objectif de :⁴

- Connaître la situation financière de l'entreprise à la fin du cycle d'exploitation en vue de dégager ses forces et ses faiblesses ;
- Connaître l'importance de l'exploitation des ressources de l'entreprise ;
- Rechercher les conditions d'équilibre financier et mesurer la rentabilité de l'entreprise ;
- Elle permet de mesurer la contribution des facteurs sensibles dans l'atteinte des objectifs financiers et de repérer des facteurs critiques explicatifs du niveau de performance et de risque.

1.1.3. Les étapes de l'analyse financière

Pour être en mesure de porter un jugement sur la situation financière d'une entreprise, l'analyse doit tenir compte de l'ensemble d'informations disponibles surtout celles publiées par la comptabilité ou par d'autres sources. Généralement plusieurs étapes doivent être suivies ; à savoir :⁵

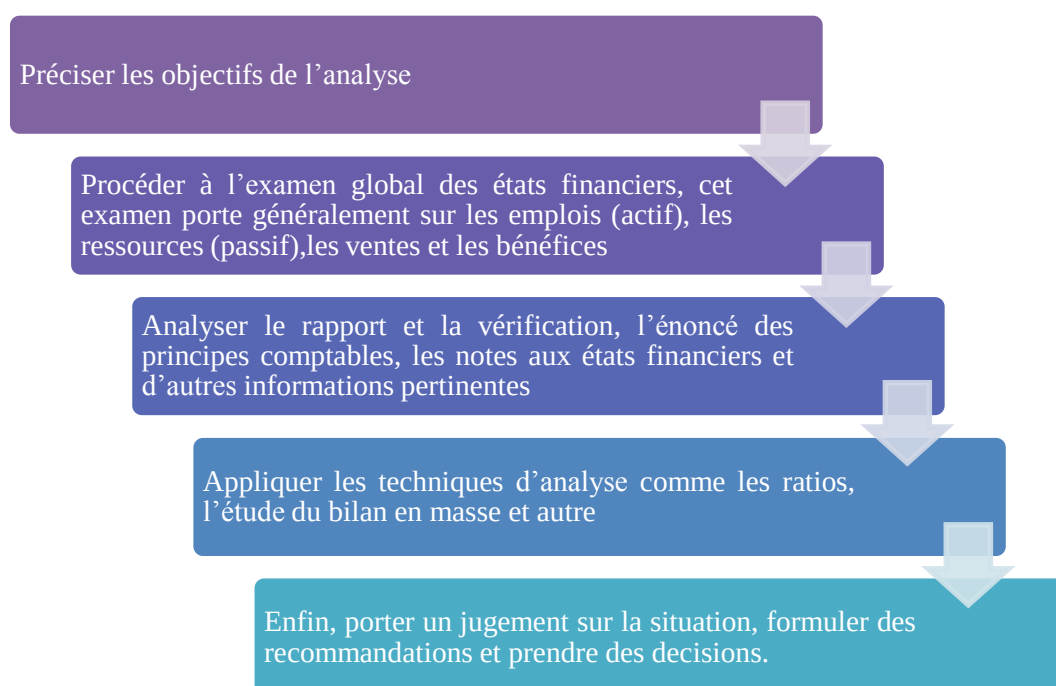
- ✓ Procéder à l'examen global des états financiers, cet examen porte généralement sur les emplois (actifs), les ressources (passifs), les ventes et les bénéfices ;
- ✓ Etudier l'environnement de l'entreprise (son secteur d'activité, la convention collective à laquelle elle doit se référer, la concurrence, la répartition de son capital...) ;
- ✓ Analyser le rapport du vérificateur, l'énoncé des principes comptables, les notes aux états financiers et d'autres informations pertinentes ;
- ✓ Appliquer les techniques d'analyse comme les ratios, l'étude du bilan en grande masse et autres ;
- ✓ Analyser le compte de résultat et calculer « les Soldes Intermédiaires de Gestion » pour expliquer la formation du résultat.

⁴Bessah Bahia, Bouhadjer Nadia, op.cit.P44.

⁵Ibid. P44.

1.1.4. Les procédures de l'analyse financière ⁶

Figure N° 01 : Les procédures de l'analyse financière



Source : Bessah Bahia, Bouhadjer Nadia « La mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance » mémoire de fin d'étude spécialité Finance et Assurance, UMMTO.2018.p44

1.2. La performance financière

D'une manière générale, la performance est un résultat chiffré obtenu dans le cadre d'une compétition. Au niveau d'une entreprise, la performance exprime le degré d'accomplissement des objectifs poursuivis.

1.2.1. Notion de la performance ⁷

A. Définition de la performance

Le concept de performance fait référence à un jugement sur un résultat et à la façon dont ce résultat est atteint, compte tenu des objectifs et des conditions de réalisation.

La mesure de la performance dépasse le simple constat, elle a pour objectif la prise de décisions permettant d'améliorer les conditions de la performance.

⁶Bouhadjer Nadia, BESSAH Bahia. Op cit. P45.

⁷Fiche 17 – La mesure de la performance, édition Dunod, P 129.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

B. Le vocabulaire de la performance

Nous avons généralement trois notions qui sont associées au concept de performance à savoir :

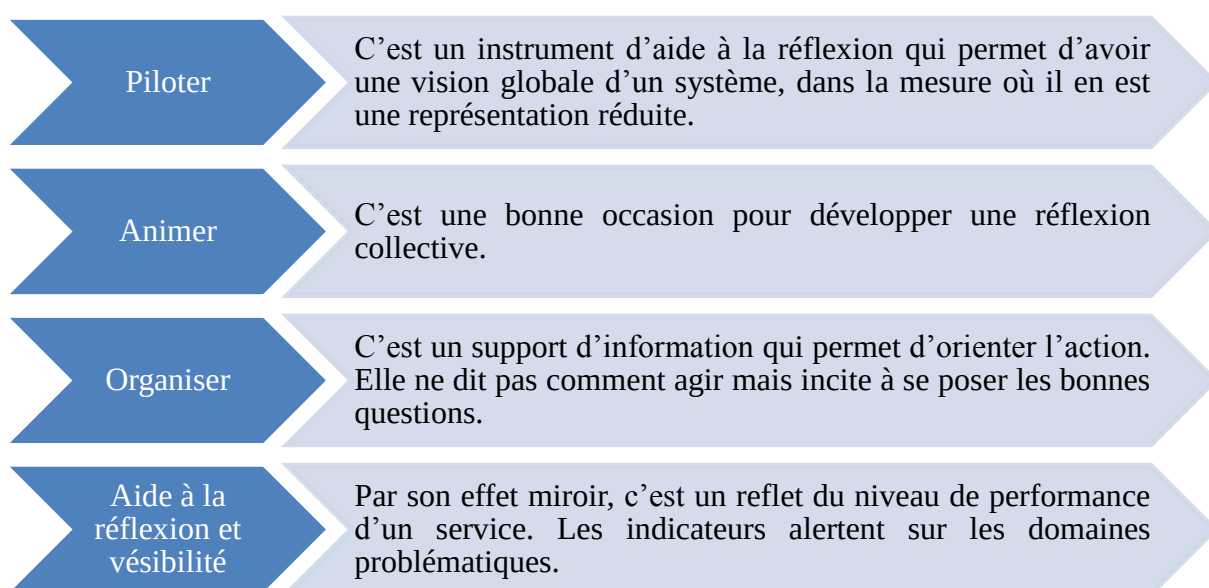
- l'économie consiste à se procurer les ressources nécessaires au moindre coût ;
- l'efficacité maximise la quantité obtenue à partir d'une quantité donnée de ressource ou minimise la quantité de ressources consommées pour une production donnée ;
- l'efficacit   traduit l'aptitude    atteindre les objectifs.

1.2.2. Les objectifs de la performance

La mesure de la performance joue un r  le majeur dans le contr  le. Elle vise en effet une multitude d'objectifs.

Figure N   02 : Les objectifs de la performance

La figure ci-apr  s explique les objectifs de la mesure de la performance :⁸



1.2.3. La performance financi  re

La performance financi  re est utilis  e en premier pour mesurer sa propre performance, elle a repr  sent   durant longtemps le seul indicateur de la sant   financi  re de l'entreprise :

A. La notion de performance financi  re

Toute entreprise visant    am  liorer sa productivit   et sa rentabilit   doit assurer un suivi rigoureux de sa performance financi  re en mettant en place un syst  me de mesure et

⁸KAANIT, Abd Gafour. Elaboration d'un tableau de bord prospectif, Magist  re, Universit   de Batna, 2002, P56.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

d'évaluation efficace. L'établissement des documents de synthèse est indispensable pour la détermination de la performance financière. En effet, certaines organisations comme les entreprises doivent produire, à la fin de chaque exercice comptable, des documents de synthèse les quels sont le bilan, et le compte de résultat :

Ces derniers accompagnés de leurs annexes contiennent les informations de base pour mesurer et déterminer la performance financière. Il existe plusieurs indicateurs, à savoir :

- ✓ La rentabilité ;
- ✓ La profitabilité ;
- ✓ L'autofinancement ;
- ✓ Les dividendes versés aux actionnaires.

Nous détaillons ci-après leur rôle et leurs indicateurs sur les activités des entreprises

B. Les indicateurs de la performance financière

Sont un ensemble d'outils d'évaluation et d'aide à la détermination de la santé financière de l'entreprise. Ces indicateurs concernent la rentabilité, la solvabilité, ainsi que la croissance de l'activité.⁹

Ils offrent la possibilité de comparer les prestations générales d'une entreprise par rapport à son secteur d'activité pour identifier les éventuelles opportunités d'investissement.

➤ La rentabilité

La rentabilité est un indicateur qui représente la capacité d'une entreprise à réaliser des bénéfices à partir des moyens mis en œuvre.

Il existe différents types de rentabilité de l'entreprise :

- **La rentabilité économique (RE) :**

La rentabilité économique mesure l'utilisation des capitaux investis par l'entreprise sans tenir compte de la façon dont ils sont financés (emprunts, apport des actionnaires ou autofinancement).

$$\text{Taux de rentabilité économique} = (\text{résultat d'exploitation/capitaux permanents}) \times 100$$

La rentabilité économique est utilisée par les dirigeants et les prêteurs pour évaluer et comparer la performance de l'activité de l'entreprise

⁹Bouhadjer Nadia, BESSAH Bahia. Op.cit. P33.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

- **La rentabilité financière (RF) :**

La rentabilité financière compare les bénéfices généraux par l'entreprise avec ces capitaux propres.

$$\text{Taux de rentabilité financière} = (\text{résultat net comptable} / \text{capitaux propres}) * 100.$$

Le capital correspond aux apports des associés, les réserves correspondent à la part des bénéfices qui restent à la disposition de l'entreprise.

Mesurer la rentabilité financière permet aux associés de vérifier la rentabilité de leur investissement dans l'entreprise.

➤ **La profitabilité :**

La profitabilité d'une entreprise est sa capacité à générer des profits à partir de ses ventes ; Elle compare le résultat net comptable (bénéfice ou perte) au chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice comptable.

$$\text{Taux de profitabilité} = (\text{résultat net comptable} / \text{chiffre d'affaires}) * 100.$$

Le partage de la valeur financière : salaires, autofinancement ou dividendes.

Les acteurs de l'entreprise ont des attentes contradictoires, les salariés des conditions de travail confortables et les rémunérations plus élevées alors que les dirigeants et leurs associés souhaitent réaliser des bénéfices. Bien que toute augmentation de salaire corresponde à une baisse des profits, la performance de l'entreprise ne peut être assurée sans la motivation des individus au travail. C'est alors que le dirigeant devra arbitrer entre les attentes des salariés et la volonté de réaliser des bénéfices. Par conséquent, on dit que l'entreprise est rentable, lorsqu'elle dispose d'une indépendance financière totale, dans la partie des ratios à la structure financière, on peut étudier la rentabilité des capitaux propres ainsi que la capacité de remboursement.

En assurance, la production des comptes techniques permet d'expliquer et suivre les éléments qui concourent à la construction du résultat comptable. Cela s'inscrit donc dans une logique d'analyse et de pilotage de la rentabilité à court terme.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

Section 02 : Les spécificités des états financiers des compagnies d'assurances

Les compagnies d'assurances doivent traiter un grand nombre d'opérations comptables (les primes par contrats, les règlements, les sinistres.etc.). Pour pouvoir comptabiliser cette masse d'informations, les assureurs sont dotés de système d'informations très puissant et les opérations quotidiennes sont fortement automatisées.

Les états financiers individuels des organismes d'assurances sont composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe aux comptes expliquant. Les différents postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que les principes et méthodes comptables.

Les états financiers d'une compagnie d'assurance sont composés comme suit :

2.1.Le bilan

2.1.1. Définition du bilan

Le bilan de l'entreprise est un document de synthèse qui expose à une date donnée la situation financière de l'entreprise en fournissant un résumé de l'ensemble de ses éléments d'actif, du passif et de capitaux propres.

Ce bilan présente plusieurs différences avec le bilan du plan comptable général :

- ✓ Bien que les actifs et passifs soient également présentés par liquidité croissante, les actifs corporels sont repoussés au milieu du bilan, après les créances.
- ✓ Les placements constituent un poste spécifique regroupant immobiliers et valeurs mobilières, y compris ce que le plan comptables général qualifie de valeur mobilières de placements, immobilisations financières et les titres immobilisés de l'activité et portefeuilles. Ceci reflète la capacité de détention à long terme des assureurs et met en évidence leur rôle d'investisseurs institutionnels.

Selon BARUCH Philippe : « Un bilan comptable est un tableau représentatif du patrimoine de l'entreprise qui montre à un moment donné l'ensemble des ressources et des emplois de l'entreprise. Le bilan comptable sera utilisé pour l'analyse de l'équilibre financier de l'entreprise». ¹⁰

¹⁰ BARUCH, PHILIPPE et MIRVAL, Gérard. *Comptabilité générale*. France : Ellipses, 1996, P.39.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

Selon MIRVAL Gérard : « Le bilan représente l'image du patrimoine de l'entreprise d'assurance à une date donnée avec ce qu'elle possède à l'actif (des investissements financiers) et ce qu'elle doit au passif (les fonds propres aux actionnaires et provisions techniques à ses assurés) »¹¹.

2.1.2. Présentation du bilan

A. Actif du bilan Tableau N° 01 : Présentation de l'actif du bilan

Actifs	Note	Brut (N)	N Amorti/ Provisions	Net (N)	Net (N-1)
ACTIFS NON COURANTS Ecart d'acquisition-goodwill passif ou négatif Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Terrains Bâtiments Immeubles de placement Autres immobilisations corporelles Immobilisations en concession Immobilisation en cours Immobilisations financières Titres mis en équivalence Autres participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts et autres actifs financiers non courants Impôts différés actif Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants					
TOTAL 1-ACTIF NON COURANT					
ACTIF COURANT Provisions technique d'assurance Part de la coassurance cédée Part de la réassurance cédée Créances et emplois assimilés Cessionnaires et cédants débiteurs Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs Autres débiteurs Impôts et assimilés Autres créances et emplois assimilés Disponibilités et assimilés Placements et autres actifs financiers courants Trésorerie					
TOTAL 2- ACTIF COURANT					
TOTAL GENERAL ACTIF					

Source : bilan (Actif) selon le SCF)

¹¹ BARUCH, PHILIPPE et MIRVAL, op.cit. P39.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

B. Passif du bilan

Tableau N° 02 : Présentation de passif du bilan

Passif	Note	Montants net (N)	Montants net (N-1)
CAPITAUX PROPRES Capital émis Capital non appelé Primes et réserves-réserves consolidées Ecart de réévaluation Ecart d'équivalence Résultat net-résultat net part du groupe Autres capitaux propres-report à nouveau			
Part de la société consolidante			
Part des minoritaires			
Total 1 : Capitaux propres			
Passifs non courants Emprunts et dettes financières Impôts (différés et provisionnés) Autres dettes non courantes Provisions réglementées Provisions et produits constatés d'avance			
Passif 2 : Passif non courant			
Passifs courants Fonds de valeurs reçus des réassureurs Provisions techniques d'assurance - Opérations directes - Acceptations Dettes et comptes rattachés - Cessionnaires et cédants créditeurs - Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs Impôts crédit Autres dettes Trésorerie passif			
Total 3 : Passif courants			
Total général passif			

Source : bilan (passif) selon le SCF)

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

2.2. Le compte de résultat (CR) :

2.2.1. Définition de compte de résultat :

Le compte de résultat représente la création ou la destruction de richesse réalisée par l'entreprise pendant une période donnée. Aux primes reçues s'ajoutent les produits financiers dont on déduit les sinistres et provisions de sinistres, les commissions et les frais de gestion.

Le compte de résultat fait partie des comptes annuels, il regroupe les produits et les charges de l'exercice indépendamment de leur date d'encaissement ou de paiement. Il est établi à partir des soldes des comptes de gestion qui sont :¹²

- ✓ **Classe 06** : compte des charges ;
- ✓ **Classe 07** : compte des produits.

Le compte de résultat détermine le résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) par différence entre les produits et les charges.

2.2.2. La présentation du compte de résultat :

Le compte de résultat d'une compagnie d'assurance se présente de la manière suivante:

Tableau N° 03 : Présentation du compte de résultat

Désignation	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes (N)	Opérations nettes (N-1)
Primes émises/ op directes	+	-		
Primes acceptées	+			
Primes émises reportées	-	-		
Primes acceptées reportées	-			
I-Primes acquises à l'exercice				
Prestations/ op directes	-			
Prestation sur acceptations	-			
II-Prestation de l'exercice				
Commissions reçues en réassurance	+			
Commissions versées en réassurance	-			
III-Commissions de réassurance				
Subvention d'exploitation				

¹²Bouhadjer Nadia, BESSAH Bahia. Op.cit. p46.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

d'assurance				
IV-Marge d'assurance nette	I-II(+)/(-) III			
extérieurs et autres consommations.	-			
Charges du personnel.	-			
Impôts taxes et versements assimilés.	-			
Productions immobilisées.	+			
Autres produits opérationnels.	+			
Autres charges opérationnelles.	-			
Dotation aux amortissements provisions et pertes de valeur.	-			
Reprise sur perte de valeur et provisions.	+			
V-Résultat technique opérationnel.				
Produits financiers	+			
Charges financières.	-			
VI-Résultat financier.				
VII-Résultat ordinaire avant impôts. (V+VI)				
Impôt exigible/résultat ordinaire 25%.				
Impôt différé (var)/ résultat ordinaire.				
Total des produits ordinaires.				
Total des charges ordinaires				
VIII-Résultat net des opérations ordinaires.				
Eléments extraordinaires (produits).				
Eléments extraordinaires (charges).				
IX-Résultat extraordinaire.				
X-Résultat net de l'exercice.				

Source : tableau de compte de résultat selon le SCF

2.2.3. La structure du compte de résultat :¹³

A. Les primes acquises à l'exercice (PA)

Les primes sont comptabilisées hors taxes. L'émission (ou quittance) de la prime peut prendre des fréquences différentes. Elle peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. On parle alors de primes émises. De fait, une prime émise peut couvrir deux exercices comptables différents. C'est pourquoi les sociétés calculent une provision pour primes non acquises (PNA) afin d'annuler la partie des primes émises qui couvre l'exercice comptable suivant. Ce concept correspond au concept comptable de produits constatés d'avance.

Le montant des primes émises de l'exercice doit également prendre en compte :

- Les **primes à émettre**, qui sont des primes qui se rattachent à l'exercice mais qui n'ont pas pu être émises à temps (retard administratif, police à déclaration...) ;
- Les **primes à annuler**, qui sont les primes qui sont susceptibles d'être annulées au cours des exercices futurs (impayées, modification contrat, retard administratif...).

Primes acquises à l'exercice = primes émises sur opérations directes + primes acceptées - primes émises reportées - primes acceptées reportées.

B. Prestations (sinistre) de l'exercice

Prestations (sinistre) de l'exercice = prestations sur opérations directes + prestations sur acceptations.

C. Commissions de réassurance

Commissions de réassurance = commissions reçues en réassurance - commissions versées en réassurance.

D. Subventions d'exploitation d'assurance

Sont destinées à compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation, ou à faire face à des charges d'exploitation.

¹³Bouhadjer Nadia, BESSAH Bahia. Op.cit. P53.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

E. Marge d'assurance nette (MAN)

C'est le solde majeur du compte de résultat, il exprime la valeur créée par l'entreprise au cours de l'exercice. Elle se calcule comme suit :

Marge d'assurance nette = primes acquises à l'exercice - prestations de l'exercice + Commission.

F. Résultat technique opérationnel (RTO):

Il représente la contribution de l'exploitation à l'enrichissement du patrimoine de l'entreprise. Il fait ressortir le résultat réalisé par l'activité courante, sans inclure les modes de financement.

Résultat technique opérationnel = marge d'assurance nette - services extérieurs et autres consommations - charges de personnel - impôts, taxes et versements assimilés + autres produits opérationnels - autres charges opérationnels - dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur + reprise sur perte de valeur et provisions.

G. Résultat financier (RF) :

Ce résultat de l'activité financière de l'entreprise fait ressortir tous les produits et charges financières du cycle d'exploitation.

Résultat financier = produits financiers - charges financières.

H. Résultat ordinaire avant impôts (ROAI)

Il exprime l'enrichissement de l'entreprise après prise en compte du coût de financement externe. C'est la somme algébrique de résultat technique opérationnel(RTO) et résultat financier(RF).

Résultat ordinaire avant impôts = résultat technique opérationnel + résultat financier

I. Résultat net des résultats ordinaires

Les produits et charges résultant de l'activité ordinaire qui sont d'une taille, d'une nature ou d'une incidence tels qu'ils nécessitent d'être mis en évidence pour expliquer les

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

performances de l'entité pour la période sont présentés sous des rubriques spécifiques du compte de résultat.

Résultat net des résultats ordinaires = total des produits ordinaires - total des charges ordinaires.

Le résultat extraordinaire résulte de produits et charges correspondants à des événements ou à des transactions clairement distinctes de l'activité ordinaire de l'entreprise et présentant un caractère exceptionnel.

Résultat extraordinaire = éléments extraordinaires (produits) (à préciser) - éléments extraordinaires (charges) (à préciser).

J. Résultat net de l'exercice

Il est égal à la différence entre le total des produits et le total des charges de cet exercice. Il correspond à un bénéfice (ou profit) en cas d'excédent des produits sur les charges et à une perte dans le cas contraire.

2.2.4. Les spécificités des comptes de résultats des compagnies d'assurance ¹⁴

A. La marge d'assurance nette

C'est le poste le plus important car il dégage la « valeur ajoutée » du cycle technique ; elle représente l'excédent des primes sur les prestations (sinistres) ; sert à rémunérer les différents facteurs qui interviennent dans l'activité (personnel, impôts, les dotations....). La marge nette demeure l'un des ratios les plus utilisés par les analystes financiers pour évaluer la rentabilité d'une entreprise. Néanmoins, on appuie sur d'autres indicateurs peuvent être pris en compte par les éventuels éléments financiers ou exceptionnels. Par exemple, la rentabilité des capitaux propres, également appelée ROE.

B. Résultat issu de l'activité technique : émission des primes et règlement des prestations (sinistres).

Le résultat technique opérationnel est le résultat dégagé des primes acquises ; diminué des prestations, des charges de fonctionnement et des dotations aux provisions et amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles.

¹⁴<http://cours-assurance.org/documents/Partie%202.pdf.P14>. Consulté le 21/03/2021.

C. Résultat issu de l'activité financière : le résultat financier ou le résultat sur placement.

Le résultat financier est dégagé suivant : les revenus financiers : dividendes et intérêts générés des placements (toute nature : participation, obligation ; OAT, Bons de trésor, revenus des loyers) majorés des plus-values latentes issues des cessions des actifs financiers diminués des charges financières et des moins-values d'évaluation et de cession.

Entre ces deux résultats il existe un lien inverse c'est-à-dire :

L'insuffisance des produits financiers dans un marché volatile (par rapport aux taux) réduit le résultat (les capitaux propres) ; donc la marge de solvabilité, afin de compenser cette perte ou plutôt insuffisance il y a lieu d'augmenter la prime ce qui induit à l'augmentation du résultat technique.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

Section 03 : Les outils de mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance

Dans cette section, nous allons présenter les principaux instruments de la performance financière qui sont le contrôle de gestion et le tableau de bord.

3.1. Le contrôle de gestion

3.1.1. Définition du contrôle de gestion

Pour faciliter la compréhension du concept de contrôle de gestion, il est nécessaire de décomposer ce dernier en deux mots : contrôle et gestion et les définir, à savoir :

- **Le contrôle** : il s'agit contrôler une situation ce qui signifie être capable de la maîtriser et de la diriger dans le sens voulu. Tout contrôle vise à mesurer les résultats d'une action et à comparer ces résultats avec les objectifs fixés a priori pour savoir s'il y a concordance ou divergence.¹⁵

Il désigne l'action qui est décidée et l'évaluation de son résultat, ainsi que le retour d'expérience qui permettra d'améliorer les décisions futures.¹⁶

- **La gestion** : c'est l'utilisation d'une façon optimale des moyens rares mis à la disposition d'un responsable pour atteindre les objectifs fixés à l'avance.

D'après ces définitions on peut dire que **le contrôle de gestion** est un système de pilotage mis en œuvre dans l'entreprise afin d'optimiser les performances des services et améliorer le rapport entre les moyens engagés et les résultats obtenus.

- **Selon R. Teller** : « Le contrôle de gestion peut se définir comme un processus d'aide à la décision permettant une intervention avant, pendant et après l'action. C'est un système global d'information interne à l'entreprise qui permet la centralisation, la synthèse et l'interprétation de l'ensemble des données figurant les performances de chacune des activités ou fonctions de l'entreprise »¹⁷.
- **Selon H. Bouquin, 1982** : « Le contrôle de gestion aide les managers à comprendre l'avenir et à agir en conséquence . . . ; il aide (aussi) les managers à orienter, sinon à maîtriser, les actions de leurs collaborateurs et partenaires, y compris, dans les grandes structures, de ceux qu'ils ne peuvent côtoyer directement »¹⁸.

¹⁵C. ALAZARD, S. SEPARI, « contrôle de gestion DCG 11 », 2^e Ed Dunod, Paris, 2010, P7.

¹⁶C. HOMGREN, A. BHIMANI, S. Datar, G. Foster, « Contrôle de gestion et gestion budgétaire », 3^e Ed, Pearson Education France, 2006, P7.

¹⁷ Sabine SEPARI, Guy SOLLE, Louis LE CŒUR, « DSGC 3 Management et contrôle de gestion », 2^e éd, DUNOD, P3.

¹⁸ Ibid, P2

3.1.2. Les objectifs du contrôle de gestion

- **Selon BOUQUIN** : « L'objectif du contrôle de gestion est de permettre aux dirigeants de la hiérarchie d'être assurés de la cohérence entre les actions quotidiennes et les stratégies définies dans le long terme ».¹⁹
- **Pour MOISSET**: « Le contrôle de gestion a pour objectif l'animation de l'amélioration de la performance des processus opérationnels, il est l'interface avec les centres de services partagés, et l'interlocuteur privilégié du management du métier ».²⁰

Le contrôle de gestion ne peut se comprendre que dans une entreprise finalisée, une entreprise qui a des buts et dans laquelle un processus de fixation d'objectifs a été mis en place au niveau des individus.

En effet, le contrôle de gestion, en plus d'assurer la mesure et l'amélioration de la performance, doit s'inscrire dans un processus d'amélioration continue ; Généralement, le contrôle de gestion au sein de toute entreprise a deux principaux objectifs :²¹

- ✓ Permettre à chaque responsable de négocier ses objectifs et de rendre compte de sa gestion au niveau hiérarchique supérieur. C'est en effet, un outil de dialogue et de communication ;
- ✓ Mettre à sa disposition les instruments de gestion permettant le pilotage de son centre de responsabilité. Il s'agit de :
 - La mesure de la performance pour évaluer l'efficacité de la gestion ;
 - La mise au point d'un système de pilotage orienté vers la prise de décision à savoir, les tableaux de bord.

Un bon système de contrôle de gestion doit idéalement présenter les caractéristiques suivantes :²²

- Favoriser l'efficacité, l'efficience et l'économie ;
- Produire rapidement l'information nécessaire ;
- Orienter la gestion ;
- Favoriser l'amélioration continue et la mise en œuvre de nouvelles activités ;
- Etre peu coûteux ;

¹⁹BOUQUIN, Henri. « *Contrôle de gestion de l'entreprise* », 3ème éd. Paris, PEF, Gestion, 1997, P29.

²⁰MOISSET, Armand. « *Contrôle de gestion et pilotage de la performance* » 3ème éd. Paris : Dunod, 2009. P46.

²¹Bouhadjer Nadia, BESSAH Bahia. Op cit. P37.

²² Ibid.P37

- Etre facile à utiliser et interpréter.

Le contrôle de gestion peut être défini comme une démarche de pilotage de la performance de l'entreprise.

3.2. Le tableau de bord

Le tableau de bord est un outil de contrôle de gestion, qui regroupe un ensemble d'indicateurs financiers et non financiers afin d'avoir une connaissance sur les informations essentielles au pilotage de la performance de l'activité, d'obtenir ces données le plus rapidement et en permanence et enfin de prendre des décisions.

3.2.1. Définition du tableau de bord

Un tableau de bord (TB) peut être défini comme « Un système d'information qui focalise l'attention des responsables sur les points clés à surveiller pour garder la maîtrise de l'action. »²³

- **Pour H. BOUQUIN, 2001**, le tableau de bord « est un ensemble d'indicateurs peu nombreux conçus pour permettre aux gestionnaires de prendre connaissance de l'état et de l'évolution des systèmes qu'ils pilotent et d'identifier les tendances qui les influenceront sur un horizon cohérent avec la nature de leurs fonction »²⁴.
- **Selon ALAZARD Claude et SEPARI Sabine en 2004** « un tableau de bord est un ensemble d'indicateurs organisés en système suivis par la même équipe ou le même responsable pour aider à décider, à coordonner, à contrôler les actions d'un service. Le tableau de bord est un instrument de communication et de décision qui permet au contrôleur de gestion d'attirer l'attention du responsable sur les points clés de sa gestion afin de l'améliorer »²⁵.

Par conséquent le **tableau de bord** est un document rassemblant, de manière claire et synthétique, un ensemble d'informations organisées sur des variables choisies pour aider à décider, à coordonner, à contrôler les actions d'un service, d'une fonction, d'une équipe.²⁶

²³Gervais M. (2005) « Contrôle de gestion », Economica, Paris, P70.

²⁴BOURAIB Rafika « tableau de bord, outils de pilotage de mesure et d'évaluation de la performance de l'entreprise cas pratique NAFTAL », Mémoire de Magister Université UMMTO ,2015.

²⁵ ALAZARD Claude, SEPARI Sabine, DECF « Contrôle de gestion »5^e Ed, 2004, P591.

²⁶ Ibid, P552.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

De ce fait, le tableau de bord est un instrument de pilotage qui aide le gestionnaire à décrire l'évolution de l'entreprise qui se construit de façon périodique afin d'atteindre les objectifs fixés.

3.2.2. Définition du tableau de bord financier

Le tableau de bord financier et comptable est un outil de constatation qui est essentiellement fondé sur des données financières et comptables. Il privilégie l'analyse des résultats plutôt que le suivi des responsabilités opérationnelles.

« Les tableaux de bord financiers sont chargés de mettre en évidence les éléments critiques de la santé financière de l'entreprise d'après le bilan et compte de résultat »²⁷

Dans de nombreuses entreprises les tableaux de bord financiers ont été le point de départ d'un système de pilotage. Ceci s'explique par les éléments suivants :

- ✓ Ils sont basés sur la comptabilité, instrument obligatoire pour toute entreprise et dans une source d'information facilement exploitable ;
- ✓ Les indicateurs sont aussi faciles à sélectionner et à calculer ;
- ✓ Il facilite les comparaisons entre sociétés, tout particulièrement dans le cas de filiales appartenant à un même groupe.

3.2.3. Les principaux rôles du tableau de bord :

A. Instrument de contrôle et de comparaison et d'amélioration :

Il permet de contrôler en permanence les réalisations par rapport aux objectifs fixés dans le cadre de la démarche budgétaire. C'est un déclencheur d'enquête et de comparaison, il permet d'identifier les écarts et prendre ainsi des actions correctives adéquates.

Le tableau de bord est également, un outil de contrôle des responsabilités déléguées. C'est un outil de reporting qui permet aux dirigeants de chaque niveau, d'apprécier les résultats obtenus par leurs subalternes, et de rendre compte à leurs propres supérieurs des résultats qu'ils ont réalisés.

En tant qu'outils de comparaison, il permet de suivre la réalisation des objectifs et de détecter les éventuels dérivés par rapport aux normes de fonctionnement prévues ou les objectifs déterminés.²⁸

²⁷WILFRIED, Niessen., CHANTEUX, Anne. «Les tableaux de bord et business plan ». Edition des chambres de commerce et d'industriel, 2005, P12.

²⁸ALAZARD, Claude., SEPARI, Sabine. «Contrôle de gestion : manuel et applications ». 6eme éd. Paris : Dunod 2004, P.608.

B. Outil de dialogue et de communication

C'est un support de dialogue et de communication entre les responsables de différents niveaux hiérarchiques. Il remplit aussi le rôle de référentiel commun en offrant une perception unifiée de la situation. Il facilite autant les échanges à l'intérieur du groupe qu'avec le reste de l'entreprise.

C. Outil de diagnostic et de réactivité

La mise en évidence des écarts incite les gestionnaires à effectuer des analyses plus approfondies pour trouver les causes qui sont à l'origine de tels écarts. Par conséquent, ils auront à déterminer les actions correctives et les mesures à prendre pour rétablir l'équilibre du système.²⁹

D. Outil de motivation et de mesure de performances

Etre performant implique être, à la fois efficace et efficient ; donc réaliser un résultat qui soit le plus possible proche de l'objectif préétabli avec le moindre coût. Le tableau de bord permet d'apprécier la performance des responsables en matière de réalisation d'objectif par la juxtaposition des prévisions et des réalisations

La recherche de l'amélioration des performances est un facteur de motivation des responsables induisant la mobilisation des énergies et la cohésion des équipes.³⁰

3.3.L'analyse par la méthode des ratios

Le ratio est l'outil préféré des analystes financiers afin d'évaluer la performance ou le bien être de l'organisation, il est même utilisé par les agences de notation pour évaluer la capacité d'une compagnie d'assurances à faire face à ses engagements.

3.3.1. Définition d'un ratio

« On appelle ratio un rapport entre deux grandeurs significatives de l'activité de l'entreprise. Un ratio doit donc exprimer obligatoirement une valeur relative et par voie de conséquence rendre compte, de manière également significative des modifications intervenues dans la structure d'exploitation ou dans la structure financière de la firme.»³¹

²⁹LEROY, M. « *Le tableau de bord au service de l'entreprise* ». 2001 : édition d'organisation, Paris, P42.

³⁰Ibid.P42.

³¹ALFONIS, Gerard., PAUL .Grandjean. *Pratique de gestion et d'analyse financière*. France : Les éditions d'organisation, septembre, 1986. P.88.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

M. Deprez et M. Duvant, expliquent aussi que : « Un ratio est un rapport combinant deux valeurs caractéristiques extraites des documents d'une entreprise. »³²

3.3.2. Les différents types de ratio

A. Les ratios d'activité ³³

➤ Taux de croissance des primes émises

Taux de croissance des primes émises = Primes émises N / Primes émises N-1

➤ Taux de croissance des primes acquises

Taux de croissance des primes acquises = Primes acquises N / Primes acquises N-1

Ce ratio de base, reflète la croissance du chiffre d'affaires de la société. Le calcul sur la base des primes émises reflète la croissance du quittancement alors que le ratio sur les primes acquises traduit la croissance du chiffre d'affaires comptable. Dans la pratique ces ratios peuvent être très proches lorsque le taux de report des primes sur l'exercice suivant est faible. C'est le cas notamment des sociétés dont l'échéance des contrats est le 31 décembre.

B. Les ratios techniques³⁴

➤ Ratio de sinistralité

Ratio de sinistralité = Sinistres survenus (N)/ Primes acquises brutes (N)

Où les sinistres survenus regroupent les prestations versées au cours de la période N,(+/-) la variation des SAP + les frais de gestion sinistres (honoraires d'expertise et d'avocat).

Les provisions doivent être calculées en brute comme si aucune cession en réassurance n'a eu lieu.

Les primes acquises (N) = Primes émises nettes (N) + REC (N-1) - REC (N).

³²DEREZ, Michelle, DUVANT, Marcel, *Analyse financières*. France : édition techniques, septembre, 1999. P.25.

³³<http://cours-assurance.org/documents/Partie%202.pdf>. Consulté le 19mars2021.P15-16.

³⁴ Bouhadjer Nadia, BESSAH Bahia. Op cit. P65

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

Un ratio de sinistre survenu de 75 % signifie que chaque volume de 100 de primes acquises, 75 sont rendus sous forme d'indemnisation.

Le ratio S/P est le ratio qui définit la marge d'assurances brute, il est préférable de l'utiliser par produit (branche) pour connaître la rentabilité technique de chacune séparément. Il doit être inférieur à 1, dans le cas contraire il y a un déséquilibre dans la mutualité qui peut aggraver la branche concernée.

Une surévaluation des sinistres à payer, ou une fréquence anormale de petits risques (cas de l'automobile).

Dans le cas où les risques ne sont pas pris en réassurance, il y a lieu de prendre des décisions stratégiques tel que :

- Revoir la politique de tarification : plus un assuré présente un risque plus sa prime augmente. Instaurer la franchise : qui consiste à responsabiliser l'assuré en lui faisant supporter une part dans le sinistre survenu ;
- Modifier les contrats fortement sinistrés ;
- Sélectionner les clients ;
- Résilier une partie des contrats en portefeuille qui peuvent présenter une grande sinistralité.

Si ce ratio est compris entre 0,8 et 1, il y a un maintien de la prime. Si ce ratio est inférieur à 0,8, une négociation peut s'engager pour faire baisser le niveau de la prime mais celle-ci doit tenir compte du type d'assurance.

➤ Ratio de frais de gestion

Ratio de frais de gestion = $\text{Frais de gestion} / \text{Primes acquises}$.

Où les frais de gestion = salaires, les commissions des agents + autres charges de fonctionnement (hors les charges financières, les dotations aux amortissements et provisions). Ce ratio mesure la proportion de couverture des frais de gestion par les primes acquises.

➤ **Ratio combiné**

$$\text{Ratio combiné} = (\text{charges sinistres} + \text{frais de gestion}) / \text{Les primes acquises}$$

Le ratio combiné : c'est un ratio rassemble le ratio de sinistralité avec celui des frais de gestion des contrats. Il exprime la couverture de toutes les dépenses qui peuvent avoir lieu (charge sinistres, salaire, commissions.....) au titre de l'activité technique ; par les primes acquises.

L'idéal qu'il soit < 1 ; pour exprimer la performance technique ; dans le cas contraire ce sont les produits financiers qui viennent en compensation des pertes subis. Vu la volatilité des produits financiers ; l'assureur intervient et prend de décisions de mesure correctives concernant sa stratégie qui sont identiques à ceux cités plus haut pour le ratio de sinistralité.

C. Le ratio de productivité de l'actif³⁵

$$\text{Ratio de productivité de l'actif} = \text{Chiffres d'affaires} / \text{Total Actif}$$

Ce ratio mesure la capacité d'un moyen (l'actif) mis en œuvre afin de réaliser le chiffre d'affaires.

D. Les ratios de structure à partir du bilan³⁶

➤ **Le ratio de liquidité générale**

$$\text{Ratio de liquidité générale} = \text{Actif courants} / \text{Dettes à court terme}$$

Il exprime la capacité d'une compagnie à faire face à ses engagements à court terme par ses actifs courants, il est supérieur ou égale à **100%**, dans le cas contraire, l'entreprise ne peut pas régler ses dettes à court terme, donc elle procède à des actes tel que : céder un de ses actifs non courants (corporelles) ou financiers après son reclassement ; donnons pour exemple : vente d'un bon de trésor BTA, ou anticiper l'échéance d'un placement à long terme

³⁵Bouhadjer Nadia, BESSAH Bahia. Op cit. P65

³⁶ Ibid.P65

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

➤ Ratio de rentabilité financière des capitaux propres

$$\text{RRFCP} = \text{Résultat net} / \text{Capitaux propres}$$

Il est l'un des meilleurs indicateurs de performance de gestion ; et le plus important pour les actionnaires ; il mesure l'aptitude de la compagnie à rentabiliser les capitaux apportés par les actionnaires.

➤ Ratio de rentabilité économique

$$\text{Ratio de rentabilité économique} = \text{Résultat net} / \text{Total actif}$$

Ce ratio mesure la capacité d'une compagnie à dégager un résultat par l'utilisation de l'ensemble de ses moyens autrement dit par les capitaux économiques ou l'actif

➤ Ratio de solvabilité ou d'autonomie financière

$$\text{Ratio de solvabilité} = \text{Fonds propres} / \text{Dettes à long terme}$$

Il a la même signification que le ratio d'endettement mais changeant de sens par rapport à son résultat, c'est-à-dire > 1 bon signe.

➤ Ratio d'endettement

$$\text{Ratio d'endettement} = \text{Dettes à plus d'un an} / \text{Capitaux propres}$$

Ce ratio mesure le taux de financement par l'environnement externe c'est-à-dire les tiers par rapport au financement de l'entreprises par ses propres moyens (les capitaux des investisseurs).

➤ Ratio de financement par la réassurance

$$\text{Ratio de financement par la réassurance} = \text{Provisions technique à la charge des réassureurs (actif)} / \text{provisions techniques opérations directes (passif)}.$$

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

Il est toujours < 1 , il explique le recours des compagnies d'assurance à la technique de réassurance, c'est-à-dire le financement à travers la réassurance

E. Les ratios à travers le compte de résultat³⁷

➤ Ratio de croissance de la marge nette

Ratio de croissance de la marge nette = $\frac{\text{Marge d'assurance nette (N)} - \text{Marge d'assurance nette (N-1)}}{\text{Marge d'assurance nette (N-1)}}$

Ce ratio exprime l'évolution de la marge d'assurance nette par année.

➤ Ratio de la marge bénéficiaire³⁸

Ratio de la marge bénéficiaire = $\frac{\text{Résultat net}}{\text{Chiffres d'affaires}}$

Ce ratio permet de dégager l'excédent du chiffre d'affaires après déduction de toutes les charges (techniques ; charges de fonctionnement, les dotations ; les charges financières....).

Il n'a de sens que lorsque le résultat financier n'est pas important, ce qui n'est pas cohérent dans une compagnie d'assurances. En effet, pour refléter la vraie profitabilité, au numérateur il ne faut prendre que le résultat technique opérationnel (c'est-à-dire hors le résultat financier).

➤ Ratio de rentabilité de la marge d'assurance nette

Ratio de rentabilité de la marge d'assurance nette = $\frac{\text{Résultat technique opérationnel}}{\text{Marge d'assurance nette}}$

Ce ratio mesure l'excédent de la marge d'assurance nette sur les charges rémunérées par cette dernière (charges de fonctionnement + dotations).

➤ Ratio de rentabilité d'exploitation

Ratio de rentabilité d'exploitation = $\frac{\text{Marge d'assurance nette}}{\text{Chiffre d'affaires}}$

³⁷Bouhadjer Nadia, BESSAH Bahia. Op cit. P72.

³⁸EYROLLES, Jean, Lochard, « Les ratios qui comptent », 2ème éd, édition d'organisations, 3ème tirage, 2008, P21.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

Ce ratio mesure l'intégration de l'entreprise dans le processus de production ainsi que le poids des prestations dans les primes émises (CA).

➤ Ratio de rentabilité des primes émises

Ratio de rentabilité des primes émises = Résultat financier N / Primes émises N

Ce ratio mesure la contribution des primes acquises sur le résultat financier.

➤ Ratio de rentabilité des primes acquises

Ratio de rentabilité des primes acquises = Résultat financier N / Primes acquises N

➤ Ratio du taux de résultat financier : ³⁹

• Par rapport aux produits financiers

Ratio = Résultat financier / produits financiers

Ce ratio mesure le taux des produits financiers dans le résultat financier.

Un taux de 70% veut dire que les charges financières sont de 30%.

• Par rapport aux résultats ordinaires avant impôts

Ratio = Résultat financier / Résultat ordinaire avant impôt

Ce ratio mesure la contribution de l'activité financière des compagnies d'assurance dans la création de la valeur, c'est-à-dire sa rentabilité.

³⁹EYROLLES, Jean, Lochard. *Op. Cit.* P73.

Chapitre II : Le cadre conceptuel de la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance

Conclusion du chapitre

Nous avons consacré ce chapitre à l'étude du cadre conceptuel de la mesure de la performance en générale et d'une compagnie d'assurance en particulier.

L'analyse financière permet de mesurer et de dégager sa situation financière prévisionnelle à travers les indicateurs et ratios qui sont conduit à émettre un jugement implicite ou explicite sur la situation financière d'entités de différentes dimensions et natures.

Dans ce cas la mesure où les activités des sociétés d'assurance et/ou de réassurance différent de façon significative de celle des autres entreprises commerciales et industrielles, des règles particulières doivent leur être définies en vue d'aboutir à la production d'états financiers permettant aux différents utilisateurs d'évaluer correctement la situation financière et à mesurer sa performance financière.

Même si les indicateurs et les outils de mesure de la performance restent en majorité les mêmes aussi bien pour une entreprise classique que pour une compagnie d'assurance. Néanmoins certains instruments sont plus appropriés ou plus pertinent du la mesure de la performance d'une compagnie d'assurance.

Nous avons vu dans le deuxième chapitre les spécificités des états financiers et les outils de mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance. D'autres moyens nous permettent de faire une analyse par la méthode des ratios que nous allons présenter dans le dernier chapitre comme suit:

Une première section qui sera consacrée à la présentation de l'organisme d'accueil de la Direction Régionale de la SAA d'Alger ;

Pour la deuxième section, on présentera les états financiers de la Direction Régionale de la S.A.A d'Alger ;

Enfin dans la troisième et dernière section, c'est l'analyse financière de la performance de la Direction Régionale de la S.A.A d'Alger qui nous permettons d'apprécier sa performance.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

Introduction du chapitre

L'étude de la performance de l'entreprise dans le domaine spécifique de l'assurance a donné lieu à plusieurs aspects conceptuels très particuliers. Ainsi, le présent chapitre tente de mettre la lumière sur quelques-unes de notions abordées dans les deux précédents chapitres. Pour cela, nous avons choisi la Direction régionale de la SAA d'Alger comme cas d'application. Cette société étant la plus importante sur le marché des assurances en Algérie, nous offre la possibilité d'avoir une étude financière assez riche qui va aider à répondre à nos questions. Nous verrons dans ce chapitre les points suivants :

- La présentation de l'organisme d'accueil de la S.A.A régionale d'Alger ;
- La présentation des états financiers de la S.A.A régionale d'Alger ;
- Analyse financière de la performance de la S.A.A régionale d'Alger

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

Section 01 : Présentation de la Direction régionale de la SAA d'Alger :

Cette section sera consacrée à la présentation de l'organisme d'accueil qui est la Direction Régionale de la SAA d'Alger, puis nous présenterons ses états financiers et enfin l'analyse financière de la performance.

1.1.L'historique de la S.A.A

La Société Nationale d'Assurance, par abréviation S.A.A., est une entreprise publique d'assurance qui a été créée le 12 Décembre 1963 selon l'arrêté du Ministère de l'économie du 11 Décembre 1963. A l'origine, cette entreprise était une société mixte Algéro-Egyptienne (Algérie 51% du capital, l'Egypte 39% et Nationaux algériens 10%).La société fut nationalisée le 27 Mai 1966 par l'ordonnance n°66-127 à l'occasion de l'institution du monopole de l'Etat sur les opérations d'assurance.

Durant cette période la **S.A.A.** a connu un développement de type classique, une société fortement centralisée, gérant des affaires apportées par des agents privés. Mais en 1973, il y a eu la suppression des intermédiaires privés d'assurance qui ont été intégrés en tant que fonctionnaires ou salariés dans les compagnies d'assurances algériennes. En Janvier 1976, la spécialisation des entreprises d'assurances par nature d'activités, a conduit la **S.A.A** à se consacrer au marché intérieur des risques simples et à ne pratiquer que l'assurance automobile, l'assurance vie et les risques des particuliers, commerçants et artisans. C'est à la suite de cela que la **S.A.A** a été conduite à s'impliquer fortement sur l'ensemble du territoire et à être à la frontière pour, d'une part, rapprocher l'assurance de l'assuré, et d'autre part, développer le plein emploi. C'est ce qui fait que la **S.A.A** dispose aujourd'hui d'un réseau de plus de 430 agences et de centres de formations.

En date de 27/01/1982 avec l'avènement des réformes économiques, la S.A.A a été transformée en société par action « SPA ». Cette transformation s'est accompagnée de la levée de la spécialisation des compagnies d'assurance et la pratique de nature différentes, ce qui a élargi son champ d'activités aux autres risques. En février 1989 et dans le cadre de l'autonomie des entreprises, la SAA a transformé son mode de gouvernance est devient une EPE(Entreprise Publique Economique) actuellement la S.A.A pratique tous les risques y compris les risques agricoles.

Son niveau de développement, ses capacités financières et sa dimension nationale ont contribué à l'augmentation de son capital social qui est passé de 500 millions de dinars en 1992 à 4,5 milliards de dinars en 2006. ¹

¹Documents internes de la SAA

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

Suite à la libération du marché des assurances en 1995, la S.A.A s'est trouvée dans la nécessité de redéployer son réseau commercial pour faire face à une concurrence de plus en plus accrue. C'est ainsi qu'elle a diversifié son réseau en agréant des agents généraux, d'une part, et d'autre part, en transformant le régime de rémunération du personnel des agences intégrées désormais payé au revenu proportionnel au chiffre d'affaires réalisé. Puis une série de changements ont suivi, les quels sont :

- Nouveau découpage régional en 2003, introduction de l'ERP ORASS et développement d'un système d'information adapté de la SAA. Mise en place d'un nouveau plan stratégique.
- En 2004, Réorganisation structurelle et Création de division par segment de marché afin de booster la productivité. Fin de mandat de la SAA en tant que création du fonds de Garantie Automobile (FGA).
- Séparation des assurances de personnes de celle relative aux dommages en 2010.
- En 2011, le capital social de la SAA est porté à 20 Milliards DA.
- Lancement du programme de Relookage du réseau en 2015. La SAA se lance pleinement dans la diversification de son portefeuille par le développement des branches hors automobile.
- Le Changement du siège social en 2016, une tour intelligente qui renforce la compagnie dans sa dynamique commerciale.
- En 2017, la SAA fait passer son capital social à 30 Milliards de DA soit 275 Millions d'USD. ²

La SAA présente les indicateurs les plus élevés du marché permettant d'envisager l'avenir avec sérénité :

- En 2018, Signature de la convention Cadre de partenariat et lancement des bureaux de souscription au niveau des showrooms Renault

Signature de la convention avec MERILCO (base de données de lutte contre la fraude pour la branche automobile).

Mise en place d'un site pilote pour une plateforme de gestion des sinistres automobile.

Relookage de 68 agences et aménagement de 17 agences.

- En 2019, nous soulignerons les spécificités ci-après :³

La **SAA** est **LEADER** sur le marché national des assurances ; **la deuxième** à l'échelle maghrébine, **le troisième** assureur à l'échelle arabe et **la sixième en** Afrique.

²<https://la.saa.dz/fr/about> consulté le 01/04/2021

³Ibid.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

- **Placements** : 40 722 Millions de DA plus de 2,65 % /2018 plus de 1051 Millions DZD.
- **Actifs immobiliers** : 29 Milliards de DZD équivalent à 265 Millions USD.
- Un chiffre d'affaire de 29.12Milliards DA en 2019(↗plus de 5,25%).
- **3321 employés** ↘ (-665).
- **530** points de vente.⁴

1.2. La SAA dans son environnement

La SAA est l'un des membres fondateurs de « UAR » l'Union Algérienne des Sociétés d'Assurances et de Réassurances dont elle est aujourd'hui acteur actif.

- La SAA est membre permanent du conseil du Conseil National des Assurances CNA.
- La SAA contribue au développement d'une forte expertise à travers sa filiale SAE, dont elle est l'unique actionnaire. La SAE-EXACT pratique aussi le contrôle technique automobile, elle gère 28 centres répartis sur le territoire national et emploie plus de 400 collaborateurs spécialisés notamment dans l'évaluation des sinistres.
- La SAA est actionnaire de COTA entreprise spécialisée dans le contrôle technique des véhicules dans le cadre d'un sinistre.

1.3. Investissements stratégiques ⁵

La SAA est actionnaire à hauteur d'une moyenne de **37%** dans plusieurs sociétés exerçant dans différents domaines :

- **33.15 %** Assure- IMMO SPA société exerçant d'ans le domaine immobilier.
- **33.33%** SICAV / CELIM SPA société d'investissements financiers.
- **34%** SAPS SPA société exerçant l'assurance des personnes, sous le nom commercial Amana assurances
- **34%** ALFA SPA société exerçant dans la détection de fraude d'assurance.
- **50%** Imprimerie des assurances SPA.

La SAA est actionnaire à hauteur d'une moyenne de **8.32%** dans :

- **0.74%** AFRICA RE/ Société Africaine de réassurance.
- **10%** CAGEX / Compagnie Algérienne d'assurance et garantie d'exportation.
- **5.07%** SGCI / Société de garantie des crédits immobiliers.
- **6%** SRH / Société de refinancement hypothécaire

⁴ Rapport annuel SAA 2019, P11

⁵ Ibid. P29

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

- 7.13% SIH / Société d'investissement hôtelière
- 7.14% EHEA formation
- 7.2% IAHEF formation
- 15% SAGPS.

1.4. Activités de la SAA

L'activité de la SAA s'étend à de nombreux domaines et s'adresse à une large clientèle : particuliers, professionnels, petites, moyennes et grandes entreprises et institutions.

Conformément à l'arrêté du 29 Mai 2005 modifiant l'arrêté du 6 Avril 1998 portant agrément de la Société Nationale d'Assurance, les produits commercialisés par la SAA sont :

- Assurance incendie et risques annexes ;
- Assurance pertes d'exploitation après incendie et bris de machines ;
- Assurances des risques de la construction (RC Décennale, RC construction, Tous Risques Chantier et Montage) ;
- Assurance engineering (Bris de machines, Engins de Chantier, Tous Risques Matériel Informatique et Electronique, Pertes de produits en frigo...) ;
- Assurance transport (Aérien, Maritime...) ;
- Assurance des Risques Agricoles (Toutes spéculations, Multirisques Avicole, Bétail, Grêle, Incendie, Plasticulture, matériel Agricole, Multirisques Exploitants...) ;⁶
- Assurances des risques des particuliers (Professions libérales, collectivités, Vol, Bris de Glaces, Dégâts des eaux...) ;
- Assurances des responsabilités (Responsabilité Civile Chef d'entreprise, Produits livrés, Professionnelle...) ;
- Assurance-crédit, Caution ;
- Assurance automobile.

1.5. Organisation de la Société Nationale d'Assurance (S.A.A)

La Société Nationale d'Assurance emploie plus de 3321 personnes. Ces employés sont répartis sur le réseau de la S.A.A qui s'étend à travers tout le territoire algérien.⁷

⁶Bouhadjer Nadia, BESSAH Bahia, op.cit, P80

⁷ Rapport annuel de la SAA 2019, P11.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

Le réseau de distribution est constitué de 14 Directions Régionales, chargées de la mise en œuvre de la politique commerciale de la société, et de 293 agences directes et 210 agents généraux ainsi que 150 agences bancaire.

1.5.1. Le siège (la Direction Centrale) :

Le Siège est situé au lot 234 Quartier d'affaires Bab Ezzouar dans la wilaya d'Alger -Algerie, ⁸il compte aussi une annexe située à Garidi dans la wilaya d'Alger. Il constitue la cellule centrale ayant pour but la synthèse des objectifs attendus au cours de l'exercice par l'ensemble des Directions Régionales, que ce soit en production ou en sinistre.

En plus de l'exploitation de ces résultats, le siège effectue des contrôles, s'occupe de la production, dirige et conseille les agences par le biais des Directions Régionales.

Le conseil d'administration est présidé par le Président Directeur Général assisté par deux Directeurs généraux adjoints (Technique et Administratif) desquels dépendent les chefs de divisions et les directeurs centraux. Ce conseil a pour principale fonction l'établissement un plan de développement des orientations de la société.

L'administration de la société est assurée par le conseil d'administration composé de 9 élus nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le tiers de ces élus est renouvelable tous les trois ans.

A. La Direction Générale Technique :

Elle est chargée de la conception et du développement de la stratégie globale de l'entreprise.

B. Direction Générale Administrative :

Dont le rôle est de soutenir et de contrôler le réseau commercial de la S.A.A.

1.5.2. Les Directions Régionales :⁹

Au nombre de 14, elles sont réparties sur tout le territoire national, constituant les organes décentralisés d'animation, de contrôle, de coordination, de gestion administrative et d'appui pour l'ensemble des agences. Pour cela, ces Directions Régionales traduisent objectivement les faits avec le maximum d'efficacité, la politique définie par le siège, donnant les impulsions et les directives nécessaires à ses agences. Les Directions Régionales constituent donc l'intermédiaire obligatoire entre le siège et leurs agences.

⁸ Saa.dz/fr/contact. Consulté le 17/04/2021.

⁹Documents internes de la SAA.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

La Direction Régionale assume deux fonctions, l'une administrative et l'autre technique.

A. La fonction administrative

Elle consiste à la mise en œuvre du partage territorial de chaque agence et de mettre à leur disposition tout le matériel et le mobilier nécessaire à leur bon fonctionnement.

B. La fonction technique

Consiste à prêter assistance aux agences pour les affaires dépassant leur pouvoir de gestion et le contrôle strict de la tarification et des règlements en matière de sinistres.

Le siège de la Direction Régionale est présidé par **un directeur**, il comprend quatre (04) départements.

➤ **Département Administratif et Financier** : Il est réparti en trois services :

- Service Comptabilité et Finances.
- Service des moyens généraux et de l'action sociale.
- Service du personnel.

➤ **Département Production** : Il est réparti en deux services :

- Service des assurances de biens.
- Service des assurances de personnes.

➤ **Département Contentieux** : Il se compose de deux services :

- Service sinistres corporels.
- Services sinistres matériels et risques divers.

➤ **Département Marketing** : Il se compose de deux services :

- Service de vente.
- Service des études et des statistiques

1.5.3. Les Agences:

Elles ont pour rôle principal la gestion directe des contrats : souscription, suivi et règlement. Les agences sont organisées par fonction pour mieux assurer le contrôle interne et la polyvalence dans les branches d'assurance, à l'exception de la branche Assurances de personnes où la production et les sinistres sont gérés au sein du même service.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

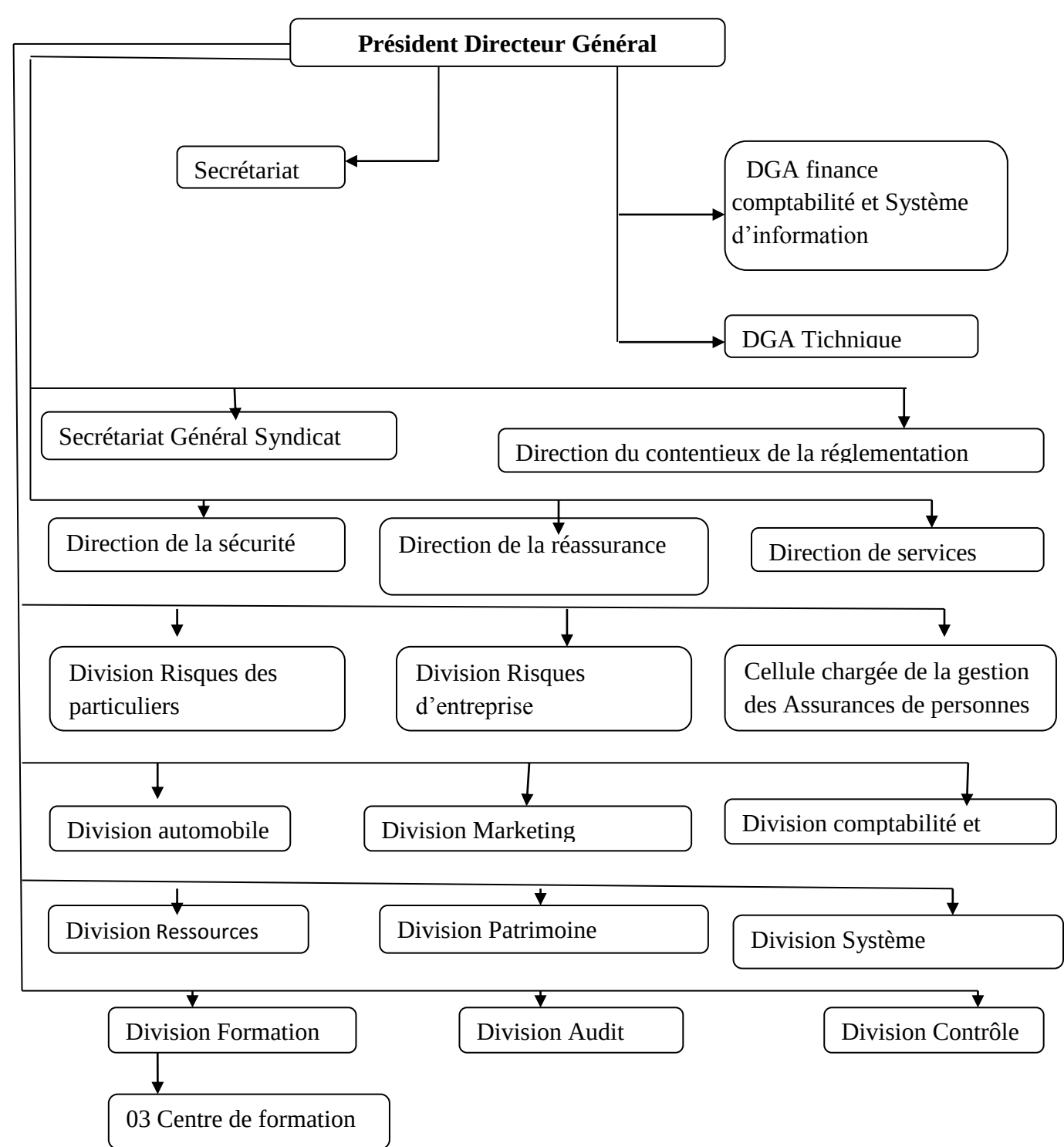
Dans le cadre de cette organisation, la relation commerciale avec le client est assurée par le chef d'agence aidé en cela par le personnel de l'agence réparti dans les services suivants :

- Le service « de la production »,
- Le service « des indemnisations »,
- Le service « des assurances de personnes »,
- Le service « Finances et Comptabilité ».

1.6. Organigramme de la Direction Générale de la SAA :

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d’Alger par l’analyse financière

Figure N°03 : Représentation de l’organigramme de la Direction Générale de la SAA



Source : Documents internes de la SAA.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

Section 2 : Présentation des états financiers de la Direction régionale de la SAA d'Alger :

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément au Nouveau Système Comptable et Financier et aux principes comptables généralement admis.

Nous commençons cette section par la présentation du bilan de la SAA, qui représente une synthèse de l'ensemble des emplois et des ressources dont dispose l'entreprise, puis on va présenter le compte de résultat des trois dernières années 2017, 2018 et 2019.

2.1. Le bilan : Il représente une synthèse de l'ensemble des emplois et des ressources dont dispose l'entreprise.

2.1.1. Présentation des bilans des exercices 2017, 2018 et 2019 :

A. L'actif du bilan :

Dans le tableau suivant, nous présentons l'actif du bilan de la SAA.

Tableau N°4 :L'actif des bilans de la SAA.

En KDA

ACTIF	2017	2018	2019	%	%
Ecart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif					
Immobilisations Incorporelles	129 856	101 389	102 666	-21.92	1.26
Immobilisations Corporelles	23 782 277	24 036 098	24 100 208	-21.92	1.26
Terrains	5 371 787	5 393 328	5 398 432	0.40	0.09
Bâtiments Exploitation	16 248 572	16 155 538	16 872 506	-0.57	4.44
Bâtiments Placement	864 918	838 235		- 3.09	-100
Autres immobilisations corporelles	860 267	868 634	830 512	0.97	-4.39
Immobilisations en Concession	180 864	176 442	96 567	-2.44	-45.27
Immobilisations en Cours	255 870	603 922	902 191	136.03	49.39
Immobilisations Financières	43 026 644	43 730 561	37 476 192	1.39	-9.12
Titres mis en équivalence :					
Autres participations et créances rattachées	4 561 794	4 407 230	4 248 796	- 3.39	-3.59

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

Autres Immobilisations Financières	37 383 573	38 096 283	31 656 304	1.91	-16.90
Prêts et autres actifs financiers non courants	331 531	249 607	234 294	-24.71	-6.13
Impôts différés actif	743 137	968 132	1 301 106	30.28	34.39
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants	6 609	9 309	35 692	40.85	283.4
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	66 938 778	67 868 049	61 679 066	1.39	-9.12
Provisions Techniques d'Assurance	1 701 181	2 105 588	7 346 449	23.77	38.58
Part de la coassurance cédée	—				
Part de la réassurance cédée	1 701 181	2 105 588	2 917 950	23.77	38.58
Créances et Emplois assimilés	8 918 296	7 674 305	7 346 449	-13.95	-4.27
Cessionnaires et Cédants débiteurs	583 670	652 649	-	11.82	-
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs	5 838 943	5 917 766	6 481 431	1.35	9.52
Autres débiteurs	1 657 883	839 055	625 487	- 49.39	-25.45
Impôts et assimilés	716 935	89 808	57 528	- 87.47	-35.94
Autres créances et emplois assimilés	120 865	175 027	182 003	44.81	3.99
Disponibilités et Assimilés	7 759 742	4 984 193	12 894 600	-35.77	158.71
Placements et autres actifs financiers courants (sauf 509 - versement restant à effectuer)	4 502 516	1 574 984	9 065 330	- 65.02	475.5
Trésorerie (sauf 519 - concours bancaires courants)	3 257 226	3 409 209	3 829 270	4.67	12.32
TOTAL ACTIF COURANT	18 379 221	14 764 086	23 158 999	- 19.67	56.86
TOTAL GENERAL ACTIF	85 317 998	82 632 135	84 838 065	- 3.15	2.67

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir de l'actif des bilans de la SAA.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

➤ Analyse de l'actif du bilan :

• L'actif non courant :

Tableau N°5 :L'actif non courant

En KDA

Désignations	2017	2018	2019	2018/2017 (%)	2019/2018 (%)
Immobilisations Incorporelles	129856	101 389	102666	-21.92	1.26
Immobilisations Corporelles	23 782 278	24036098	24 100 208	1.07	0.27
Immobilisations Financières	43 026 644	43 730 561	37 476 192	1.64	-14.30
Total actif non courants	66938778	67 868 049	61 679 066	1.39	-9.12

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir de l'actif des bilans de la SAA.

Du tableau ci-dessus, nous constatons une augmentation dans l'actif non courant de la SAA de 1.39% en 2018 par rapport à 2017. Ceci peut être expliqué par la hausse des immobilisations corporelles et financières successivement de 1.07%,1.64% et ce, malgré la baisse des immobilisations incorporelles de 21.92%. Toutefois celui-ci a connu une baisse de près de 9.12% en 2019 et ce par rapport à une petite augmentation des immobilisations incorporelles de près de 1.26% ainsi qu'à la baisse des immobilisations financières de 14.30%. Nous pouvons dire alors que durant cette période, la SAA n'a pas suivi une politique d'investissement active par l'acquisition de nouvelles immobilisations.

• L'actif courant :

Tableau N° 06 : L'actif courant

En KDA

Désignations	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Provisions Techniques d'Assurance	1 707 181	2 105 588	2 917 950	23.77	38.58
Créances et Emplois assimilés	8 918 297	7 674 304	7 346 449	-13.95	-4.27
Disponibilités et Assimilés	7 759 742	4 984 193	12 894 600	-35.77	158.71
TOTAL ACTIF COURANT	14 855 545	14 764 086	23 158 999	-19.67	56.86

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir de l'actif du bilan de la SAA.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

Nous constatons que les actifs courants ont connu une baisse de 19.67 % en 2018et une hausse de 56.86% en 2019. Celle-ci est due à la baisse des disponibilités de 35.77% en 2018 et une hausse significative de 158,71% des disponibilités en 2019 par rapport à 2018.

Nous constatons aussi une baisse dans les créances de 4.27% en 2019 comparé à 2018, ce qui peut être expliqué par la prise en main de la gestion des créances au niveau de la SAA. Et ce par rapport à l'obligation des assurés, d'effectuer les paiements suivant un échéancier limité.

D'après le tableau, nous pouvons constater deux éléments forts intéressants. Les provisions techniques sont en augmentation, ce qui est un signe que la SAA a connu une augmentation de son activité durant la période étudiée. Il s'agit des couvertures des engagements conclus par la compagnie vis-à-vis de sa clientèle. Le second indicateur intéressant est celui relatif aux disponibilités. D'un côté, elles sont assez importantes pour les trois exercices par contre, en valeurs relatives, nous remarquons une baisse en 2018 par rapport à 2017 qui est un indicateur de sorties massives des liquidités pour le remboursement de plusieurs sinistres ce qui entre dans son activité.

- **Total Actif**

Tableau N°07 : Total d'actif.

KDA

Désignations	2017	2018	2019	%	%
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	66 938 778	67 868 049	61 679 066	1.39	-9.12
TOTAL ACTIF COURANT	18 379 221	14 764 086	23 158 999	-19.67	56.86
TOTAL GENERAL ACTIF	85 317 998	82 632 134	84 838 065	-3.14	2.67

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir de l'actif du bilan de la SAA.

Du tableau ci-dessus, nous constatons une baisse de 3.14% dans le total actif de la compagnie en 2018 par rapport à 2017, ceci est une conséquence de la hausse de l'actif non courant malgré la baisse de l'actif courant. Cependant, celui-ci a connu une hausse de2.67% en 2019 par rapport à 2018, ce qui est dû, comme cité précédemment, à la baisse de l'actif non courant et ce malgré la hausse de l'actif courant.

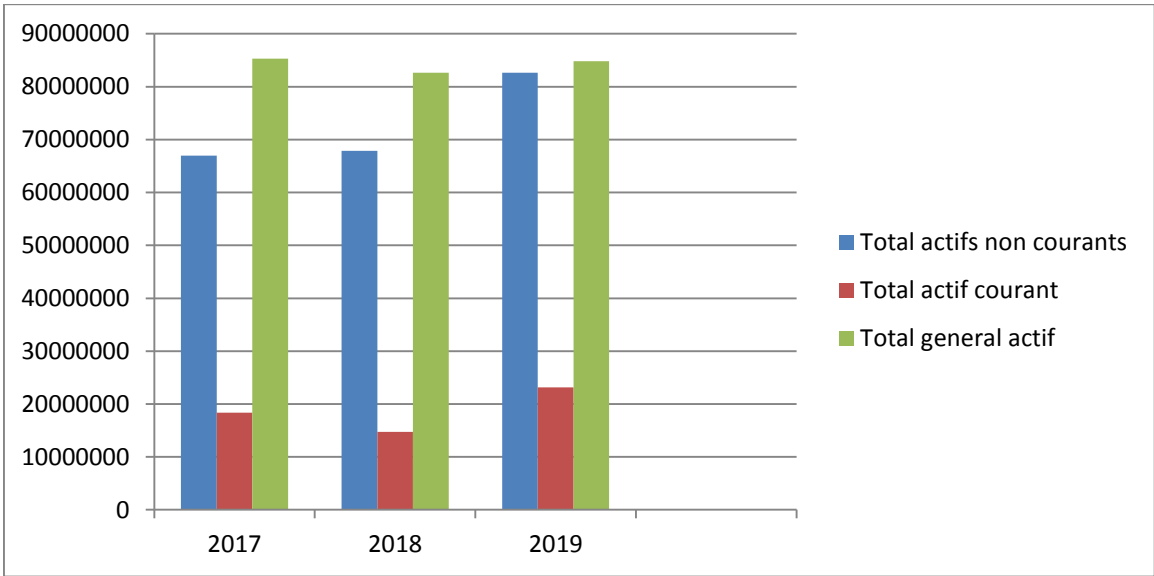
Le total général de l'actif est dans l'ensemble important est évolué favorablement en 20198(2.67%) c'est un indicateur de performance qui montre le poids économique de la SAA dans son environnement.

En effet, l'actif qui augmente montre que la SAA s'enrichit de garanties pour les tiers.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d’Alger par l’analyse financière

Aussi, l’actif non courant affiche un taux de croissance soit faible ou négatif. Cela montre que la politique d’investissement adoptée par la SAA est stable à un certain niveau .Ils s’agit donc des amortissements des investissements déjà existants. En effet en peut remarquer que l’actif non courant dépasse largement les 50% de l’actif total, des investissements supplémentaires vont alourdir l’entreprise et gêner sa flexibilité.de ce fait, la SAA est assez performance sur ce plan.

Figure N°04:Représentation graphique du l’actif de bilan



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des documents interne de la SAA, années 2017,2018 et 2019.

B. Le passif des bilans de la SAA :

Dans le tableau suivant nous présentons le passif du bilan de la SAA.

Tableau N°08 : Le passif du bilan de la SAA. En KDA

PASSIF	2017	2018	2019	%	%
Capital émis ou capital social ou fonds de dotation	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0	0
Capital souscrit non appelé					
Primes et réserves - Réserves consolidées	2 522 072	4 272 957	5 673 904	69.42	32.79

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

Ecart d'évaluation	173 109	173 109	173109	0	0
Résultat de l'exercice	3 250 885	2 900 947	2 195 732	-10.76	-24.31
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	35 946 066	37 347 014	38 042 746	3.90	1.86
Emprunts et dettes assimilés	3 783 244	2 865 614	1 920 224	-24.26	-32.99
Impôts (différés et provisionnés)					
Autres dettes non courantes	581 690	176 442	96 567	-69.67	-45.27
Provisions réglementées	2 289 014	2 542 376	2 854 292	11.07	12.27
Provisions et produits constatés d'avance (sauf 155)	1 710 055	1 854 067	2 318 021	8.42	25.02
Fonds de valeurs reçus des réassureurs	1 326 417	1 644 217	2 391 731	23.96	45.46
TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS	9 690 420	9 082 716	9 580 835	-6.27	5.48
Provisions directes	26 806 584	26 430 223	27 154 670	-1.40	2.74
Acceptations	227 825	266 897	351 716	17.15	31.78
Cessionnaires et Cédants créditeurs	2 920 922	3 190 486	2 956 667	9.23	-7.33
Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs	472 849	602 424	641 860	27.40	6.55
Impôts crédit	1 366 885	2 104 545	2 080 136	53.97	-1.16
Autres Dettes	7 878 912	3 525 759	4 029 169	-55.25	14.28
Trésorerie Passif	7 535	82 071	265	989	-99.68
TOTAL III - PASSIFS COURANTS	39 681 512	36 202 405	37 214 484	-8.77	2.80
TOTAL GENERAL PASSIF	85 317 998	82 632 135	84 838 065	-3.15	2.67

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des passifs des bilans de la SAA.

➤ L'analyse du passif :

• Les capitaux propres :

Dans le tableau suivant, nous présentons les capitaux propres inscrits dans le bilan de la SAA durant les années 2017, 2018 et 2019.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

Tableau N°09 : Les capitaux propres de la SAA.

En KDA

Désignations	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Capital émis ou capital social ou fonds de dotation	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0	0
Primes et réserves - Réserves consolidées	2 522 072	4 272 957	5 673 905	69.42	32.79
Ecart d'évaluation	173 109	173 109	173 109	0	0
Résultat de l'exercice	3 250 885	2 900 948	2 195 732	-10.76	-24.31
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	35 946 066	37 347 014	38 042 746	3.90	1.86

Source : Élaboré par nous-mêmes à partir, de passif du bilan de la SAA.

Du tableau ci-dessus, nous constatons que les capitaux propres ont augmenté en 2018 par rapport à 2017 de 3.90% suite à l'augmentation des réserves de 69.42%, malgré la baisse du résultat de 10.76%.

Toutefois, celui-ci a connu une légère baisse de près de 1.86 % en 2019 par rapport à 2018 suite à une diminution des Primes et réserves à savoir 32.79% et de la diminution du résultat financiers qui est de 24.31%

- Le passif non courant :**

Dans le tableau suivant nous présentons les dettes à long et à moyen terme inscrites dans le bilan de la SAA.

Tableau N°10 : Le passif non courant. En KDA

Désignations	2017	2018	2019	%	%
Emprunts et dettes assimilés	3783244	2 865 614	1 920 224	-24.26	-32.99
Impôts (différés et provisionnés)					
Autres dettes non courantes	581 690	176442	96 567	-69.67	-45.27
Provisions réglementées	2 289 014	2 542 376	2 854 292	11.07	12.27
Provisions et produits constatées d'avance (sauf 155)	1 710 055	1 854 067	2 318 020	8.42	25.02
Fonds de valeurs reçus des réassureurs	1 326 417	1 644 217	2 391 731	23.96	45.46
TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS	9 690 420	9 082 716	9 580 834	-6.27	5.48

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir de passif du bilan de la SAA.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

Du tableau ci-dessus, nous remarquons que le total passif non courant a connu une baisse en 2018 par rapport à 2017 de 6.27%, ce qui est dû à la diminution des emprunts de 24.26 %.

La situation s'améliore en 2019 suite à la hausse de 5.48% par rapport à 2018, ce qui est dû à l'augmentation du fonds de valeurs reçus des réassureurs de 45.46% et l'augmentation de 25.02% des provisions et produits constatés d'avance.

L'endettement de la SAA est certes important, mais la compagnie arrive à le maîtriser. On constate également une baisse progressive des dettes financières comme les dettes d'exploitation. Ceci permet à la SAA de rester solvable vis-à-vis de ses créanciers, ce qui améliore sa capacité d'endettement.

Le poste emprunts et dettes assimilée affiche des taux de croissances négatifs 24%. Cela montre 32.99% la performance de la SAA sur le plan du remboursement de ses crédit à long terme. De plus, la compagnie améliore sa capacité d'endettement auprès des banques.

Par ailleurs, le tableau montre une certaine stabilité du passif non courant. Dans l'ensemble la SAA est performante sur ce plan dans la mesure où elle ne subit pas des pressions par rapport à ses engagements à long terme vis-à-vis de ces créanciers (banque, autres compagnies de réassurance, etc.)

Tout de même, on peut noter que sur le plan des provisions réglementées, la tendance est vers la hausse. Il s'agit en fait de l'augmentation des engagements de la SAA dans la couverture des risques de ses clients qui occasionné cela. C'est en fait une performance qui indique que la SAA a la capacité financière pour respecter la loi en termes et provisions.

- **Le passif courant :**

Dans le tableau suivant nous présentons les dettes à court terme du bilan de la SAA.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

Tableau N°11 : Passif courant.

En KDA

Désignations	2017	2018	2019	%	%
Provisions directes	26 806 584	26 430 223	27 154 670	-1.40	2.74
Acceptations	227 825	266 897	351 716	17.15	31.78
Cessionnaires et Cédants créditeurs	2 920 922	3 190 486	2 956 667	9.23	-7.33
Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs	472849	602 424	641 860	27.40	6.55
Impôts crédit	1 366 885	2 104 545	2 080 136	53.97	-1.16
Autres Dettes	7 878 912	3 525 759	4 029 169	-55.25	14.28
Trésorerie Passif	7 535	82 071	265	989	-99.68
TOTAL III-PASSIFS COURANTS	39 681 512	36 202 405	37 214 484	-8.77	2.80

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir de passif du bilan de la SAA.

Du tableau ci-dessus, nous constatons une diminution de 8.77% de total du passif courant en 2018 par rapport à 2017 suite à la diminution des autres dettes de 55.25%.

Par contre en 2019, la SAA a enregistré une augmentation de 2.80% du total de ses passifs courants par rapport à 2018, ce qui explique l'augmentation des autres dettes de 14.28%.

• Total passif

Tableau N°12 : Total de passif.

En KDA

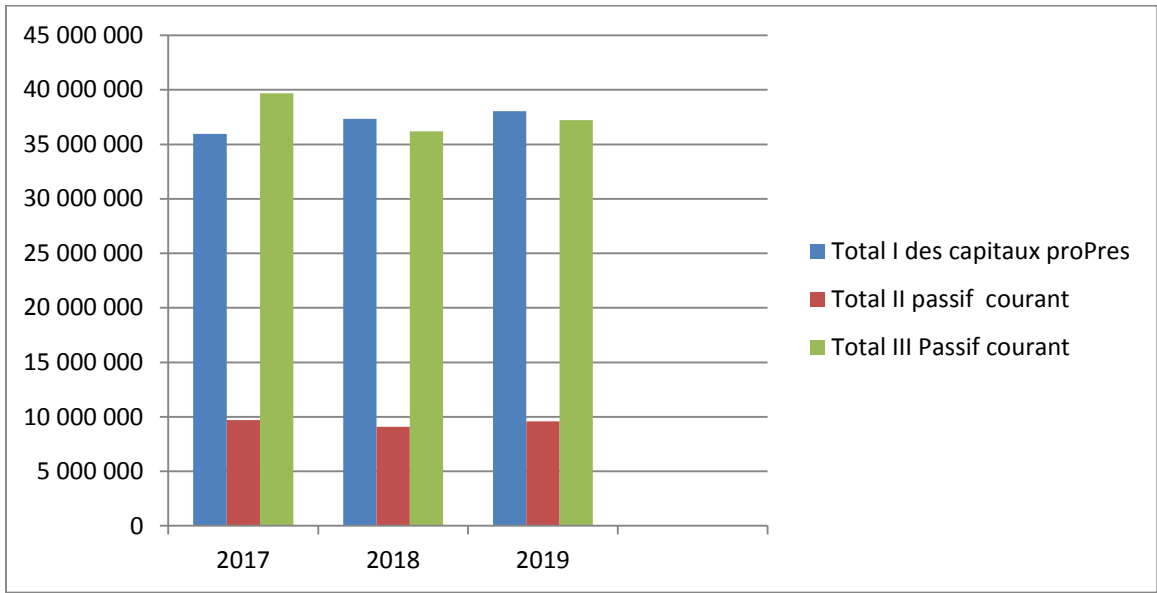
Désignations	2017	2018	2019	%	%
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	35 946 066	37 347 014	38 042 746	3.90	1.86
TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS	9 690 420	9 082 716	9 580 835	-6.27	5.48
TOTAL III - PASSIFS COURANTS	39 681 512	36 202 405	37 214 848	-8.77	2.80
TOTAL GENERAL PASSIF	85 317 998	82 632 135	84 838 065	-3.15	2.67

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir de passif du bilan de la SAA

Dans ce tableau nous remarquons que le total du passif a diminué de 3.15% en 2018 par rapport à 2017 suite à la diminution du passif non courant de 6.27%. Tandis qu'en 2019 la SAA connaît une augmentation de 2.67% de son passif par rapport à 2018, ce qui provient à la diminution de passif non courant de 5.48%.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d’Alger par l’analyse financière

Figure N° 05 : Représentation graphique du passif des bilans 2017 à 2019(en KDA).



Source : Réalisé par nous-mêmes, à partir des documents internes de la SAA

2.2.Le compte de résultat

2.2.1. La présentation des comptes de résultats de la SAA.

Dans le tableau suivant nous présentons le compte de résultat de la SAA. Nous y ajoutons les taux de croissance annuels pour chaque rubrique.

Tableau N°13 : Le compte de résultat

En KDA					
DESIGNATION	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Primes émises sur opérations directes	23 057 892	23 045 494	23 769 992	-0.05	3.14
Primes acceptées	555 373	814 668	861 848	46.69	5.79
Primes émises reportées	87 029	36 009	11 869	-58.62	-67.04
Primes acceptées reportées	181 352	-37 462	-67 125	-120.66	79.18
I- Primes acquises à l'exercice	23 881 646	23 858 709	24 576 584	-0.10	3.01
Prestations (Sinistres) sur opérations directes	13 149 347	12 375 998	12 965 057	-5.88	4.76
Prestations (Sinistres) sur acceptation	15 165	7 615	26 386	-49.79	246.50

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

II- Prestations (sinistres) de l'exercice	13 164 512	12 383 613	12 991 443	-5.93	4.91
Commissions reçues en réassurance	609 418	828 528	942 715	35.95	13.78
Commissions versées sur acceptations	-21 914	-53 654	-46 672	144.84	-13.01
III- Commissions de réassurance	587 504	774 874	896 043	31.89	15.64
IV- La marge assurance/marge brute	11 304 637	12 249 970	12 481 184	8.36	1.89
Achats et services extérieurs	2 573 813	2 911 355	2 972 766	13.11	2.11
Charges de personnels	4 711 090	4 799 411	5 474 485	1.87	14.07
Impôts, taxes et versements assimilés	537 091	563 220	582 638	4.86	3.45
Production immobilisée					
Autres produits opérationnels	-393 432	-382 043	-383 335	-2.89	0.34
Autres charges opérationnels	147 544	149 104	167 261	1.06	12.18
Dotations aux amortissement et pertes de valeurs	2 234 609	2 883 111	3 210 886	29.02	11.37
Reprise sur perte de valeur et provisions	-483 900	-917 187	-372 714	89.54	-140.64
V- Résultat technique opérationnel	1 977 822	2 242 999	829 197	13.41	-63.03
Produits financiers	2 186 253	1 639 210	1 878 768	-25.02	14.61
Charges financiers	265 769	220 010	170 423	-17.22	-22.54
VI- Résultat financier	1 920 484	1 419 200	1 708 345	-26.10	20.37
VII- Résultat ordinaires avant impôts	3 898 306	3 662 199	2 537 542	-6.05	-30.71
Impôts exigibles sur résultats ordinaires (IBS)	798 456	986 246	-674 783	23.52	-168.42
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires	-151 033	-224 994	-332 973	48.97	47.99

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

Total des produits des activités ordinaires	27 532 736	27 572 024	28 107 445	0.14	31.94
Total des charges des activités ordinaires	24 281 851	24 671 077	25 911 713	1.60	5.03
VIII- Résultat ordinaires	3 250 885	2 900 947	2 195 732	-10.76	-24.31
Eléments extraordinaires (produits) (*)					
Eléments extraordinaires (Charges) (*)					
XI- Résultat extraordinaires					
X- Résultat net de l'exercice	3 250 885	2 900 947	2 195 732	-10.76	-24.31

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultats de la SAA.

2.2.2. L'analyse du TCR :

A. La marge d'assurance

Tableau N°14 : La marge d'assurance

En KDA

Désignations	2017	2018	2019	%	%
I- PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE	23 881 646	23 858 709	24 576 584	-0.10	3.01
II- PRESTATIONS (SINISTRES) DE L'EXERCICE	13 164 512	12 383 613	12 991 443	-5.93	4.91
III- COMMISSIONS DE REASSURANCE	587 504	774 874	896 043	31.89	15.64
IV- LA MARGE ASSURANCE/MARGE BRUTE	11 304 637	12 249 970	12 481 184	8.36	1.89

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultats de la SAA.

Le tableau ci-dessus reprend les éléments de la marge d'assurance durant les années 2017, 2018 et 2019. Nous remarquons que cette marge a enregistré une augmentation de l'ordre de 8.36% en 2018 par rapport à 2017, suite à la l'augmentation des commissions de réassurance de 31.89%.

Par contre ,2019 a été marquée par une diminution de 1.89%par rapport à 2018, ce qui est dû à la diminution des commissions de réassurance

Néanmoins, cette croissance du chiffre d'affaires, conjuguée à celle de la marge d'assurance

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

(+ 1,9%) et du résultat financier (+20,3%), n'ont pas permis à la société de clôturer l'exercice avec un résultat en progression par rapport à l'an dernier.

B. Le résultat technique opérationnel

Tableau N°15 : Le résultat technique opérationnel.

En KDA

Désignations	2017	2018	2019	%	%
V- RESULTAT TECHNIQUE OPERATIONNEL	1 977 822	2 242 999	829 197	13.41	-63.03

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultats de la SAA.

Le tableau ci –dessus reprend le résultat technique opérationnel réalisé par la SAA, nous remarquons un enregistrement d'une augmentation de l'ordre de 13.41% en 2018 par rapport à 2017 et une diminution de 63.03 % en 2019 par rapport à 2018.En fait, cette diminution est due principalement à la hausse des autres charges opérationnelles et des dotations aux amortissements et provisions surtout en 2019.

C. Le résultat financier

Tableau N°16 : Le résultat financier.

En KDA

Désignations	2017	2018	2019	%	%
VI- RESULTAT FINANCIER	1 920 484	1 419 200	1 708 345	-26.10	20.37

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultats de la SAA.

Dans ce tableau retraçant le résultat financier de la SAA durant les années 2017, 2018 et 2019, nous constatons une diminution de 26.10 % en 2018 et une augmentation de 20.37 %.

L'analyse du compte de résultats nous a permis de déduire que les revenus financiers de la SAA réalisés durant ces deux années d'étude sont suffisants et permettent à l'entreprise de couvrir largement toutes ses charges financières.

D. Le résultat net de l'exercice de la SAA

Tableau N°17 : Le résultat net de l'exercice de la SAA.

En KDA

Désignations	2017	2018	2019	%	%
X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 250 885	2 900 947	2 195 732	-10.76	

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultats de la SAA.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger par l'analyse financière

Dans ce tableau retraçant le résultat net de la SAA, nous remarquons une baisse de 10.76% en 2018 par rapport à 2017 suite à une diminution du résultat financier.

En 2019, ce résultat a encore diminué de 24.31% par rapport à 2018.

Le recul du résultat en 2019, en dépit de l'augmentation du CA et de la marge nette, est la conséquence de l'accord salarial sectoriel conclu conjugué à la démarche prudentielle dans les provisionnements.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d’Alger par l’analyse financière

Section 3 : Etude de la performance financière de la Direction régionale de la SAA d’Alger par l’analyse financière.

L’analyse des états financiers par méthode des ratios est une technique classique efficace et reconnue pour mesurer la performance financière. Cette section présente les ratios les plus utilisés par les compagnies d’assurances.

3.1.Les ratios d’activité :

3.1.1. Les ratios de croissance des primes

A. Le ratio de croissance des primes émises

Tableau N°18 : Le ratio de croissance des primes émises. En KDA

Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Primes émises	23 057 892	23 045 494	23 769 992	-0.05%	3.14%

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

D’après le tableau ci-dessus, le ratio de croissance des primes émises a diminué de 0.05% en 2018 par rapport à 2017, ce qui explique un recul des contrats durant cette même période.

Par contre, en 2019 ce même ratio à augmenter de 3.14% par rapport à 2018 ce qui s’explique par l’augmentation des contrats durant cette période.

B. Le ratio de la croissance des primes acquises

Tableau N°19 : Le ratio de la croissance des primes acquises En KDA

Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Prime acquise	23 881 646	23 858 709	24 576 584	-0.10%	3.01%

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des états financiers de la SAA.

Le ratio de croissance des primes acquise sa connu une diminution de 0.10% en 2018 par rapport en 2017 par contre en 2019 celui-ci a connu une augmentation de 3.01% par rapport à 2018 et cela malgré la diminution des primes émises suite à la diminution des risque en cours.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d’Alger par l’analyse financière

3.2.Les ratios techniques :

3.2.1. Ratio de sinistralité :

Tableau N°20 : Le ratio de sinistralité. En KDA

Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Sinistres survenus	13 164 512	12 383 613	12 991 443	-5.93%	4.91%
Prime acquise	23 881 646	23 858 709	24 576 584	-0.10%	3.01%
Ratio(1)/(2)	55.12%	51.90%	52.86%	-3.22%	0.96%

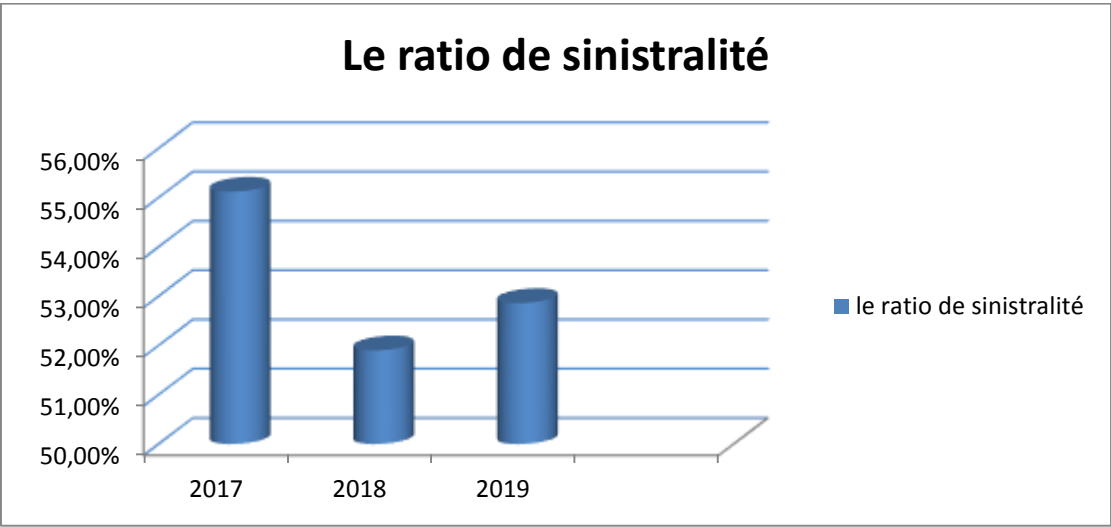
Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des états financiers de la SAA.

Le ratio a connu une baisse de 3.22% en 2018 par rapport à 2017 suite à la diminution des sinistres survenus de 5.93%, ce ratio reste dans la norme (inférieure à 1), mais dans le cas contraire comme en 2019 ce ratio à augmenter de 0.96% suite à l’augmentation des sinistres survenus de 4.91%, ce qui est dû un déséquilibre dans la mutualité qui peut aggraver la branche concerné.

La lecture horizontale du tableau nous révèle que les sinistres connaissent une légère baisse puis une stabilité. Ainsi, la SAA n’a pas eu à supporter trop de charges pour dédommager ses clients. Le constat est le même pour les primes acquises qui reste stable.

En ce sens, le ratio qui est en découle affiche des performances acceptables les sinistres réglé par la SAA ne dépassent pas trop de 50% ce qui laisse a la compagnie une très grande marge pour couvrir ces autres charges.

Figure N°06 :L’évolution du ratio de sinistralité.



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des états financiers de la SAA.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d’Alger par l’analyse financière

3.2.2. Ratio de frais de gestion

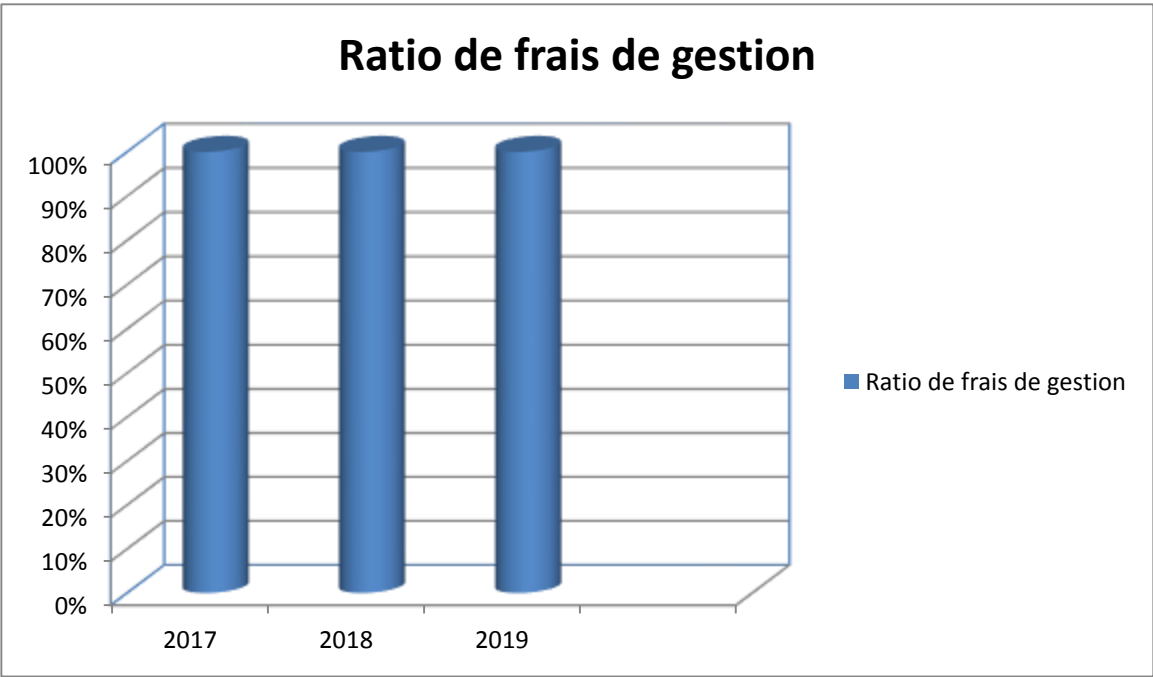
Tableau N°21 : Le ratio de frais de gestion. En KDA

Frais de gestion	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Frais de gestion(1)	9 720 247	10 389 014	12 035 322	6.88%	15.84%
Primes acquises(2)	23 881 646	23 858 709	24 576 584	-9.60%	3%
Ratio(1)/(2)	40.70%	43.54%	48.97%	2.84%	5.43%

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des états financiers de la SAA.

Ce ratio a connu une augmentation durant les trois dernières années 2017, 2018,2019 successivement de 2.84% et 5.83% suite à la hausse de frais de gestion de 6.88% en 2018 et 15.84% en 2019.

Figure N°07 :L’évolution de ratio de frais de gestion.



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des états financiers de la SAA

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d’Alger par l’analyse financière

3.2.3. Ratio combiné :

Tableau N°22 : Le ratio combiné. En KDA

Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Charge sinistre	13 164 512	12 383 613	12 991 443	-5.93%	4.90%
Frais de gestion	9 720 247	10 389 014	12 035 322	6.88%	15.85%
Total(1)	21 134 051	22 772 627	25 026 765	7.75%	9.89%
Prime acquise(2)	23 881 646	23 585 709	24576 584	-1.23%	4.20%
Ratio(1)/(2)	88.49%	96.55%	101.83%	8.06%	5.28%

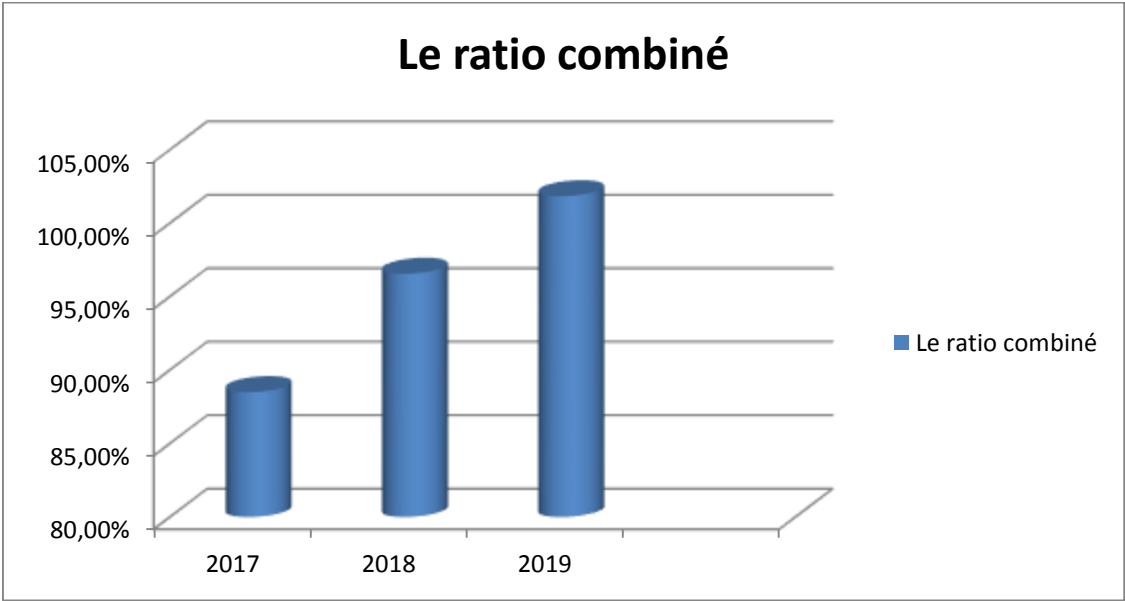
Source : Élaboré par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Ce ratio a connu une augmentation de 8.06% en 2018 par rapport à 2017 suite à l’augmentation le total des charges sinistre et frais de gestion d’un total de 7.75%.

On constate l’augmentation de 5.28% en 2019 par rapport à 2018, ce qui due à la hausse le total des charges sinistre et frais de gestion d’un total 9.89%.

L’idéal qu’il soit <1 ; mais là c’est le cas contraire ce sont les produits financiers qui viennent en compensation des pertes subis.

Figure N°08 :L’évolution du ratio combiné.



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des états financiers de la SAA

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d’Alger par l’analyse financière

3.3.Ratio de productivité de l’actif :

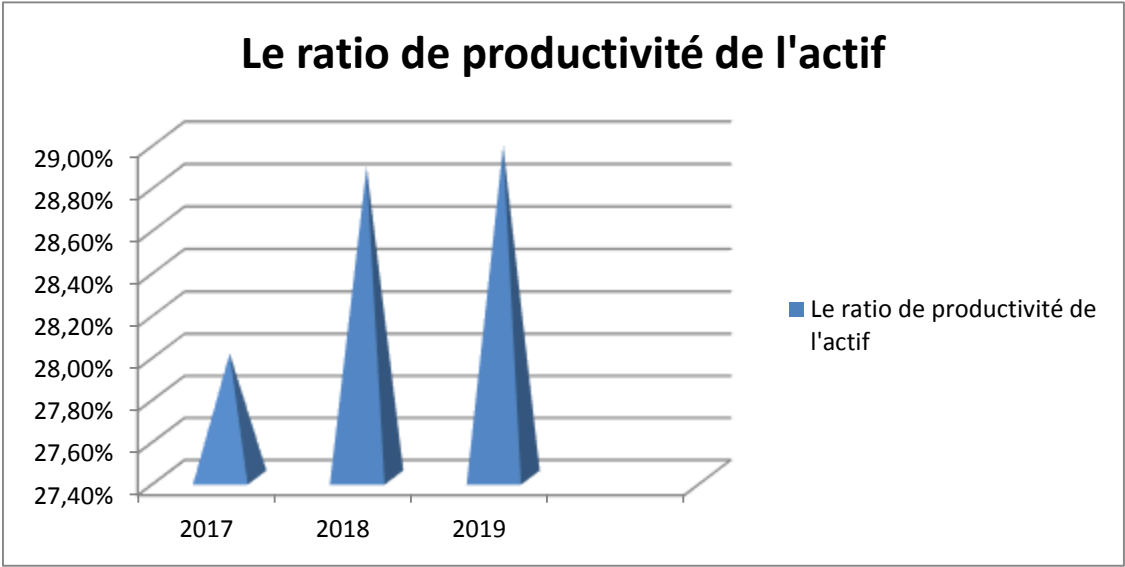
Tableau N°23 : Le ratio de productivité de l’actif. En KDA

Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
CA(1)	23 881 646	23 858 709	24 576 584	-0.10%	3.01%
Actif(2)	85 317 998	82 632 134	84 838 065	-3.15%	2.67%
Ratio(1)/ (2)	27.99%	28.87%	28.97%	0.88%	0.10%

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des états financiers de la SAA

Le ratio permet de voir la performance de l’entreprise par rapport à la maitrise des couts dans la prestation de ses services. Il doit donc être assez faible sinon une partie de la rentabilité est absorbée juste au niveau des guichets.

Figure N°09 :L’évolution du ratio de productivité de l’actif.



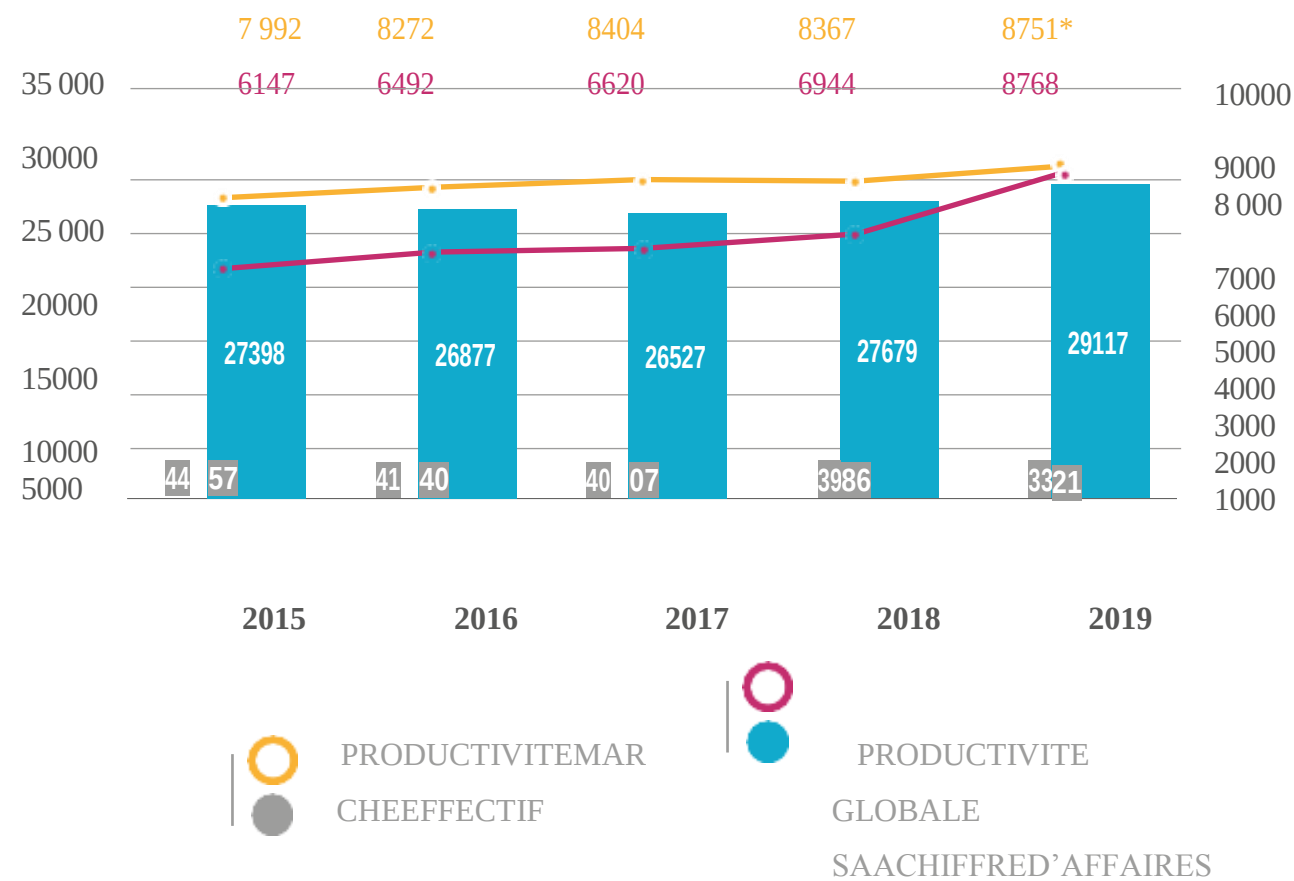
Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des états financiers de la SAA

Optimisation des effectifs et amélioration de la productivité

La SAA poursuit avec rigueur sa politique d’adéquation des effectifs avec son niveau d’activité, tout en investissant sur la qualité de la ressource humaine

Chapitre III : Etude de la performance financière de la Direction Régionale de la SAA d’Alger par l’analyse financière

Figure N°10 :*La productivité marché 2019 est estimée sur la base d’un effectif constant 18-19. MILLIONS



L’amélioration de la productivité est la conséquence de l’augmentation des niveaux de souscriptions et d’une stratégie de gestion du capital humain privilégiant la qualité¹⁰

¹⁰Rapport annuel de la SAA, op.cit p36

3.4. Evolution des ratios de la structure à partir du bilan :

3.4.1. Ratio de liquidité générale.

Tableau N°24 : Le ratio de liquidité générale.

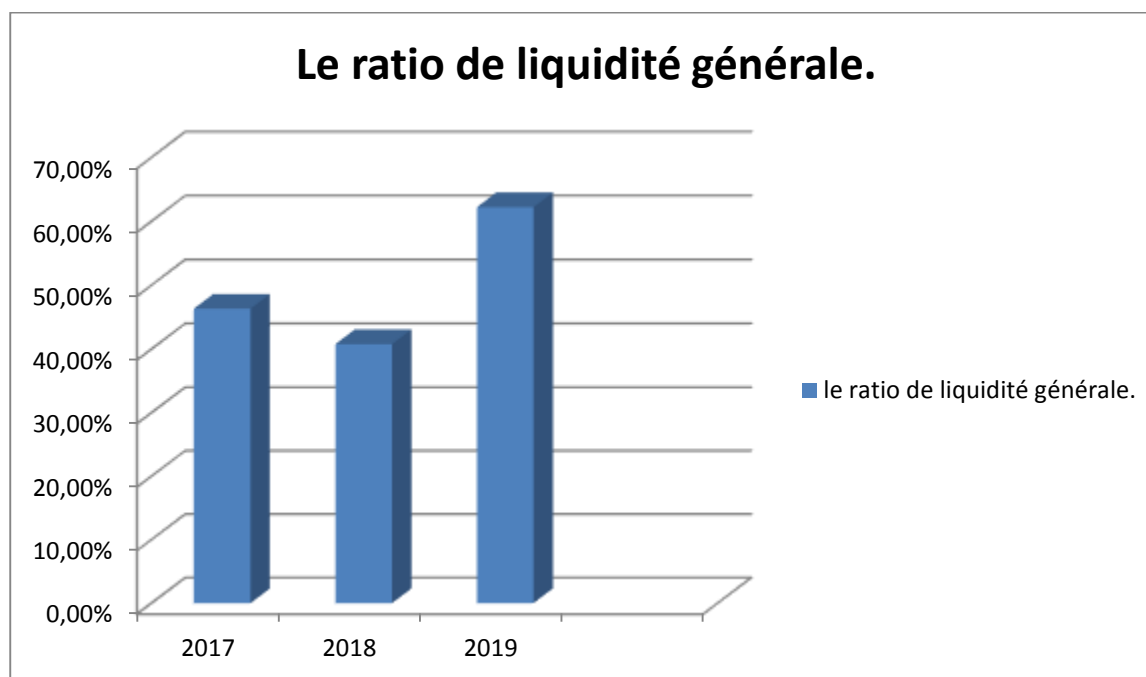
En KDA

Désignations	Années			Taux d'évolution	
	2017	2018	2019	2017/2018	2019/2018
Actif courant (1)	18 379 221	14 764 086	23 158 999	-19.67 %	56.86%
DCT (2)	39 681 512	36 202 405	37 214 484	-8.77%	2.80%
Ratio (1)/(2)	46.32%	40.78%	62.23%	-5.54%	21.45%

Source : Élaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

De ce tableau, nous constatons que le ratio de liquidité générale de la SAA ne dépasse pas les 100% durant les trois années successives, d'où nous pouvons dire que l'actif courant de cette compagnie ne couvre pas ces dettes à court terme et ce malgré sa hausse de 21.45% en 2019.

Figure N°11 : L'évolution du ratio de liquidité générale.



Source : Élaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

3.4.2. Ratio de rentabilité financière des capitaux propres.

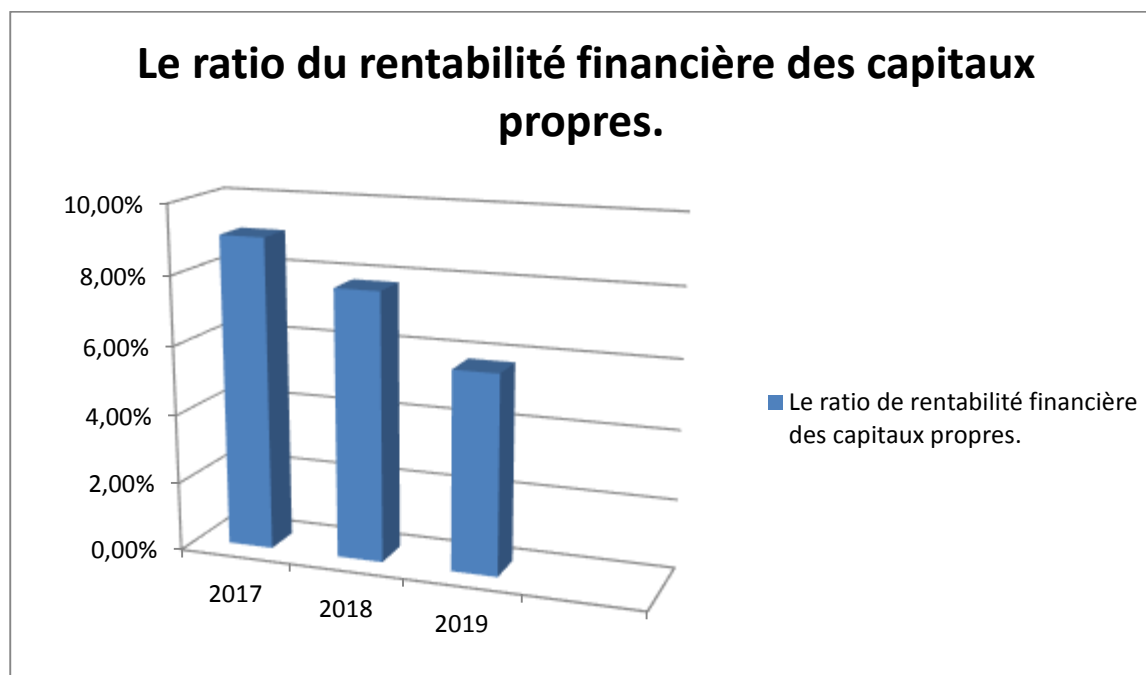
Tableau N°25 : Le ratio de rentabilité financière des capitaux propres. En KDA

Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Résultat net (1)	3 250 885	2 900 947	2 195 733	-10.76%	-1.89%
Capitaux propres(2)	35 946 066	37 347 014	38 042 746	3.90%	1.86%
Ratio (1)/(2)	9.04%	7.77%	5.77%	-1.27%	-2%

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des bilans de la SAA.

Du tableau ci-dessus, nous constatons que le rendement des capitaux propres de la SAA varie entre 09 et 5% durant les trois dernières années. Toutefois, ce ratio a connu une baisse en 2018 et 2019, respectivement de 1,27% et 2 %, suite à l'augmentation des capitaux propres de 3.90% et de 1.86%, mais aussi principalement la diminution du résultat net de 10.76% et 1.89%.

Figure N°12 : L'évolution du ratio de rentabilité financière des capitaux propres.



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des bilans de la SAA.

Rentabilité ;¹

-24,31% Résultat net d'IBS 2,19 Milliards DZD

Rendement du Capital 7,32 %

Rendement des fonds propres 5,77 %

¹ Rapport annuel SAA 2019, op .cit, P41

Le taux de rendement du capital reste des plus performants du marché et ce même après l'augmentation du capital de 10 Milliards DZD en 2017.

3.4.3. Ratio de rentabilité économique.

Tableau N°26 : Ratio de rentabilité économique.

En KDA

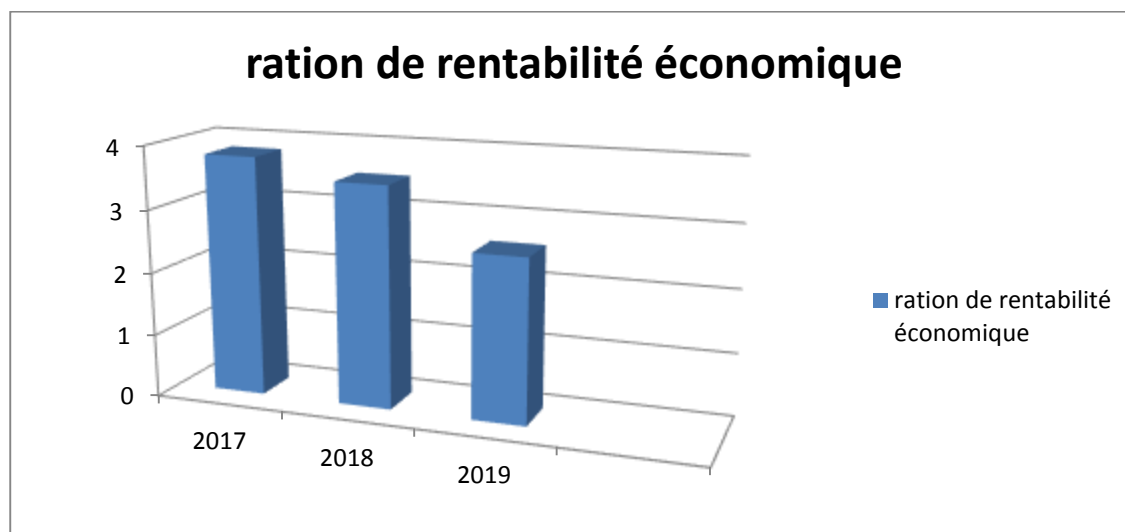
Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Résultat net(1)	3 250 885	2 900 947	2 195 732	-10.76%	-24.31%
Total Actif(2)	85 317 998	82 632 135	84 838 065	-3.15%	2.67%
Ratio(1)/(2)	3.81%	3.51%	2.59%	-0.3%	-0.92%

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des bilans de la SAA.

Du tableau N°24, nous réalisons que la rentabilité économique de la SAA varie entre 2%et 3% durant les trois dernières années. Celle-ci a connu une baisse de presque 0.3% en 2018 par rapport à 2017, ce qui peut être aussi expliqué par la baisse du résultat net de 10.76 %.

En 2018, la SAA a enregistré un taux de rentabilité économique de 2.59%, soit une baisse de 0.92% par rapport à 2018, ce qui est due à la baisse du résultat net de 24.31% malgré la hausse de total actif de 2.67%.

Figure N°13 :L'évolution du ratio de la rentabilité économique.



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des bilans de la SAA

3.4.4. Ratio de solvabilité

Tableau N°27 : Ratio de solvabilité

En KDA

Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Total actif (1)	85 317 998	82 632 135	84 838 065	-3.15%	2.67%
Total des dettes (2)	49 371 932	45 285 121	46 795 319	-8.28%	3.33%
Ratio(1)/(2)	172.81%	182.47%	181.30%	9.66%	-1.17%

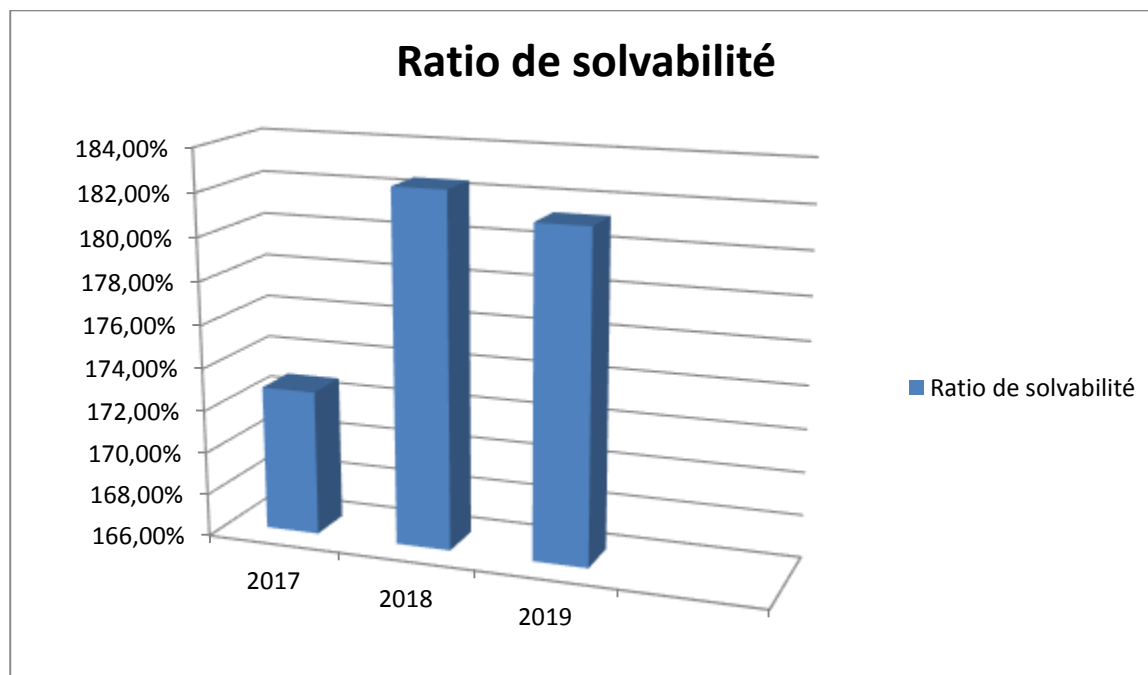
Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des bilans de la SAA.

Ce ratio a connu une augmentation de 9.66% en 2018 par rapport à 2017 suite à la diminution des dettes de 8.28% et la diminution de l'actif de 3.15%.

Par contre en 2019 ce même ratio a connu une diminution de 1.17% par rapport à 2018 suite à l'augmentation de l'actif de 2.67% et total des dettes de 3.33%.

Ce ratio supérieur à 100%, ce qui signifie que l'entreprise est solvable en général.

Figure N°14 : L'évolution du ratio de solvabilité



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des bilans de la SAA.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la SAA régionale d'Alger par l'analyse financière

3.4.5. Ratio de l'autonomie financière.

Tableau N°28 : Le ratio de l'autonomie financière.

En KDA

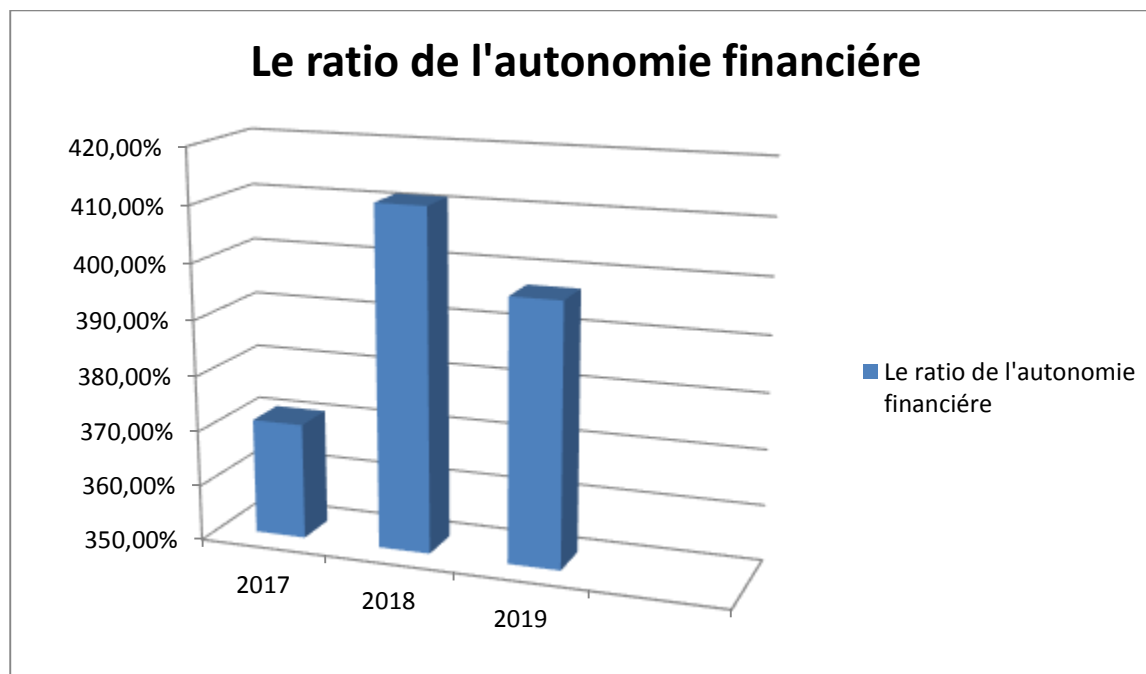
Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Fonds propres(1)	35 946 066	37 347 014	38 042 746	3.90%	1.86%
Dette L T(2)	9 690 420	9 082 716	9 580 835	-6.27%	5.48%
Ratio(1)/(2)	370.94%	411.19%	397.07%	40.25%	-14.12%

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des bilans de la SAA.

Durant les trois dernières années, le ratio d'autonomie financière au niveau de la SAA ne dépasse pas 100%.

Ce ratio a connu une hausse de 40.25% en 2018 par rapport à 2017 à cause de la baisse des dettes à long terme de 6.27%. Par ailleurs, il a connu une baisse de 14.12% en 2019 par rapport à 2018, justifiée à son tour par une baisse des fonds propres de 1.86% et la hausse des DLT de 5.48%.

Figure N°15 : L'évolution du ratio de l'autonomie financière.



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des bilans de la SAA.

3.4.6. Ratio d'endettement.

Tableau N°29 : Le ratio d'endettement.

En KDA

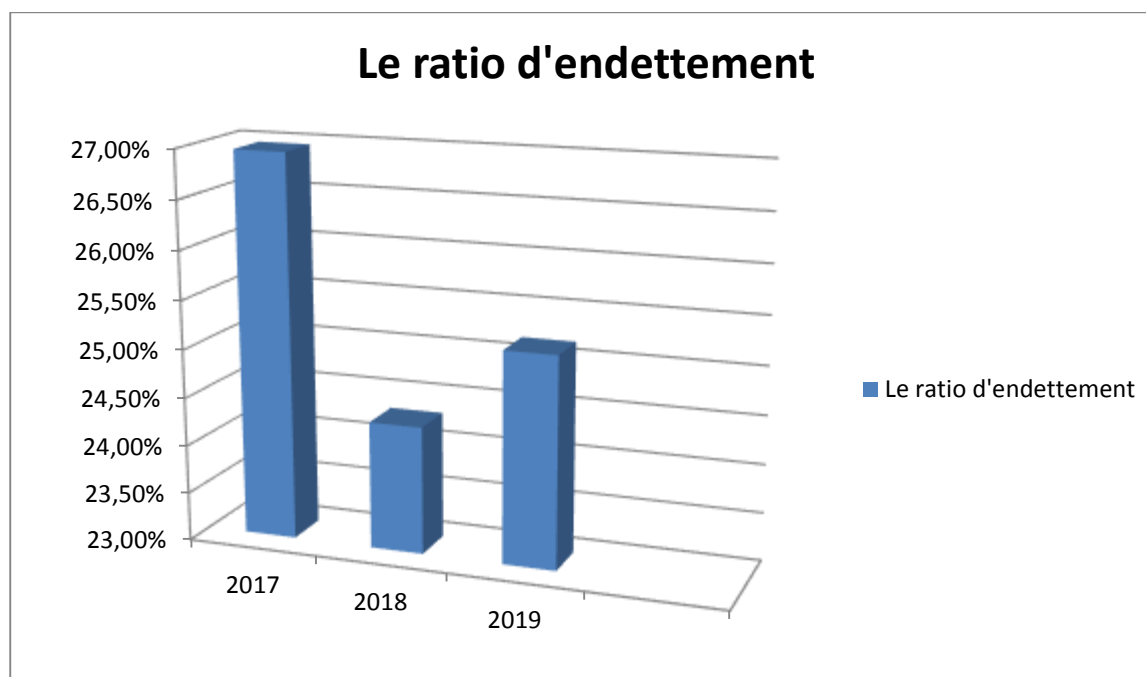
Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Dette L T(1)	9 690 420	9 082 716	9 580 835	-6.27%	5.48%
Capitaux propre(2)	35 946 066	37 347 014	38 042 746	3.90%	1.86%
Ratio(1)/(2)	26.96%	24.32%	25.18%	-2.64%	0.01%

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des bilans de la SAA.

En 2018, ce ratio (d'endettement) a baissé de 2.64% par rapport à 2017 ce qui est dû à la baisse des DLT de près de 6.27%.

En 2019, une hausse de 0.01% par rapport à 2018, ce qui peut être expliqué par la hausse des DLT de 5.48% durant la même période.

Figure N°16 : Evolution du ratio d'endettement



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des bilans de la SAA.

3.4.7. Ratio de financement par la réassurance.

Tableau N°30 : Ratio de financement par la réassurance.

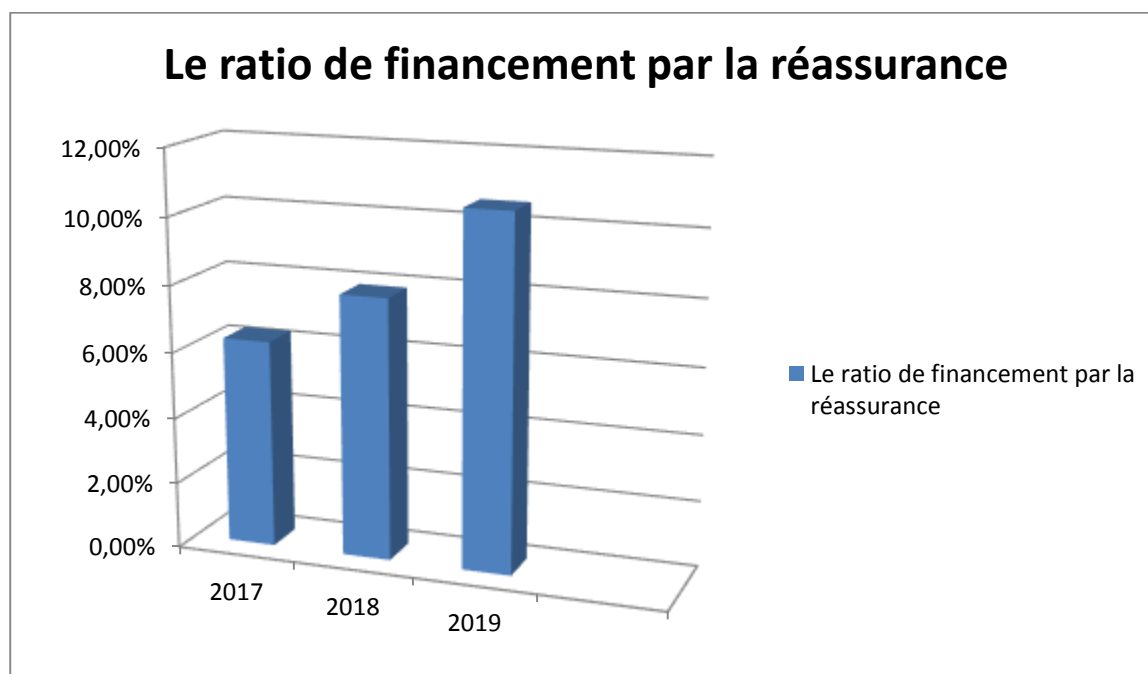
En KDA

Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Provision technique actif(1)	1 701 181	2 105 588	2 917 950	23.77%	38.58%
Provision technique passif(2)	27 034 409	26 697 120	27 506 385	-1.25%	3.03%
Ratio(1)/(2)	6.29%	7.89%	10.61%	1.60%	2.72%

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des bilans de la SAA.

Ce ratio a connu une augmentation successivement durant les trois exercices comme suit : de 1.60% et 2.72% en 2018 et 2019, suite à la progression importante des provisions techniques de l'actif de 23.77% en 2018 par rapport à 2017, et de 38.58 % en 2019 par rapport à 2018.

Figure N°17 : Evolution du ratio de financement par la réassurance.



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des bilans de la SAA.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la SAA régionale d'Alger par l'analyse financière

3.5. Les ratios à travers le compte de résultat de la SAA :

3.5.1. Ratio de croissance de la marge d'assurance nette :

Tableau N°31 : Le ratio de croissance de la marge d'assurance nette. En KDA

Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Marge d'assurance nette	11 304 637	12 249 970	12 481 184	8.36	1.89

Source : Elaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

L'augmentation de la marge d'assurance nette en 2018 par rapport à 2017 de 8.36% est due à la diminution des prestations de 13 164 512 DA en 2017 à 12 383 613 DA en 2018 avec un taux de 5.93%, en dépit de la régression des primes acquises de 0.10%.

Par contre, la progression de la marge d'assurance nette en 2019 par rapport à 2018 de 1.89% était due à l'augmentation des prestations de l'exercice afférent ou le montant est passé de 12 383 613 DA en 2018 à 12 991 443 DA en 2019 avec un taux de 4.91%.

3.5.2. Ratio de la marge bénéficiaire :

Tableau N°32 : Le ratio de la marge bénéficiaire En KDA

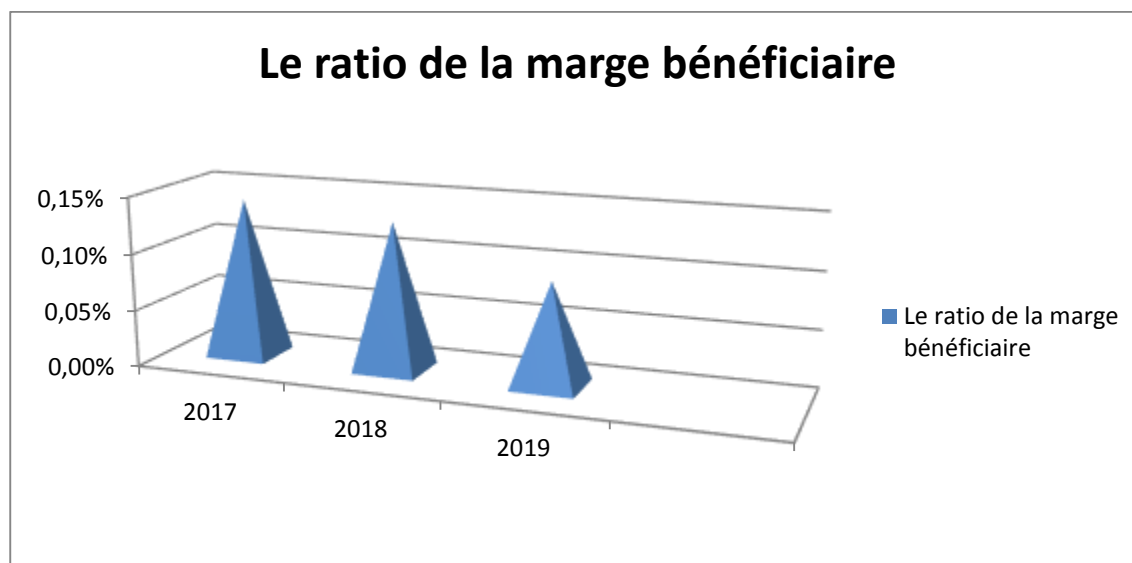
Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Résultat net (1)	3 250 885	2 900 947	2 195 732	-10.76%	-24.31%
Primes émises(2)	23 057 892	23 045 494	23 769 992	-0.05%	3.14%
Ratio(1)/(2)	0.14%	0.13%	0.09%	-0.01%	-0.04%

Source : Elaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

A travers ce, ratio nous pouvons constater que la marge bénéficiaire est restée presque stable durant les trois années successive 2017, 2018 et 2019 avec de petites diminutions de l'ordre de 0.01% en 2018 par rapport à 2017 et de 0.04% en 2019 par rapport à 2018.

Le résultat net représente en moyenne 0.12% de primes émises dans les trois dernières années.

Figure N°18 : Evolution du ratio de la marge bénéficiaire



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

3.5.3. Ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette :

Tableau N°33 : Le ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette.

En KDA

Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2019/2018	2019/2018
Résultat Technique Opérationnel (1)	1 977 822	2 242 999	829 197	13.41%	-63.03%
Marge assurance nette (2)	11 304 637	12 249 970	12 481 184	8.36%	1.89%
Ratio (1)/(2)	17.50%	18.31%	6.64%	0.81%	-11.67%

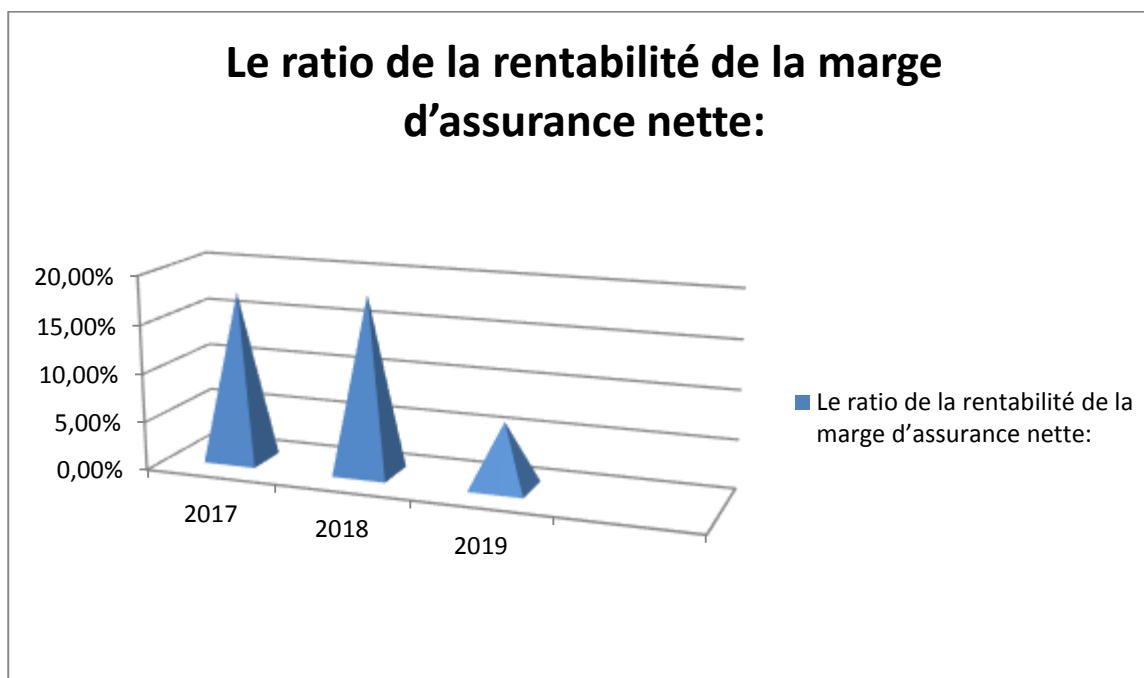
Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

Le taux de la participation de la marge d'assurance nette dans la formation du résultat technique opérationnel en 2018 par rapport à 2017 a connu une augmentation de 0.81%. Ceci s'explique par l'augmentation du résultat technique opérationnel de 13.41% et par l'augmentation de la marge d'assurance nette de 8.36%.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la SAA régionale d'Alger par l'analyse financière

En 2019, ce ratio a connu une diminution de 11.67% par rapport à 2018, suite à la diminution importante du résultat technique opérationnel de 63.03% malgré une petite augmentation de la marge d'assurance nette de 1.89%.

Figure N°19 : Evolution ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

3.5.4. Ratio de rentabilité d'exploitation :

Tableau N°34 : Le ratio de rentabilité d'exploitation.

En KDA

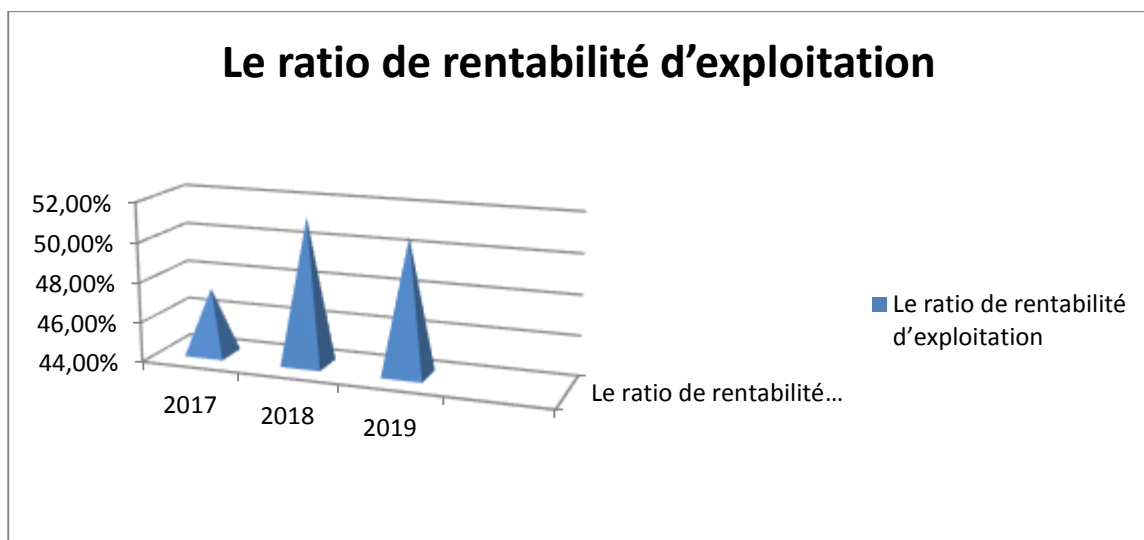
Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Marge d'assurance nette(1)	11 304 637	12 249 970	12 481 184	8.36%	1.89%
CA (2)	23 881 646	23 858 709	24 576 584	-0.10%	3.01%
Ratio(1)/(2)	47.34%	51.34%	50.78%	4.01%	-0.56%

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

Ce ratio a connu une augmentation de 4.01% en 2018 par rapport à 2017 malgré la diminution du chiffre d'affaires de 0.10%

En dépit de l'augmentation du chiffre d'affaires à raison de 3.01% en 2019, ce ratio a régressé de 0.56%, ce qui explique la croissance de la sinistralité en 2019.

Figure N°20 : Evolution du ratio de rentabilité d'exploitation



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA

3.5.5. Ratio de rentabilité des primes émises

Tableau N°35 : Le ratio de rentabilité des primes émises.

En KDA

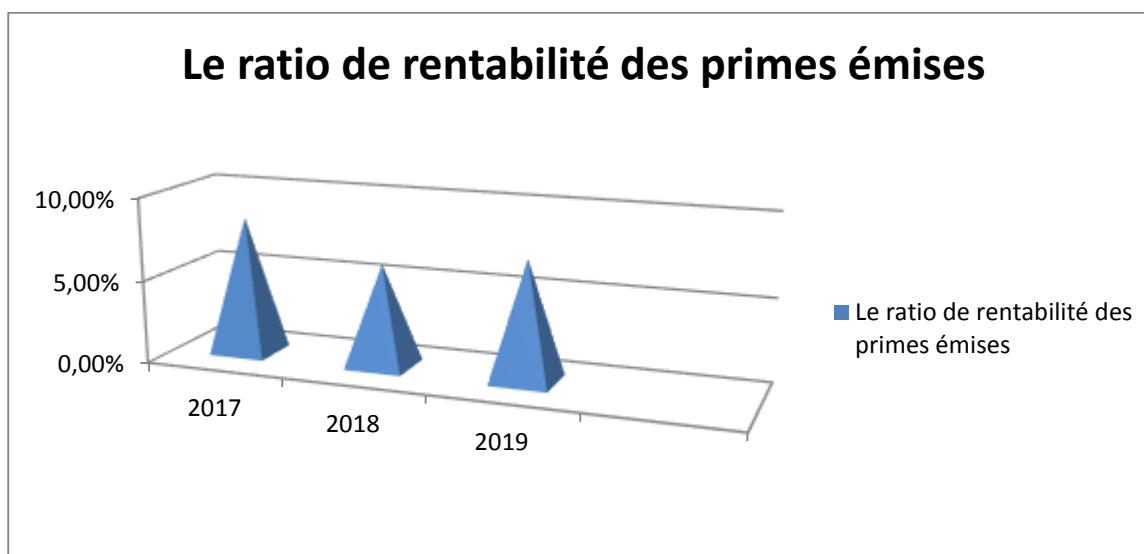
Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Résultat financier (1)	1 920 484	1 419 200	1 708 345	-26.10%	20.37%
Primes émises (2)	23 057 892	23 045 494	23 769 992	-0.05%	3.14%
Ratio (1)/ (2)	8.33%	6.16%	7.19%	-2.17%	1.03%

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

La rentabilité des primes émises a diminué en 2018 par rapport à 2017 de 2.17% suite à une diminution des primes émises de 0.05% et une diminution des résultats financiers de 26.10%.

De 2018 à 2019, ce ratio a augmenté de 1.03% suite à l'augmentation des primes émises de 3.14% en 2019.

Figure N°21 : Evolution du ratio de rentabilité des primes émises



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

3.5.6. Ratio de rentabilité des primes acquises :

Tableau N°36 : Le ratio de rentabilité des primes acquises.

En KDA

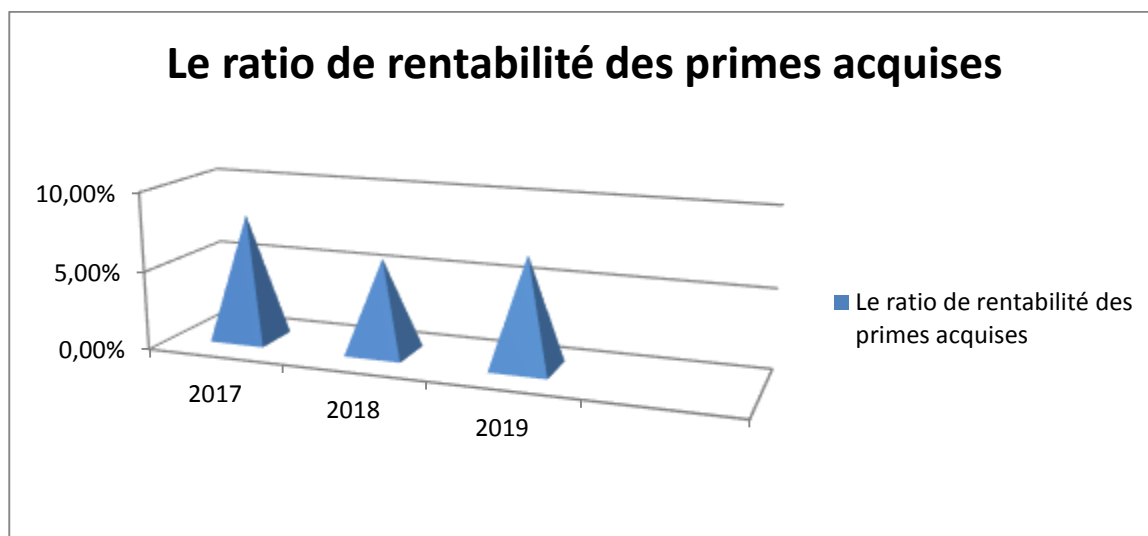
Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Résultat financier(1)	1 920 484	1 419 200	1 708 345	-26.10%	20.37%
Primes acquise (2)	23 881 646	23 858 709	24 576 584	-0.10%	3.01%
Ratio(1) /(2)	8.04%	5.95%	6.95%	-2.09%	1.00%

Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

La rentabilité des primes acquises est entre 5 et 08 durant trois années une diminution de 2.09% en 2018 par rapport à 2017 suite à la diminution des résultats financiers de 26.10% et la diminution des primes acquises de 0.10%.

En 2019, de petites augmentations de 1.00% par rapport à 2018 sont enregistrées. Ceci est dû à l'augmentation du résultat financier de 20.37% et de 3.01% de primes acquise.

Figure N°22 : Evolution du ratio de rentabilité des primes acquises



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA

3.5.7. Ratio du taux du résultat financier :

A. Par rapport aux produits financiers :

Tableau N°37 : Le taux du résultat financier par rapport aux produits Financiers. En KDA

Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Résultat financier(1)	1 920 484	1 419 200	1 708 345	-26.10%	20.37%
Produits financiers (2)	2 186 253	1 639 210	1 878 768	-25.02%	14.61%
Ratio(1)/(2)	0.88%	0.87%	0.91%	-0.01%	0.04%

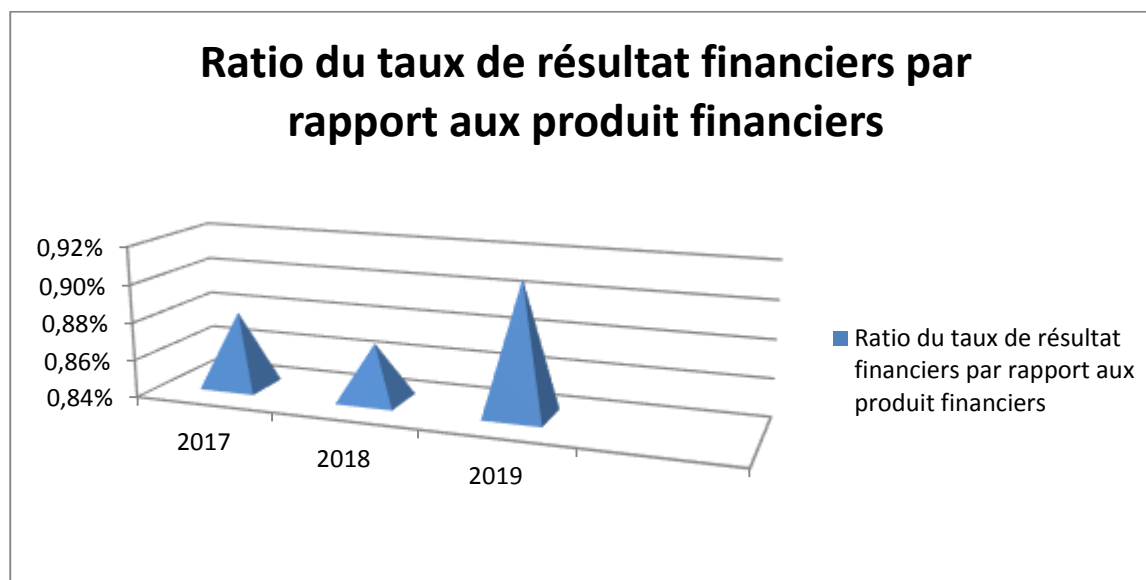
Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

Ce ratio a connu une diminution de 0.01% en 2018 par rapport à 2017, ce qui est dû à la diminution du résultat financier et par conséquent des produits financiers respectivement de 26.10% et 25.02% de 2019 à 2018.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la SAA régionale d'Alger par l'analyse financière

L'exercice 2019, a connu une augmentation de 0.04% due à l'augmentation du résultat financier de 20.37% et de 14.61% des produits financiers.

Figure N°23 : Evolution du ratio du taux de résultat financier par rapport aux produits Financiers.



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

B. Par rapport au résultat ordinaire avant impôt :

Tableau N°38 : Le taux du résultat financier par rapport au résultat ordinaire avant impôt

En KDA

Désignations	Années			Evolution du ratio	
	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Résultat financier (1)	1 920 484	1 419 200	1 708 345	-26.10%	20.37%
résultat ordinaire avant impôt (2)	3 898 306	3 662 199	2 537 542	-6.05%	-30.71%
Ratio(1)/(2)	49.26%	38.75%	67.32%	-10.51%	28.57%

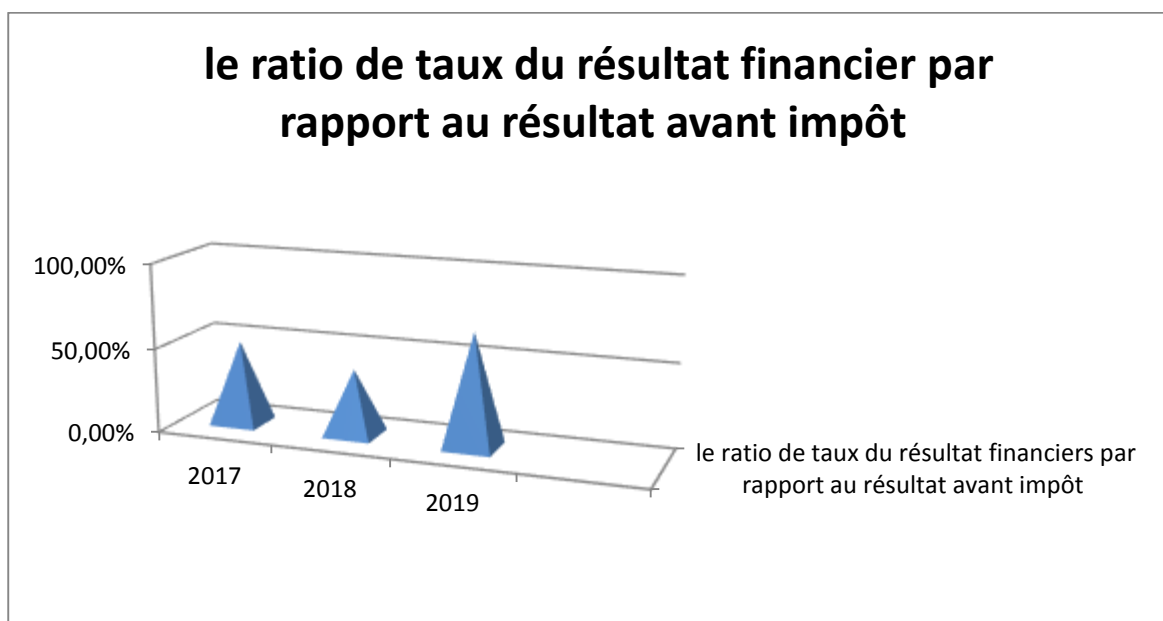
Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

Ce ratio a diminué en 2018 par rapport à 2017 de 10.51% suite à la diminution du résultat financier de 26.10% et du résultat ordinaire de 6.05%.

Chapitre III : Etude de la performance financière de la SAA régionale d'Alger par l'analyse financière

En 2019, il y a une augmentation de 28.57% par rapport à 2018 suite à la diminution de résultat ordinaire avant impôt de 30.71%, ce malgré l'augmentation du résultat financier de 20.37%.

Figure N°24 : Evolution du ratio de taux de résultat financier par rapport au résultat avant impôt



Source : Élaboré par nous-mêmes, à partir des comptes de résultat de la SAA.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre présente l'étude financière de la SAA à partir des bilans, des comptes des résultats et de l'analyse par la méthode des ratios pendant les trois années successives, 2017, 2018 et 2019 nous a permis d'avoir un aperçu sur la situation financière de cette compagnie, et cela après avoir fait connaissance de l'entreprise, ce qui a permis d'effectuer une présentation générale de la SAA et de sa structure organisationnelle.

En conclusion, l'analyse de la structure financière de la SAA aboutit à un résultat selon lequel la structure financière de cette compagnie est bonne, bien qu'il existe encore certains points qui nécessitent d'être modifiés pour garder une agréable situation financière.

Conclusion générale

L'assurance favorise l'innovation en réduisant les risques pour les entreprises et les particuliers grâce aux garanties qu'elles offrent. En effet, les entreprises et même les particuliers refusent, aujourd'hui, d'exercer leurs activités en l'absence d'assurance car cette dernière joue un double rôle de fait qu'elle n'a pas seulement pour objet de sécuriser, mais elle est considérée également un moteur essentiel du développement économique pour au moins de raisons, à savoir la garantie des investissements et le placement des cotisations.

L'assurance permet aux assurés de compenser les dégâts subis en cas de survenance de certains événements affectant leurs biens. S'assurer contre l'incendie, le vol ou les dégâts des eaux est un acte de nos jours plus qu'indispensable. Les indemnisations versées par l'assureur compenseront les pertes constatées.

Néanmoins, l'analyse financière qui est une pièce maîtresse pour l'évolution et la prise de décision des dirigeants des entreprises, ne permet pas d'échapper à une certaine forme de subjectivité, de même elle doit rester dynamique pour répondre aux changements des différents indicateurs de performance macroéconomique et les différents ratios de conjoncture économique nationale et internationale.

Le concept de performance est couramment utilisé tant dans la littérature que dans les milieux organisationnels pour désigner un certain niveau d'excellence. Il reste, cependant, relativement ambigu dans la mesure où il est très galvaudé dans le langage courant. Par ailleurs, bien qu'il soit largement utilisé, il ne fait pas l'unanimité autour d'une définition et d'une mesure précise ; celles-ci dépendent, en effet, de l'objectif visé, de la perspective d'analyse choisie ainsi que du champ d'intérêt de son utilisateur.

La mesure des performances des compagnies d'assurance présente quelques difficultés spécifiques propres aux activités de services et aux activités financières. Les performances techniques et financières des assureurs sont en effet étroitement conditionnées en majeure partie par des contraintes inhérentes à l'activité assurantielle.

À travers notre étude effectuée au sein de la direction régionale de la SAA d'Alger durant notre stage pratique nous avons pu mettre en application les connaissances acquises au cours de nos études, où nous avons exploité les documents comptables de la compagnie, à savoir les bilans et les tableaux des comptes de résultats pour connaître sa situation financière à l'aide de l'analyse financière par la méthode des ratios.

De ce fait, nous pouvons synthétiser que l'activité de la Direction régionale de la SAA d'Alger, est assez rentable vu que les ratios et les résultats que nous avons calculés sont en sa faveur.

Conclusion générale

En effet, notre étude aspirait à répondre à la problématique centrale suivante : **Quelle est la démarche la mieux appropriée de l'analyse de la performance de la compagnie d'assurance SAA ?**

L'analyse financière est l'une des démarches les plus appropriées et utilisées pour étudier la performance financière des entreprises. En effet, vu les spécificités des états financiers des compagnies d'assurance, des outils d'analyse financière spécifiques doivent être mis en place afin de mesurer le plus correctement la performance de la SAA.

Ainsi, nous avons pu conclure sur les hypothèses suivantes :

- ✓ Comme toute entreprise, la SAA cherche à améliorer sa performance globale afin d'assurer sa pérennité, pour se faire, elle doit disposer des indicateurs et des instruments qui lui permettent de contrôler d'une façon permanente ;
- ✓ L'analyse par les ratios peut effectivement satisfaire à donner des éléments de réponse quant à la performance financière.

Par ailleurs et afin de nous permettre d'arriver à des conclusions satisfaisantes quant à la problématique posée, l'étude empirique a été centrée sur l'étude de la situation financière de la Direction Régionale de la SAA d'Alger relative aux trois exercices 2017, 2018 et 2019.

Le but de notre analyse financière est de découvrir les forces et les faiblesses de la Direction Régionale SAA d'Alger.

L'étude et l'analyse des états financiers de la SAA a permis de relever ce qui suit :

- ✓ Confirmation de la première hypothèse : c'est pour cela qu'en premier lieu il est impératif de comprendre la présentation des états financiers (des indicateurs et des instruments qui lui permettent de contrôler de façon permanente, tels que les bilans, le compte de résultat, etc.), pour que par la suite des données issues de ces derniers soient utilisées pour étudier la performance des compagnies d'assurance.
- Confirmation de la deuxième hypothèse : l'analyse par les ratios donne en effet, des réponses suffisantes et claires, pour mesurer la performance financière de la SAA à l'image du ratio combiné, qui donne des informations relatives à sa rentabilité ainsi qu'à sa solvabilité.

Bibliographie

➤ Ouvrages

- ALAZARD Claude, SEPARI Sabine, DECF « contrôle de gestion » 5^e Ed, 2004.
- ALAZARD, Claude., SEPARI, Sabine. « *Contrôle de gestion : manuel et applications* ». 6^{eme} éd. Paris : Dunod, 2004,
- ALFONIS, Gerard., PAUL .Grandjean. *Pratique de gestion et d'analyse financière*. France : Les éditions d'organisation, septembre, 1986.
- Bouaziz. Cheikh, L'histoire de l'assurance en Algérie.
- BOUQUIN, Henri. « *Contrôle de gestion de l'entreprise* », 3^{ème} éd. Paris, PEF, Gestion, 1997.
- C.ALAZARD, S. SEPARI, « contrôle de gestion DCG 11 », 2^e Ed Dunod, Paris, 2010.
- C. Horngren, A. Bhimani, S. Datar, G. Foster, « contrôle de gestion et gestion budgétaire », 3^{ème} Ed, Pearson Education France, 2006.
- COHEN, Elie. *Analyse Financière*. 4^{eme} édition. Paris : Economica, 2004.
- DEREZ. Michelle, DUVANT. Marcel, *Analyse financières*. France : édition techniques, septembre, 1999.
- EYROLLES, Jean, Lochard, « Les ratios qui comptent », 2^{ème} éd, édition d'organisations, 3^{ème} tirage, 2008.
- F.Couilbault, S.Couilbault-Di Tommaso, V.Huberty, « les grands principes de l'assurances », l'argus de l'assurance, 13^{eme} edition, 2017
- François Couilbault, Constant Eliashberg, Michel Latrasse, « Les grands principes de l'assurance », 6^{ème} édition, l'argus de l'assurance, paris, 2003
- Gervais M. (2005) « contrôle de gestion », Economica, Paris.
- LAHILLE, Jean-Pierre. *Analyse Financière*. Edition. Paris : Dalloz, 2001.
- LEROY, M. « *le tableau de bord au service de l'entreprise* ». Paris : édition d'organisation, 2001.
- MARION, Alain. *Analyse financière concepts et méthodes*. 4^{eme} édition. Paris: Dunod, 2007
- MOISSET, Armand. « *Contrôle de gestion et pilotage de la performance* » 3^{ème} éd. Paris : Dunod, 2009.

- SEPARI Sabrine, Guy SOLLE, Louis LE CŒUR, « DSGC 3 Management et contrôle de gestion », 2^e éd, DUNOD, (sd).
- Tafari MESSAOUDI BOUALEM, « Les assurances en Algérie Etude pour une meilleure contribution à la stratégie de développement », édition ENAP.
- WILFRIED, Niessen., CHANTEUX, Anne. «*Les tableaux de bord et business plan* ». Edition des chambres de commerce et d'industriel, 2005,

➤ **Mémoires**

- AFLALAYE Cylia, ACHECHE Lynda, « Impact du secteur des assurances sur la croissance économique dans les trois pays du maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc) », mémoire de master à l'université de Bejaia. 2017.
- AKLIL Karima, AMROUNI Fatima, BELALIA Radia, « Développement des assurances en Algérie », mémoire de master à l'université MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU, promotion 2015.
- BENZIANE.D, « Essai d'analyse du système de couverture des risques dus aux catastrophes naturels en Algérie », mémoire de magister à l'université BEJAIA, promotion 2006
- BESSAH Bahia, BOUHADJER Nadia « La mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance » mémoire fin d'étude spécialité finance et assurance, UMMTO, 2018.
- BOURAIB Rafika née BOUROKBA Mémoire magister « tableau de bord, outils de pilotage de mesure et d'évaluation de la performance de l'entreprise cas pratique NAFTAL », université UMMTO ,2015.
- BOUZID Amel, BOUZOUAG Samia, « Analyse du marché des assurances privées en Algérie et les perspectives de son développement », mémoire de master à l'université MOULOUD MAMMERI de TIZI OUZOU, promotion 2015.
- FERRI Lydia, MEDDOUR Nawal, « Gestion des compagnies d'assurance », mémoire de master à l'université MOULOUD MAMMERI de Tizi-Ouzou. Promotion 2018.
- HALLICHE Meriem et MOKHTARI Hayat, « Evolution de la sous branche assurance transport faculté maritime », mémoire de master à l'université MOULOUD MAMMERI de Tiziouzu Promotion 2018.
- KANIT, AbdGafour. Elaboration d'un tableau de bord prospectif, magistère, université de batna, 2002.

- KAHLOUCHE NASSIMA, « L'assurance des risques aquacoles Algérie », mémoire de master à l'université MOULOUD MAMMERI de TIZI OUZOU, promotion 2018.
- MAHOUCHE Yamina, « Les alliances stratégiques dans le secteur des assurances – déterminants et motivations - cas du protocole d'accord SAA/MACIF », Mémoire de Magister à l'université Mouloud MAMMERI – Tizi-Ouzou, juin 2012
- MOKRANI FARID, « La reforme de cadre juridique des assurance en Algérie », mémoire de master à l'université ABERRAHMANE MIRA BEJAIA, promotion 2012
- Nour el Houda SADI et Mohamed ACHOUCHE, « L'évolution du secteur des assurances en Algérie, depuis l'indépendance », mémoire de master

➤ **Articles de loi et revue**

- KPMG, «guide des assurances en Algérie», Edition 2015, <https://docplayer.fr/539107-Guide-des-assurances-en-algerie.html>
- L'article 1 du décret exécutif n° 09-257 du 11 août 2009, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'organe spécialisé en matière de tarification des assurances, J.O.R.A.D.P n° 47 du 16 Août 2009.
- L'article 3 de l'Ordonnance N° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances
- L'article 6 du décret exécutif n° 09-257
- L'article 213 bis de l'ordonnance n° 95-07
- L'article 231 de l'ordonnance n° 95-07
- Ordonnance N° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances Art. 2. (modifié par l'art. 2 L 06-04).
- Ordonnance N° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances Art. 4.
- Ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, J.O.R.A.D.P n° 13 du 8 mars 1995 modifiée et complétée par la loi n° 06-04 du 20 février 2006, J.O.R.A.D.P n° 15 du 12 mars 2006.
- Revue de l'Assurance N°2 - Janvier 2013, P. 41. Disponible sur le site https://www.cna.dz/extension/mydesign/design/mydesign/images/Revue_Assurance_02.pdf

➤ Sites web

- Compagnie centrale de réassurance (CCR), historique du marché Algérien des assurances, Bulletin n°09, Alger, 2012.
- <http://cours-assurance.org/documents/Partie%202.pdf>.
- <https://la.saa.dz/fr/about>
- https://www.revueassurances.ca/wp-content/uploads/2016/01/2013_81_no3_4.pdf,
- <https://www.uar.dz/assurances-dommage>.
- <https://www.uar.dz/assurances-personne>.
- <https://www.uar.dz/assurances-specialisees>
- [Saa.dz/fr/contact](https://www.saa.dz/fr/contact)

➤ Autres documents

- Documents internes de la SAA
- Rapport annuel SAA 2019

Liste des annexes

Annexe N°	Désignation
Annexe N° 01	Actif du bilan de 2017 de la SAA
Annexe N° 02	Passif du bilan de 2017 de la SAA
Annexe N° 03	Le compte de résultat 2017 de SAA
Annexe N° 04	Actif du bilan de 2018 de la SAA
Annexe N° 05	Passif du bilan de 2018 de la SAA
Annexe N° 06	Le compte de résultat 2018 de SAA
Annexe N° 07	Actif du bilan de 2019 de la SAA
Annexe N° 08	Passif du bilan de 2019 de la SAA
Annexe N° 09	Le compte de résultat 2019 de SAA

Table des matières

Remerciement

Dédicaces

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste des schémas

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE I: LE SECTEUR DES ASSURANCES EN ALGERIE..... 06

Introduction du chapitre 06

Section 01.Historique et évolution des assurances en Algérie 07

1.1. Aperçu historique et l'évolution des assurances en Algérie : 07

1.1.1. La période coloniale (avant 1962) 07

1.1.2. La période après l'indépendance (après 1962) 08

A. La 1^{ère} étape de transition (1962 à 1966) 08

B. La 2^{ème} étape socialisation 1966-1976 09

C. La 3^{ème} étape la spécialisation 1976-1989..... 09

D. La 4^{ème} étape : La période de la déspecialisation (de 1989 à nos jours) 11

1.2.Les intervenants dans le marché algérien des assurances 13

1.2.1. Les institutions autonomes 13

A. Le ministère chargé des Finances 13

B. Le Conseil National des Assurances (CNA)..... 14

C. La Commission de Supervision des Assurances (CSA) 15

D. La Centrale des Risques (CR)..... 15

E. Organe de tarification 15

F. Le fonds de garanties des assurés 16

1.2.2. Les assureurs..... 16

A. Les assurances de dommages..... 17

B. les assurances personnes 19

C. Les compagnies d'assurances spécialisées 20

D. Les agents généraux (A.G.A)..... 21

E. Les courtiers..... 21

Section 02 : Le cadre conceptuel relatif aux assurances 23

2.1. Définitions et le rôle de l'assurance	23
2.1.1. Définitions de l'assurance	23
A. D'une manière générale	23
B. Du point de vue économique	23
C. Du point de vue technique	23
D. Du point de vue législatif	24
2.1.2. Le rôle de l'assurance	24
A. Le rôle économique de l'assurance	24
B. Le rôle social de l'assurance	25
2.2. Les acteurs et les caractéristiques d'une opération d'assurance	26
2.2.1. Les acteurs d'une opération d'assurance	26
A. L'assureur	26
B. Le souscripteur	26
C. L'assuré	26
D. Le bénéficiaire	26
E. Le tiers	26
2.2.2. Les caractéristiques d'une opération d'assurance	26
A. Le risque	26
B. La prime (cotisation)	27
C. L'indemnité (la prestation de l'assureur)	27
D. La compensation	27
2.2.3. Les techniques de division de risque	28
A. La Coassurance	28
B. La réassurance	28
C. La rétrocession	31
Section 03 : Les objectifs de la réforme du droit des assurances	32
3.1. Les objectifs de l'ordonnance n° 95-07 relative aux assurances	32
3.2. Les objectifs de la loi 06/04	33
3.2.1. La stimulation de l'activité et l'amélioration de la qualité de service	33
3.2.2. La sécurité financière et le bon management des entreprises	34
3.2.3. La réorganisation de la supervision des assurances	34
Conclusion du chapitre	35

CHAPITRE II : LE CADRE CONCEPTUEL DE LA MESURE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE D'UNE CIMPAGNIE D'ASSURANCE

Introduction du chapitre

Section 01 : Les concepts fondamentaux de la mesure de la performance financière

1.1.L'analyse financière	37
1.1.1. Définition de l'analyse financière	37
1.1.2. Les objectifs de l'analyse financière	38
1.1.3. Les étapes de l'analyse financière	38

1.1.4. Les procédures de l'analyse financière.....	39
1.2. La performance financière	39
1.2.1. Notion de la performance	39
A. Définition de la performance	39
B. Le vocabulaire de la performance.....	40
1.2.2. Les objectifs de la performance.....	40
1.2.3. La performance financière.....	40
A. La notion de performance financière	40
B. Les indicateurs de la performance financière	41
➤ La rentabilité	41
• La rentabilité économique RE	41
• La rentabilité financière RF	42
➤ La profitabilité.....	42
Section 02 : Les spécificités des états financiers des compagnies d'assurances	43
2.1. Le bilan	43
2.1.1. Définition du bilan.....	43
2.1.2. Présentation du bilan	44
A. Actif du bilan	44
B. Passif du bilan.....	45
2.2. Le compte de résultat (CR).....	46
2.2.1. Définition de compte de résultat	46
2.2.2. La présentation du compte de résultat	46
2.2.3. La structure du compte de résultat	48
A. Les primes acquises à l'exercice (PA).....	48
B. Prestations (sinistre) de l'exercice	48
C. Commissions de réassurance	48
D. Subventions d'exploitation d'assurance	48
E. Marge d'assurance nette (MAN)	49
F. Résultat technique opérationnel (RTO)	49
G. Résultat financier (RF)	49
H. Résultat ordinaire avant impôts (ROAI).....	49
I. Résultat net des résultats ordinaires.....	49
J. Résultat net de l'exercice	50
2.2.4. Les spécificités des comptes de résultats des compagnies d'assurances.....	50
A. La marge d'assurance nette	50
B. Résultat issu de l'activité technique : émission des primes et règlement des prestations (sinistres).	50
C. Résultat issu de l'activité financière : le résultat financier ou le résultat sur placement.	51
Section 03 : Les outils de mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance.....	52
3.1. Le contrôle de gestion	52

3.1.1. Définition du contrôle de gestion	52
3.1.2. Les objectifs du contrôle de gestion	53
3.2. Le tableau de bord	54
3.2.1. Définition du tableau de bord	54
3.2.2. Définition de tableau de bord financier	55
3.2.3. Les principaux rôles du tableau de bord	55
A. Instrument de contrôle et de comparaison et d'amélioration	55
B. Outil de dialogue et de communication	56
C. Outil de diagnostic et de réactivité.....	56
D. Outil de motivation et de mesure de performances	56
3.3. L'analyse par la méthode des ratios.....	56
3.3.1. Définition d'un ratio	56
3.3.2. Les différents types de ratios	57
A. Les ratios d'activité	57
➤ Taux de croissance des primes émises	57
➤ Taux de croissance des primes acquises	57
B. Ratios techniques et financiers	57
➤ Ratio de sinistralité (S/P)	57
➤ Le ratio des frais de gestion	58
➤ Le ratio combiné	59
C. Le ratio de productivité de l'actif	59
D. Les ratios à travers la structure du bilan	59
➤ Le ratio de liquidité générale	59
➤ Le ratio de rentabilité financière des capitaux propres	60
➤ Le ratio de rentabilité économique.....	60
➤ Le ratio de solvabilité ou d'autonomie financière.....	60
➤ Le ratio d'endettement	60
➤ Le ratio de financement par la réassurance	60
E. Les ratios à travers le compte résultat.....	61
➤ Le ratio de croissance de la marge d'assurance nette	61
➤ Le ratio de la marge bénéficiaire	61
➤ Le ratio de rentabilité de la marge d'assurance nette.....	61
➤ Le ratio de rentabilité d'exploitation	61
➤ Le ratio de rentabilité des primes émises	62
➤ Le ratio de rentabilité des primes acquises	62
➤ Le ratio du taux du résultat financier	62
• Par rapport aux produits financiers.....	62
• Par rapport au résultat ordinaire avant impôts.....	62
Conclusion du chapitre.....	63

CHAPITRE III : ANALYSE FINANCIERE DE LA PERFORMANCE DE LA DIRECTION REGIONALE SAA D'ALGER

Introduction du chapitre	65
---------------------------------------	-----------

Section 01 : Présentation de la Direction régionale de la SAA d'Alger	65
1.1. L'historique de la S.A.A	66
1.2. La SAA dans son environnement	68
1.3. Investissements stratégiques	68
1.4. Activités de la SAA	69
1.5. Organisation de la société Nationale d'assurance (S.A.A)	69
1.5.1. Le siège (la Direction Centrale)	70
A. La Direction Générale Technique	70
B. Direction Générale Administrative	70
1.5.2. Les Directions Régionales	70
A. La fonction administrative	71
B. La fonction technique	71
➤ Département Administratif et Financier	71
➤ Département Production.....	71
➤ Département Contentieux	71
➤ Département Marketing	71
1.5.3. Les Agences.....	71
1.6. Organigramme de la Direction Générale de la SAA.....	72

Section 02 : Présentation des états financiers de la Direction régionale SAA d'Alger

2.1. Le bilan	74
2.1.1. Présentation des bilans des exercices 2017, 2018 et 2019	74
A. L'actif du bilan	74
➤ Analyse de l'actif du bilan	76
• L'actif non courant	76
• L'actif courant	76
• Total Actif	77
B. Le passif des bilans de la SAA.....	78
➤ L'analyse du passif	79
• Les capitaux propres	79
• Le passif non courant	80
• Le passif courant.....	81
• Total passif	82
2.2. Le compte de résultat.....	83
2.2.1. La présentation des comptes de résultats de la SAA.	83
2.2.2. L'analyse du TCR.....	85
A. La marge d'assurance	85
B. Le résultat technique opérationnel	86
C. Le résultat financier.	86
D. Le résultat net de l'exercice de la SAA.	86

Section 03 : Etude de la performance financière de la Direction régionale SAA d'Alger par l'analyse financière.	88
3.1. Les ratios d'activité	88
3.1.1. Le ratio de croissance des primes émises.	88
A. Le ratio de croissance des primes émises.	88
B. Le ratio de la croissance des primes acquises.	88
3.2. Les ratios techniques	89
3.2.1. Ratio de sinistralité	89
3.2.2. Ratio de frais de gestion	90
3.2.3. Ratio combiné	91
3.3. Ratio de productivité de l'actif	92
3.4. Evolution des ratios de la structure à partir du bilan	94
3.4.1. Ratio de liquidité générale	94
3.4.2. Ratio de rentabilité financière des capitaux propres.	95
3.4.3. Ratio de rentabilité économique	96
3.4.4. Ratio de solvabilité	97
3.4.5. Ratio de l'autonomie financière.	98
3.4.6. Ratio d'endettement.	99
3.4.7. Ratio de financement par la réassurance.	100
3.5. Les ratios à travers le compte de résultat de la SAA	101
3.5.1. Ratio de croissance de la marge d'assurance nette.....	101
3.5.2. Ratio de la marge bénéficiaire	101
3.5.3. Ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette	102
3.5.4. Ratio de rentabilité d'exploitation	103
3.5.5. Ratio de rentabilité des primes émises	104
3.5.6. Ratio de rentabilité des primes acquises	105
3.5.7. Ratio du taux du résultat financier	106
A. Par rapport aux produits financiers	106
B. Par rapport au résultat ordinaire avant impôt	107
Conclusion du chapitre.....	109

COCLUSION GENERALE

Bibliographie

Annexes